

Rapport du commissaire à la langue française

Immigration temporaire : choisir le français

Direction

Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française

Recherche, analyse et rédaction

Rodolphe Parent

Mise en page et révision

Secrétariat général et direction des affaires administratives et institutionnelles

Date de parution

14 février 2024

Comment citer ce document

Commissaire à la langue française (2024). Rapport sur l'immigration temporaire : choisir le français.
<https://commissairelanguefrancaise.quebec/publications/rapports/immigration-temporaire-choisir-francais.pdf>

Éditeur

Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Site Web : commissairelanguefrancaise.quebec
Courriel : info@clf.quebec

Rapport remis à l'Assemblée nationale du Québec.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN : 978-2-550-96883-2 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-96861-0 (version PDF)
© Commissaire à la langue française, 2024.

Dans un souci d'inclusion, nous avons privilégié l'emploi d'un vocabulaire épïcène.

NOTE

TITRE DU DOCUMENT : Rapport *Immigration temporaire : choisir le français*

DATE : Le 20 février 2024

OBJET : **Erratum**

Veuillez prendre note de la présence de deux coquilles au rapport *Immigration temporaire : choisir le français* du Commissaire à la langue française déposé le 14 février 2024 à l'Assemblée nationale. Elles se sont glissées dans le premier paragraphe, tout au haut de la page 21 (page 35 du document PDF).

Ainsi, les phrases « Au Canada, le nombre de demandes d'asile a été multiplié par neuf ces dernières années. De 16 045 en 2015, ce nombre a atteint 144 000 en 2023¹¹. » auraient dû débiter cette page en lieu et place de celles présentées au document déposé en chambre par la présidente.

Merci de prendre bonne note de ces changements mineurs.

Le commissaire à la langue française



Benoît Dubreuil

La reproduction de cette publication est autorisée pour l'enseignement et la recherche, à la condition que l'extrait soit intégral, sans modifications. Tout le document peut aussi être reproduit à ces fins.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit être autorisée par le Commissaire à la langue française, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Pour l'obtenir, communiquez avec le Commissaire à la langue française à info@clf.quebec.

La présente publication a été produite par le Commissaire à la langue française.

Le Commissaire à la langue française

Le Commissaire à la langue française a été créé en juin 2022, à la suite de l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022, c. 14). Nommé le 8 février 2023 par l'Assemblée nationale, le premier commissaire à la langue française est entré en fonction le 1^{er} mars 2023 pour un mandat de sept ans.

Le commissaire a pour fonction de :

- surveiller le respect des droits fondamentaux et des obligations prévus à la Charte de la langue française;
- vérifier la mise en oeuvre de ses dispositions par l'Administration, notamment le ministère de la Langue française, l'Office québécois de la langue française et Francisation Québec, ainsi que par les institutions parlementaires;
- surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- recommander des mesures susceptibles de favoriser l'usage du français comme langue commune;
- réaliser des vérifications et des enquêtes sur toute matière relevant de ses fonctions et en faire rapport à l'Assemblée nationale;
- informer le public sur toute question relative à la langue française.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le commissaire fournit à l'Assemblée nationale, au gouvernement et au ministre de la Langue française les avis et les recommandations qu'il estime appropriés, s'il le juge nécessaire.

Faits saillants

L'augmentation de la population non permanente

Au recensement de 2016, Statistique Canada dénombrait 86 065 immigrantes et immigrants temporaires au Québec. En octobre 2023, de nouvelles estimations démographiques établissaient plutôt ce nombre à 528 034 personnes.

Cette croissance est liée à trois phénomènes :

- le resserrement du marché du travail et le recrutement d'une main-d'œuvre temporaire de plus en plus nombreuse dans quelques secteurs économiques;
- la création de passerelles facilitant le passage entre les études au Québec et la résidence permanente;
- l'augmentation des demandes d'asile en lien avec la situation mondiale, mais aussi avec les politiques fédérales de gestion des passages irréguliers à la frontière et d'attribution des visas.

Une part importante des personnes résidant au Québec de manière temporaire souhaitent s'y établir durablement. Ces personnes répondent par ailleurs en partie à des besoins de main-d'œuvre qui, eux, ne sont pas temporaires.

La situation linguistique de la population non permanente

En 2021, 33,4 % de l'immigration temporaire était incapable de soutenir une conversation en français, soit 60 635 personnes de 15 ans et plus.

- Plus particulièrement, les personnes demandeuses d'asile étaient les plus susceptibles de ne pas connaître le français (38,9 %), suivies des titulaires d'un permis d'études (37,8 %), puis des titulaires d'un permis de travail (28,0 %).

De 2021 à 2023, la population non permanente qui ne connaissait pas le français aurait pratiquement triplé. En octobre 2023, elle se situait vraisemblablement entre 155 351 et 191 015 personnes.

- La proportion de la population québécoise incapable de soutenir une conversation en français aurait quant à elle atteint 7,2 % en 2023, comparativement à 5,6 % en 2016.

En 2021, en moyenne, 35,5 % de l'immigration temporaire travaillaient principalement en anglais. Toutefois, par statut d'immigration, cette proportion était la plus élevée chez les titulaires d'un permis d'études (44,1 %), tout en étant très forte chez les titulaires d'un permis de travail (32,9 %) et chez les personnes demandeuses d'asile (29,2 %).

- En deux ans, de 2021 à 2023, l'augmentation de l'immigration temporaire aurait entraîné une hausse d'environ 1,0 % de l'utilisation prédominante de l'anglais au travail. Cette hausse s'ajouterait à celle d'environ 2,1 % observée sur dix ans entre 2011 et 2021.

- Parmi les immigrantes et immigrants temporaires qui ne connaissent pas le français, la plupart peuvent s'exprimer en anglais (86 %) et utilisent principalement cette langue au travail.
- La tendance à ne pas connaître le français et à utiliser principalement l'anglais est étroitement liée au pays d'origine des personnes immigrantes.
- Les personnes qui adoptent l'anglais ont tendance à venir de quelques pays asiatiques, en l'occurrence la Chine, l'Iran, l'Inde et les Philippines, ou de pays de langues latines, principalement le Mexique, le Brésil et la Colombie.

L'investissement dans l'apprentissage du français

Assurer l'apprentissage du français par les personnes souhaitant s'établir durablement au Québec serait souhaitable, mais entraînerait des coûts considérables.

- Des investissements de 10,6 à 12,9 milliards de dollars (G\$) seraient nécessaires pour que l'ensemble des immigrantes et immigrants temporaires complètent une formation de niveau intermédiaire en français.
- La plus grande partie de ces investissements (79 %) correspondrait aux revenus d'emploi auxquels ces personnes devraient renoncer pendant le temps qu'elles consacraient à l'apprentissage du français.

En 2023, seule une minorité de personnes ne maîtrisant pas le français a participé aux cours offerts par le gouvernement du Québec, soit une proportion estimée de 39,5 % des titulaires d'un permis de travail, 14,1 % des titulaires d'un permis d'études et 5,2 % des personnes demandeuses d'asile.

En équivalents à temps complet, le nombre de personnes formées par l'entremise de l'offre gouvernementale correspondrait seulement à 5,4 % du nombre de personnes ne connaissant pas le français.

Les principes guidant les recommandations pour renforcer la connaissance et l'usage du français

Des recommandations sont proposées dans le but de réduire graduellement la part de l'immigration temporaire ne maîtrisant pas le français. Ces recommandations s'appuient sur l'idée que le gouvernement du Québec doit chercher à :

- préserver les avantages de l'immigration temporaire;
- aider le Canada à respecter ses obligations internationales;
- miser sur la création de cheminements cohérents vers l'immigration permanente;
- viser une répartition équitable des coûts relatifs à l'apprentissage du français;
- faire preuve de transparence à l'endroit de chacun.

Recommandations

Le Commissaire à la langue française propose les recommandations suivantes au gouvernement du Québec.

Renforcement du suivi et de l'évaluation

Développer un tableau de bord, accessible au public, qui permettra de suivre régulièrement l'évolution de la population non permanente au Québec et de ses caractéristiques, notamment linguistiques.

Clarification des attentes

Présenter clairement les attentes de la société québécoise en matière linguistique à toute personne qui fait la demande d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui dépose une demande d'asile.

Mesures visant les titulaires d'un permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires

Établir, en collaboration avec les partenaires sociaux, un mécanisme permettant de développer en amont des filières de recrutement et de formation de la main-d'œuvre étrangère francophone dans les professions recherchées.

Évaluer la possibilité de verser une aide financière supplémentaire en vue de soutenir l'apprentissage intensif du français avant l'arrivée au Québec.

Exiger, à l'exception du volet « Agricole », une connaissance du français de niveau 3 à l'oral de l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français (l'Échelle québécoise) au moment de l'obtention d'un premier permis de travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), puis une connaissance du français de niveau 5, toujours à l'oral, au moment du renouvellement de ce permis.

Mesures visant les titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail postdiplôme

S'assurer que la formule de financement des universités favorise la connaissance et l'utilisation du français de manière cohérente.

Entamer des discussions avec le gouvernement du Canada pour rendre le droit de travailler hors campus pour les titulaires de permis d'études conditionnel à l'atteinte d'un niveau 3 à l'oral selon l'Échelle québécoise.

Entamer des discussions avec le gouvernement du Canada en vue de rendre la délivrance du permis de travail postdiplôme (PTPD) conditionnelle à l'atteinte du niveau 7 à l'oral et du niveau 5 à l'écrit de l'Échelle québécoise.

Mesures visant les personnes demandeuses d'asile

Proposer au gouvernement du Canada la mise en place d'une entente fédérale-provinciale portant sur l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile.

Proposer au gouvernement du Canada la création d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile à l'échelle canadienne en vue de minimiser les coûts relatifs à l'intégration linguistique.

Proposer au gouvernement du Canada que soit documenté, dès l'arrivée, le niveau de connaissance en français et en anglais des personnes qui demandent l'asile.

Proposer au gouvernement du Canada la mise en place d'une aide financière supplémentaire pour appuyer la formation linguistique des demandeurs d'asile ne parlant ni anglais ni français.

Table des matières

Liste des figures	VII
Liste des tableaux	VIII
Liste des acronymes	X
Introduction	1
L'évolution de la population non permanente au Québec	3
1.1 Portrait statistique de la situation	5
1.2 Description de l'évolution des principaux programmes d'immigration temporaire	11
1.3 Quelques facteurs explicatifs	24
1.4 Conclusion	27
La situation linguistique de la population non permanente	28
2.1 Langues à la maison et au travail selon le statut d'immigration	32
2.2 La situation linguistique des titulaires de permis de travail	34
2.3 La situation linguistique des titulaires de permis d'études	43
2.4 La situation linguistique des personnes demandeuses d'asile au Québec	48
2.5 Calcul de la population non permanente ne connaissant pas le français	53
2.6 Effets de la population non permanente sur la situation du français	55
2.7 La situation linguistique des immigrants après l'obtention de la résidence permanente	58
2.8 Conclusion	63
L'apprentissage du français par la population non permanente	64
3.1 La situation à l'échelle canadienne	66
3.2 L'apprentissage du français	68
3.3 Les coûts de l'apprentissage du français	74
3.4 Conclusion	79
Des pistes d'action pour renforcer la connaissance et l'usage du français	80
4.1 Les risques pour la pérennité du français	81
4.2 Les principes guidant les pistes d'action	82
4.3 Le renforcement du système de suivi et d'évaluation	83
4.4 La clarification des attentes du Québec	86

Les recommandations concernant les titulaires d'un permis de travail du PTET	88
5.1 Les conséquences de l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers temporaires	89
5.2 Les enjeux linguistiques	90
5.3 L'apprentissage du français chez les travailleurs étrangers temporaires	91
5.4 Recommandations	91
Les recommandations concernant les titulaires de permis d'études ou de permis de travail postdiplôme	97
6.1 Les conséquences de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers	98
6.2 Les enjeux linguistiques	99
6.3 L'apprentissage du français chez les titulaires d'un permis d'études et les personnes diplômées	100
6.4 Recommandations	101
Les recommandations concernant les personnes demandeuses d'asile	107
7.1 Les conséquences de l'augmentation des demandes d'asile	108
7.2 L'importance de l'intégration linguistique	110
7.3 L'apprentissage du français par les demandeurs d'asile	111
7.4 Recommandations	111
Bibliographie	118

Liste des figures

Figure 1 – Nombre de permis délivrés et de demandes d'asile déposées	6
Figure 2 – Nombre de titulaires de permis temporaires au 31 décembre de chaque année	7
Figure 3 – Estimation du nombre de résidents non permanents.....	8
Figure 4 – Nombre et proportion de permis de travailleurs temporaires délivrés	13
Figure 5 – Nombre et proportion de titulaires d'un permis du PTET au 31 décembre	14
Figure 6 – Nombre de permis de travail délivrés par année pour les dix catégories de professions les plus importantes	16
Figure 7 – Nombre et proportion dans le PMI des titulaires d'un PTPD au 31 décembre de chaque année	18
Figure 8 – Nombre et proportion de titulaires d'un permis de conjoint par type au PMI au 31 décembre	19
Figure 9– Nombre et proportion de titulaires de permis d'études au 31 décembre selon niveau d'étude.....	20
Figure 10 – Nombre de demandes d'asile selon l'année.....	22
Figure 11 – Pourcentage des demandes d'asiles déposées et poids démographique de chaque province dans la population canadienne.....	22
Figure 12 – Pourcentage des personnes ayant demandé l'asile selon la dernière adresse connue	23
Figure 13 – Connaissance du français et de l'anglais par la population non permanente selon la province.....	67

Liste des tableaux

Tableau 1 – Répartition de la population non permanente selon la RMR et le statut.....	9
Tableau 2 – Répartition de la population non permanente par région administrative.....	10
Tableau 3 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail selon le statut d’immigration, population de 15 ans et plus.....	33
Tableau 4 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail des titulaires d’un permis de travail	34
Tableau 5 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail des titulaires d’un permis de travail, RMR de Montréal et à l’extérieur de Montréal.....	35
Tableau 6 – Langue utilisée le plus souvent au travail par les titulaires d’un permis de travail dans les 10 professions les plus importantes du PTET volet « Autres » et principaux pays de provenance des personnes travaillant principalement en anglais dans ces professions	37
Tableau 7 – Connaissance des langues par les titulaires d’un permis du PTET au 31 décembre	38
Tableau 8 – Connaissance du français et utilisation du français au travail des titulaires d’un permis de travail, selon le recensement de 2021, pour les 10 principaux pays de naissance des titulaires d’un permis du PTET en 2022.....	40
Tableau 9 – Connaissance des langues par les titulaires d’un permis de travail du PMI au 31 décembre.....	41
Tableau 10 – Connaissance du français et utilisation du français au travail des titulaires d’un permis de travail, selon le recensement de 2021, pour les dix principaux pays de naissance des titulaires d’un permis du PMI en 2022.....	42
Tableau 11 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail par les titulaires d’un permis d’études.....	43
Tableau 12 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail par les titulaires d’un permis d’études dans la RMR de Montréal et en dehors.....	44
Tableau 13 – Étudiants indiens dans le système collégial par réseau d’enseignement et par établissement	45
Tableau 14 – Connaissance des langues par les titulaires de permis d’études au 31 décembre.....	46
Tableau 15 – Effectif des étudiants étrangers à l’université suivant la langue de l’établissement	46
Tableau 16 – Connaissance du français et utilisation du français au travail par les titulaires d’un permis d’études, selon le recensement de 2021, pour les dix principaux pays de naissance de ces titulaires en 2022.....	47
Tableau 17 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail des personnes demandeuses d’asile.....	49
Tableau 18 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail par les personnes demandeuses d’asile dans la RMR de Montréal et en dehors	50

Tableau 19 – Connaissance du français et utilisation du français au travail par les demandeurs d’asile, selon le recensement de 2021, pour les dix principaux pays de naissance de ces personnes en 2022.....	51
Tableau 20 – Langue du dossier finalisé à la CISR des personnes demandeuses d’asile dont la dernière adresse connue est au Québec.....	51
Tableau 21 – Calcul de la population non permanente de 15 ans et plus ne connaissant pas le français selon deux scénarios.....	54
Tableau 22 – Population ne connaissant pas le français	56
Tableau 23 – Population travaillant principalement en anglais.....	57
Tableau 24 – Connaissance des langues par les actuels titulaires d’un permis de travail et les anciens titulaires qui ont obtenu la résidence permanente.....	58
Tableau 25 – Langue utilisée le plus souvent au travail par les actuels titulaires d’un permis de travail et les anciens titulaires qui ont obtenu la résidence permanente	59
Tableau 26 – Connaissance des langues par les actuels titulaires d’un permis d’études et les anciens titulaires qui ont obtenu la résidence permanente.....	60
Tableau 27 – Langue utilisée le plus souvent au travail par les actuels titulaires d’un permis d’études et les anciens titulaires qui ont obtenu la résidence permanente.....	61
Tableau 28 – Connaissance des langues des demandeurs d’asile et des personnes ayant été admises après avoir demandé l’asile.....	62
Tableau 29 – Langue utilisée le plus souvent au travail par les demandeurs d’asile et les personnes ayant été admises après avoir demandé l’asile.....	62
Tableau 30 – Estimation de la proportion de la population non permanente qui aurait participé aux cours de Francisation Québec.....	69
Tableau 31 – Estimation de la proportion de la population non permanente qui aurait participé aux cours de Francisation Québec.....	72
Tableau 32 – Revenu d’emploi médian des personnes ne connaissant pas le français, par type de résidents non permanents et par langue connue.....	75
Tableau 33 – Règles de répartition des personnes demandeuses d’asile selon leur connaissance des langues.....	113

Liste des acronymes

CAQ	Certificat d'acceptation du Québec
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié
EIC	Expérience internationale Canada
EIMT	Étude d'impact sur le marché du travail
IRCC	Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
PÉE	Programme des étudiants étrangers
PEQ	Programme de l'expérience québécoise
PMI	Programme de mobilité internationale
PSTQ	Programme de sélection des travailleurs qualifiés
PTET	Programme des travailleurs étrangers temporaires
PTPD	Permis de travail postdiplôme
RMR	Région métropolitaine de recensement

Introduction

Le 27 septembre 2023, Statistique Canada publiait de nouvelles estimations démographiques sur le nombre de résidentes et de résidents non permanents au Québec¹. Certes, une hausse de l'immigration temporaire était observée depuis quelques années déjà, mais les nouvelles estimations démographiques indiquaient que la population non permanente atteignait désormais une taille inédite, soit près d'un demi-million de personnes.

Au cours des derniers mois, les répercussions de cette hausse de l'immigration temporaire ont alimenté de nombreuses discussions, principalement en lien avec le logement, le marché du travail ou l'offre de services publics. En lien avec notre mandat, nous considérons aujourd'hui essentiel d'éclairer le public, et les parlementaires sur ses répercussions sur la situation linguistique.

En juin 2023, nous avons déjà soulevé des préoccupations en lien avec la proportion importante d'immigrantes et immigrants temporaires qui travaillaient principalement en anglais au Québec². La hausse rapportée dans les mois suivants par Statistique Canada a confirmé l'urgence de produire une analyse détaillée visant à mieux comprendre les conséquences des rapides changements démographiques en cours et appuyer la prise de décision.

Nous avons divisé notre rapport en deux parties. La première partie est un état des lieux de nature descriptive où nous répondons à trois questions :

- Chapitre 1 Quels groupes ont le plus augmenté parmi les immigrantes et immigrants temporaires?
- Chapitre 2 À quel point ces groupes connaissent et utilisent le français?
- Chapitre 3 À quel rythme apprennent-ils le français?

Dans la deuxième partie, nous proposons des recommandations visant à réduire progressivement le risque que pose l'immigration temporaire sur la situation du français. Nous avons réparti ces pistes d'action en quatre chapitres : le premier présente les principes qui nous ont guidés ainsi que des recommandations d'ordre général. Dans les trois autres, nous présentons des pistes d'action portant sur les groupes d'immigration temporaire qui ont le plus augmenté et qui soulèvent des enjeux prioritaires pour le français.

- Chapitre 4 Principes et recommandations d'ordre général pour renforcer la connaissance et l'usage du français.
- Chapitre 5 Titulaires d'un permis de travail du PTET.
- Chapitre 6 Titulaires d'un permis d'études ou d'un PTPD du Programme de mobilité internationale (PMI).

¹ Statistique Canada, 2023c.

² Commissaire à la langue française, 2023, pp. 33 et 34.

Nous présentons dans ce rapport des pistes d'action qui ont une visée commune, celle de renforcer la connaissance du français à l'arrivée des immigrantes et immigrants temporaires, puis d'établir des parcours d'apprentissage crédibles et réalistes de cette langue pour ceux qui ne la connaissent pas déjà. Elles visent à mobiliser les gouvernements, les employeurs, les établissements d'enseignement et les personnes immigrantes autour d'un objectif commun, celui de choisir le français.

1

L'évolution de la population non permanente au Québec

En bref

La hausse de la population non permanente observée ces dernières années est inédite. De 2016 à 2023, le Québec serait en effet passé de 86 065 immigrantes et immigrants temporaires à 528 034.

Cette hausse résulte de différents facteurs, plus particulièrement :

- le resserrement du marché du travail et la pénurie dans certains secteurs et professions;
- les assouplissements aux politiques d'immigration québécoises et canadiennes qui ont facilité l'embauche d'une main-d'œuvre temporaire;
- les autres changements aux politiques d'immigration, notamment la création du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) en 2010 et le droit de travailler hors campus pour les titulaires d'un permis d'études.

Dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), le nombre de permis de travail délivré a quintuplé depuis 2015, atteignant 58 885 en 2023. Si le volet « Agricole » représentait 70 % de ces permis en 2015, la situation s'est depuis inversée : en 2023, 60 % des permis étaient délivrés pour des professions en dehors du domaine agricole.

Dans le Programme de mobilité internationale (PMI), le nombre de permis de travail ouverts a également connu une très forte augmentation. C'est particulièrement le cas des permis de travail postdiplôme (PTPD), qui encouragent les étudiantes et étudiants étrangers à s'établir au Canada après leurs études. De 655 en 2007, le nombre de titulaires de ce permis au Québec avait atteint 41 500 à la fin de 2023.

Dans le Programme des étudiants étrangers (PÉE), les changements aux politiques d'immigration ont entraîné une augmentation rapide du nombre d'étudiantes et étudiants étrangers au Québec. En 2023, près de 78 000 permis d'études ont été délivrés au Québec, un sommet historique.

Quant aux demandeuses et demandeurs d'asile, leur nombre s'est multiplié par 20 depuis 2015. En 2023, un nombre record de 65 555 demandes étaient déposées au Québec, soit 45,5 % de toutes les demandes soumises au Canada pour la même année. Au Québec, environ neuf personnes sur dix s'établissent dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal après avoir déposé une demande d'asile.

Dans ce chapitre, nous tenterons de mieux comprendre le phénomène de l'immigration temporaire. Nous y brosserons d'abord un portrait statistique de l'évolution de la population non permanente au Québec pour les catégories suivantes : titulaire d'un permis de travail, titulaire d'un permis d'études et demandeur d'asile. Par la suite, nous examinerons comment cette évolution s'est manifestée sur le plan régional ainsi que dans les principaux programmes d'immigration, c'est-à-dire dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), le Programme de mobilité internationale (PMI) et le Programme des étudiants étrangers (PÉE). Nous terminerons ce chapitre par la présentation des principaux phénomènes susceptibles d'expliquer l'augmentation du nombre d'immigrantes et immigrants temporaires au Québec.

1.1

Portrait statistique de la situation

Pour obtenir un portrait global de la population non permanente, nous utiliserons trois sources d'information complémentaires :

- le nombre de demandes d'asile reçues et le nombre de permis de travail ou d'études délivrés par mois ou par année;
- le nombre de titulaires d'un permis valide au 31 décembre;
- l'estimation du nombre de résidentes et résidents non permanents présents au Canada par trimestre.

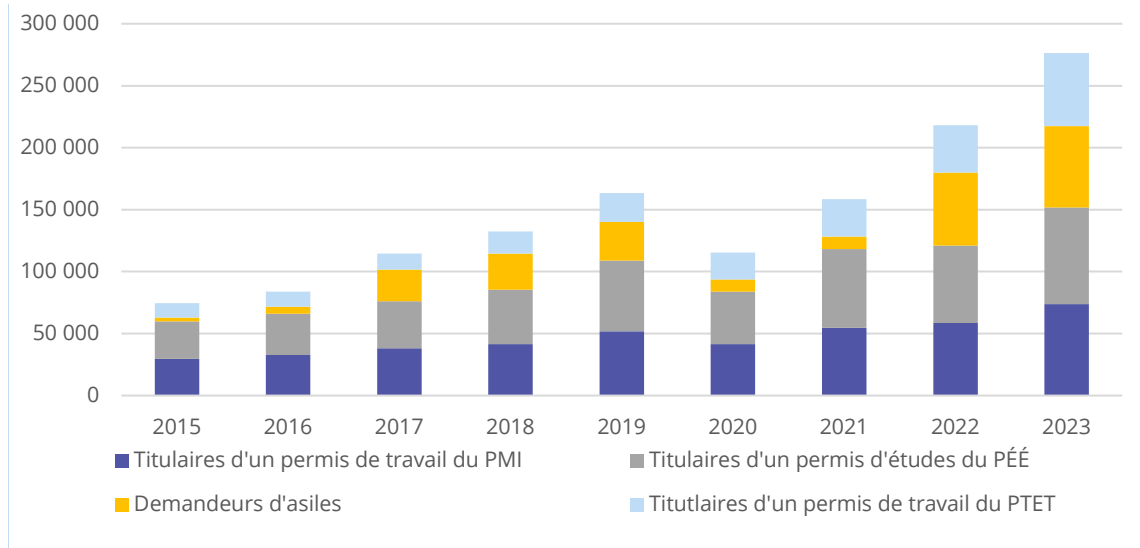
Nous compléterons ce portrait statistique par l'analyse de la répartition des immigrantes et immigrants temporaires par région métropolitaine de recensement (RMR) et par région administrative.

Le nombre de permis délivrés et de demandes d'asile déposées

Pour comprendre l'évolution de la population non permanente au Québec, nous avons examiné le nombre de permis de travail ou d'études qui ont été délivrés, ainsi que le nombre de demandes d'asile qui ont été déposées. Dans ce but, nous avons utilisé les données qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) publie mensuellement et annuellement.

Comme l'illustre la figure 1, le nombre de permis délivrés et le nombre de demandes d'asile déposées ont augmenté de façon importante entre 2015 et 2023. Pendant cette période, le nombre de demandes d'asile a été multiplié par 20, passant de 3 045 à 65 555. Le nombre de permis délivrés par IRCC a également augmenté de façon importante. En 2023, il se chiffrait à 58 885 pour le PTET, 73 820 pour le PMI et 77 960 pour le PÉE.

Figure 1 – Nombre de permis délivrés et de demandes d'asile déposées
(Québec, de 2015 à 2023, selon le type de programme)



Sources : IRCC 2023a, 2023b et 2023d, calculs du Commissaire à la langue française.

Le nombre de titulaires d'un permis valide au 31 décembre

Pour mieux comprendre l'évolution de la population non permanente, nous avons aussi calculé, pour la période de 2000 à 2023, le nombre de personnes qui avaient un permis de travail ou d'études en vigueur au 31 décembre de chaque année (figure 2)³.

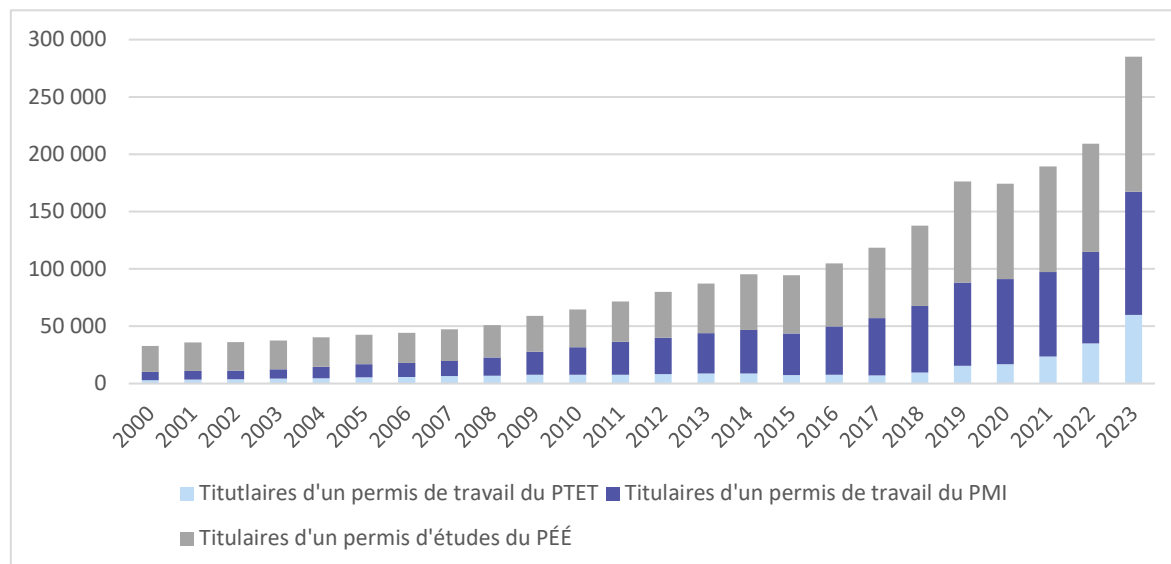
Pour le PTET, nous avons ainsi relevé que le nombre de titulaires au 31 décembre a progressé par paliers. S'il était marginal au début des années 2000, il a augmenté de manière progressive jusqu'en 2014. Il est par la suite resté stable jusqu'en 2017, puis il s'est rapidement accru. À la fin de 2023, il s'élevait à 59 820.

Pour le PMI, le nombre de titulaires au 31 décembre a été multiplié par 15 entre 2000 et 2023, passant de 7 180 à 107 615.

Finalement, pour le PÉÉ, le nombre de titulaires d'un permis a connu jusqu'en 2008 une augmentation modérée, qui s'est accélérée par la suite. En 2023, le nombre de permis en vigueur avait atteint 117 745, c'est-à-dire qu'il avait plus que quadruplé depuis 2000, alors qu'il se situait à 22 770.

³ L'utilisation de la date du 31 décembre a une incidence particulière pour le suivi du PTET, car elle a pour effet d'exclure la main-d'œuvre agricole saisonnière qui n'a pas un permis valide au 31 décembre. Cette approche donne néanmoins un bon aperçu de l'évolution du nombre de travailleurs non saisonniers.

Figure 2 – Nombre de titulaires de permis temporaires au 31 décembre de chaque année (Québec, entre 2000 et 2022, selon le type de programme)



Source : IRCC, 2023b et 2023d.

L'estimation du nombre de résidents non permanents au Canada par trimestre

Pour compléter ce portrait global, nous avons utilisé les estimations démographiques que Statistique Canada publie de façon trimestrielle⁴. Produites depuis 2023 à l'aide d'une nouvelle méthodologie, ces estimations nous informent sur le nombre de résidentes et résidents non permanents qui seraient présents au Québec et au Canada chaque trimestre depuis 2021. Elles les classent selon leur statut : demandeur d'asile, titulaire d'un permis de travail et titulaire d'un permis d'études⁵.

Malgré la courte période qu'elles couvrent, ces données confirment la forte augmentation de la population non permanente au Québec depuis la fin de la pandémie de COVID-19 pour ces trois statuts. Ainsi, du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} octobre 2023, le nombre de personnes demandeuses d'asile au Québec a doublé, passant de 79 000 à 160 651. La situation est similaire pour les titulaires d'un permis de travail : de 109 389 en juillet 2021, leur nombre avait atteint 225 684 en octobre 2023. Bien que moins considérable, une augmentation est également

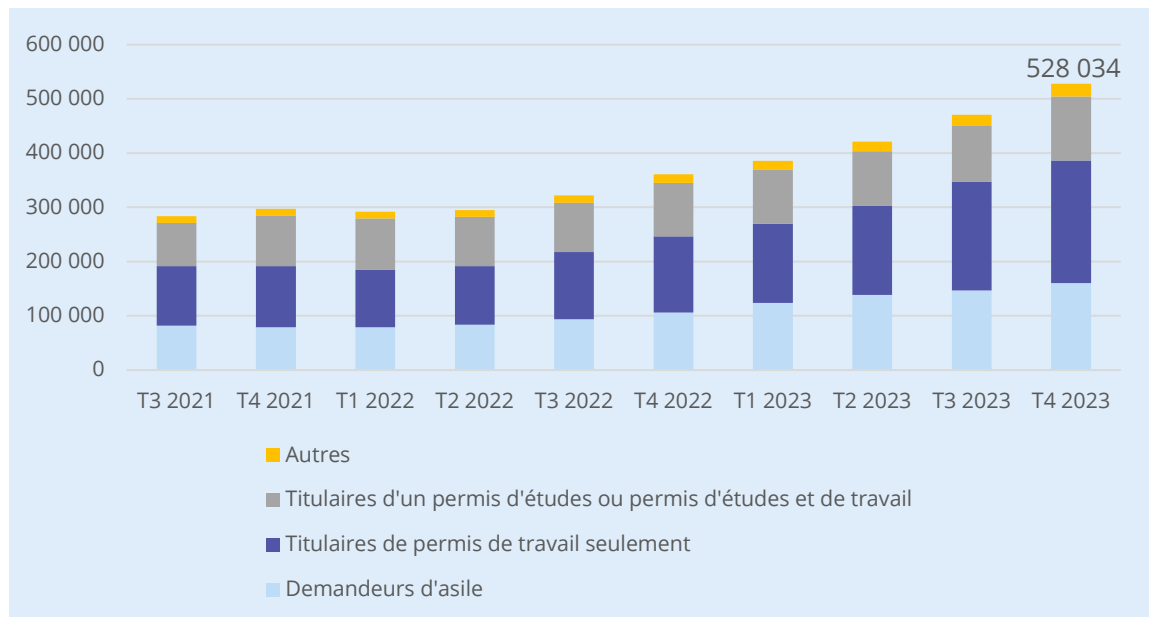
⁴ Statistique Canada construit ses estimations en utilisant des données administratives, notamment, sur les permis de séjour délivrés et les demandes d'asile déposées. L'organisme tente ainsi d'établir la population réellement présente dans chaque province. Pour cela, il tient compte, par exemple, de la migration interprovinciale et internationale (le fait que certains résidents non permanents ont quitté le pays ou qu'ils y sont encore bien que leur titre de séjour ne soit plus valide). Il prend aussi en considération les doublons (le fait que certaines personnes peuvent avoir plusieurs permis). Statistique Canada, 2022.

⁵ Pour comprendre l'évolution de la population non permanente sur une plus longue période, nous pouvons utiliser une série antérieure se terminant en 2018 (Statistique Canada. Tableau 17-10-0023-01 Estimations des résidents non permanents, trimestrielles, inactifs). Malheureusement, cette série antérieure était produite à partir d'une méthodologie différente et n'est pas entièrement comparable. La comparaison à plus long terme peut également s'appuyer sur les données des recensements canadiens, mais il existe là encore des enjeux liés au sous-dénombrement lors du recensement canadien et aux correctifs apportés par la suite par Statistique Canada (2023b).

observable du côté des titulaires d'un permis d'études. De juillet 2021 à octobre 2023, leur nombre est en effet passé de 79 748 à 117 961 (figure 3).

Nous nous sommes aussi intéressés aux estimations de Statistique Canada pour un quatrième statut, soit la catégorie « Autres ». Celle-ci regroupe notamment les résidentes et résidents non permanents qui ne détiennent pas eux-mêmes un permis, mais qui résident avec une personne qui en détient un. Celle-ci regroupe notamment les résidentes et résidents non permanents qui vivent avec un ou une membre de leur famille qui est titulaire d'un permis de travail ou d'études. Le nombre de ces personnes s'est également accru de façon importante au Québec, passant de 12 368 en juillet 2021 à 23 738 en octobre 2023.

Figure 3 – Estimation du nombre de résidents non permanents
(Québec, de 2021 à 2023, par statut et par trimestre)



Source : Statistique Canada, tableau 17-10-0121-01

La répartition régionale de la population non permanente

Nous terminerons ce portrait statistique par l'analyse de la répartition des immigrantes et immigrants temporaires au Québec par RMR et par région administrative. Pour ce faire, nous utiliserons le recensement de 2021 de Statistique Canada, les données du ministère de l'Emploi et des Services Sociaux (MESS) sur le nombre de personnes inscrites à l'assistance sociale et les données administratives d'IRCC sur les titulaires d'un permis de séjour.

Au recensement de 2021, la RMR de Montréal était l'endroit où élisait domicile une grande partie de la population non permanente du Québec. En effet, 77,6 % de ces personnes immigrantes y habitaient, contre 7,8 % dans celle de Québec et 14,6 % dans le reste du Québec. Plus exactement, Montréal accueillait 88,6 % des demandeurs d'asile, 78,3 % des titulaires d'un permis d'études et 72,4 % des titulaires d'un permis de travail.

Tableau 1 – Répartition de la population non permanente selon la RMR et le statut
(Québec, en 2021, en pourcentage)

	Population non permanente	Titulaires d'un permis de travail	Titulaires d'un permis d'études	Demandeurs d'asile
Montréal	77,6	72,4	78,3	88,6
Québec	7,8	10,7	7,1	2,2
Reste du Québec	14,6	16,9	14,6	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

La concentration des titulaires de permis d'études et de permis de travail à Montréal et dans sa périphérie est confirmée par les données administratives d'IRCC de 2022. Comme l'indique le tableau 2, la région administrative de Montréal reçoit 67,5 % des étudiantes et étudiants étrangers, 73,6 % des titulaires d'un permis du PMI et 20,2 % des titulaires d'un permis du PTET.

Bien que la région de Montréal soit celle où se retrouvent la plupart des titulaires d'un permis d'études ou de travail, la proportion d'immigrantes et d'immigrants temporaires qu'elle accueille varie selon le statut. Ainsi, nous constatons que seulement 20,2 % des titulaires d'un permis du PTET y vivent, soit sensiblement la même proportion qu'en Montérégie (18,3 %) et dans la Capitale-Nationale (15,8 %). Le PTET est ainsi le programme qui affiche la plus forte présence à l'extérieur de la région administrative de Montréal.

La situation est très différente pour les titulaires d'un permis du PMI. En effet, la plupart d'entre eux habitent dans la région de Montréal (73,6 %) ou en périphérie, soit : 7,0 % en Montérégie et 4,5 % dans les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. À des fins de comparaison, la Capitale-Nationale en accueille 4,2 %.

Quant à la distribution des titulaires d'un permis d'études, elle se rapproche de celle des titulaires d'un permis du PMI. En effet, 67,5 % d'entre eux vivent dans la région de Montréal et environ 4,8 % dans les régions limitrophes de la métropole, soit la Montérégie, Laval, les Laurentides et Lanaudière. Quant à la Capitale-Nationale, elle en accueille 9,0 %.

Pour ce qui est des demandeuses et des demandeurs d'asile, les données d'IRCC ne contiennent pas d'information sur leur région administrative de destination. Pour compléter notre portrait, nous avons donc utilisé une autre source : les données sur les prestataires des programmes d'assistance sociale du MESS. D'après ces données, 43 200 demandeuses et demandeurs d'asile recevaient de telles prestations en octobre 2023, ce qui représentait alors environ un demandeur d'asile sur quatre.

Parmi ces prestataires, 75,4 % habitaient dans la région administrative de Montréal et 15,8 % dans sa périphérie. Ces données concordent avec celles du recensement de 2021, selon lesquelles neuf demandeurs d'asile sur dix vivaient à Montréal ou à proximité.

Tableau 2 – Répartition de la population non permanente par région administrative
(Québec, 2022 et 2023, en pourcentage)

	Titulaires d'un permis de travail du PTET	Titulaires d'un permis de travail du PMI	Titulaires d'un permis d'études du PÉE	Demandeurs d'asile
Abitibi-Témiscamingue (08)	1,4	0,3	0,7	0,0
Bas-Saint-Laurent (01)	1,5	0,6	1,6	0,0
Capitale-Nationale (03)	15,8	4,2	9,0	2,2
Centre-du-Québec (17)	6,8	0,9	0,7	1,4
Chaudière-Appalaches (12)	10,7	1,8	1,1	0,5
Côte-Nord (08)	0,7	0,2	0,2	0,0
Estrie (05)	4,3	2,5	3,7	1,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0,0	0,0	0,2	0,0
Lanaudière (14)	5,5	0,7	0,2	1,4
Laurentides (15)	5,9	1,6	0,3	1,3
Laval (13)	1,7	2,2	1,2	4,9
Mauricie (04)	2,1	1,1	4,7	0,5
Montréal (06)	18,3	7,0	3,1	9,2
Montréal (06)	20,2	73,6	67,5	75,4
Nord-du-Québec (10)	0,4	0,1	0,1	0,0
Outaouais (07)	1,2	2,0	1,6	1,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	3,5	1,0	4,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : IRCC, 2023, tableaux personnalisés (colonnes 2, 3 et 4); MESS, 2023 (colonne 5).

1.2

Description de l'évolution des principaux programmes d'immigration temporaire

L'analyse présentée à la section précédente a mis l'accent sur le nombre de demandes d'asile et sur le nombre de permis délivrés dans les trois grands programmes d'immigration temporaire (PMI, PTET et PÉÉ). Chacun de ces programmes comprend cependant plusieurs volets qui, au cours des dernières années, n'ont pas tous connu la même croissance. Dans cette section, nous examinerons l'évolution du nombre de permis délivrés dans le cadre de chacun de ces sous-programmes.

L'évolution du PTET

Pour comprendre la croissance du PTET, nous devons examiner ce programme sous différents angles, notamment celui du nombre de permis délivrés par année et le nombre de titulaires d'un permis au 31 décembre. En effet, comme une part importante de l'immigration temporaire séjourne au Canada de façon saisonnière, les données sur le nombre de permis de travail délivrés annuellement nous amènent à brosser un portrait différent de celui des données sur le nombre de titulaires de permis de travail recensés au 31 décembre de chaque année.

Pour comprendre les différentes tendances à l'œuvre, nous prendrons d'abord soin de distinguer les principaux volets du PTET et leur clientèle.

Les volets du PTET et leur clientèle

Le PTET compte les volets suivants : travailleurs agricoles, aides familiaux et autres titulaires d'un permis de travail, ou volet « Autres ». Dans ce rapport, nous faisons abstraction du volet des aides familiaux, car leur nombre se limite à quelques centaines de personnes depuis 2016.

Les travailleurs du secteur agricole, pour leur part, ne font pas tous partie du PTET. Un nombre important séjourne au Québec dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Ces personnes peuvent rester au Québec au maximum huit mois par année et elles doivent venir du Mexique ou d'un pays des Caraïbes avec lequel le Canada a une entente. À l'inverse, les travailleurs agricoles participant au PTET peuvent venir de n'importe quel pays et obtenir un permis de travail allant jusqu'à deux ans.

Finalement, le volet « Autres » concerne les personnes qui ne travaillent ni en agriculture ni comme aides familiaux. C'est ce volet qui retiendra l'essentiel de notre attention.

Qu'est-ce que le programme des travailleurs étrangers temporaires?

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) vise à satisfaire temporairement les besoins de main-d'œuvre que l'on ne peut pas combler localement.

Au Québec, le PTET fait l'objet d'un processus en trois étapes, dans lequel l'entreprise exécute les deux premières : demander un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour sa future recrue et obtenir une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) favorable. Une fois qu'elle a reçu les deux documents, elle peut inviter la personne qu'elle souhaite embaucher à demander un permis de travail à IRCC.

Pour que ses demandes soient jugées recevables, l'entreprise doit toutefois respecter plusieurs critères. Par exemple, pour obtenir une EIMT favorable, elle doit démontrer qu'elle a tenté d'embaucher un citoyen canadien ou un résident permanent, mais que ses démarches n'ont pas abouti. De plus, elle doit soumettre un « plan de transition », dans lequel elle expliquera comment elle entend diminuer sa dépendance au PTET. Cette dernière exigence n'est toutefois pas systématique (c'est notamment le cas pour le volet « Agricole »). Dans sa demande, l'entreprise doit s'engager à offrir les mêmes salaires et conditions d'emploi que dans l'affichage du poste à l'intention des travailleurs canadiens⁶.

Pour prolonger un permis de travail arrivant à échéance, une entreprise doit redemander un CAQ et une EIMT. En novembre 2023, le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'ajouter une obligation linguistique lors du renouvellement du permis de travail du PTET. Il exigera ainsi du travailleur qu'il prouve qu'il a atteint le niveau 4 à l'oral de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français (l'Échelle québécoise)⁷.

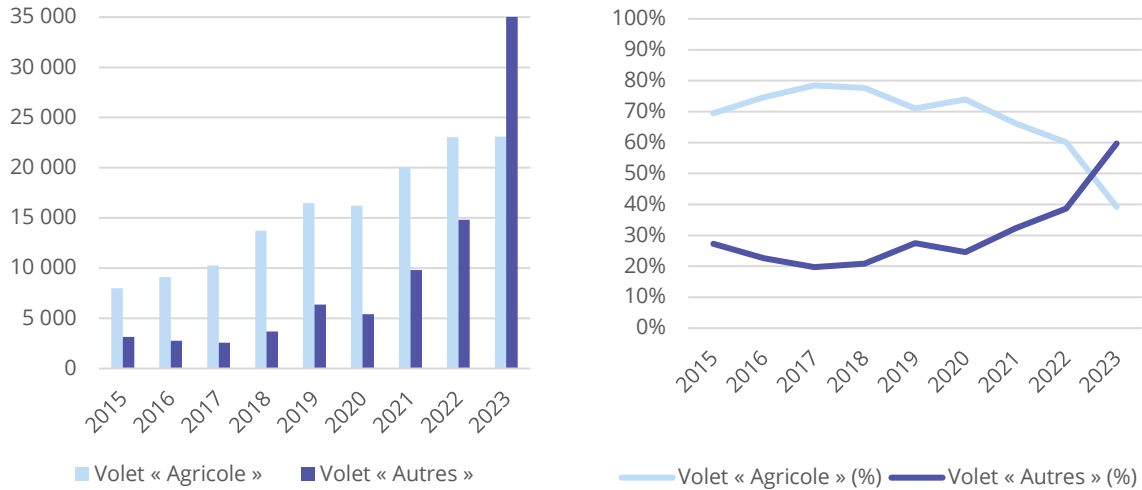
Nombre de permis de travail délivrés par année

La figure 4 présente le nombre de permis de travail délivrés par année dans le cadre des volets « Agricole » et « Autres » du PTET. Comme le montre le graphique de gauche, le nombre de titulaires du volet « Agricole » a triplé entre 2015 et 2023, passant de 7 999 à 23 090. De son côté, le nombre de titulaires de la catégorie « Autres » s'est accru entre 2015 et 2020, mais il a ensuite bondi, pour atteindre en 2023 dix fois sa valeur de 2015. Le graphique de droite indique d'ailleurs que le volet « Autres » représentait 59,7 % de tous les permis délivrés dans le cadre du PTET en 2023.

⁶ Pour l'ensemble des démarches et critères, voir Emploi et Développement social Canada, 2017.

⁷ Cabinet du premier ministre, 2022.

Figure 4 – Nombre et proportion de permis de travailleurs temporaires délivrés (Québec, de 2015 à 2023, par année et par volet du PTET)



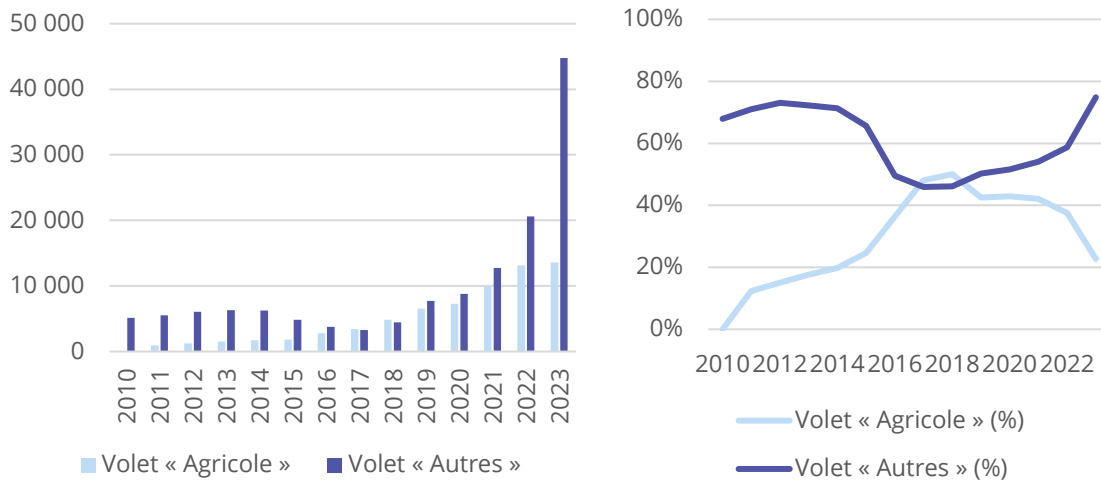
Source : IRCC, 2023b.

Nombre de titulaires d'un permis du PTET en vigueur au 31 décembre

La figure 5 présente le nombre de titulaires d'un permis du PTET en vigueur au 31 décembre, de 2015 à 2023. Pour le volet « Agricole », si nous comparons les données de la figure 5 à celles de la figure 4, nous constatons que le nombre de permis en vigueur au 31 décembre est beaucoup plus faible que le nombre de permis délivrés par année. Pour le volet « Autres », c'est l'inverse. Cette situation s'explique par le fait que les autres permis de travail, contrairement à ceux du volet « Agricole », sont généralement valides pour plus d'une année.

Notre comparaison révèle que le volet « Autres » a évolué d'une manière très différente du volet « Agricole ». Entre 2000 et 2013, le nombre de titulaires du volet « Autres » a pratiquement triplé, passant de 2 275 (non montré à la figure 5) à 6 295. Entre 2013 et 2017, le PTET a été resserré, ce qui a fait chuter le nombre de titulaires de ces permis. La croissance a cependant repris à partir de 2018. Le nombre de titulaires a alors décuplé, pour atteindre 44 780 à la fin de 2023.

Figure 5 – Nombre et proportion de titulaires d'un permis du PTET au 31 décembre (Québec, de 2010 à 2022, par volet)



Source : IRCC, 2023b.

Nombre de permis délivrés par profession

Pour mieux comprendre l'évolution de la main-d'œuvre temporaire dans le cadre du volet « Autres », nous avons analysé le nombre de permis délivrés par profession. Dans ce but, nous avons relevé les dix catégories d'emploi qui regroupaient le plus grand nombre de titulaires d'un permis de travail en 2023, puis examiné leur évolution de 2017 à 2022 (figure 6)⁸.

Ces catégories d'emploi sont les suivantes :

- professionnel en informatique;
- personnel de soutien des services de santé;
- superviseur de services;
- chef et cuisinier;
- serveur au comptoir, aide de cuisine, et personnel de soutien assimilé;
- personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal;
- mécanicien de véhicules automobiles;
- opérateur de machinerie liée à la transformation et à la fabrication, et autre personnel assimilé;
- monteur de fabrication;

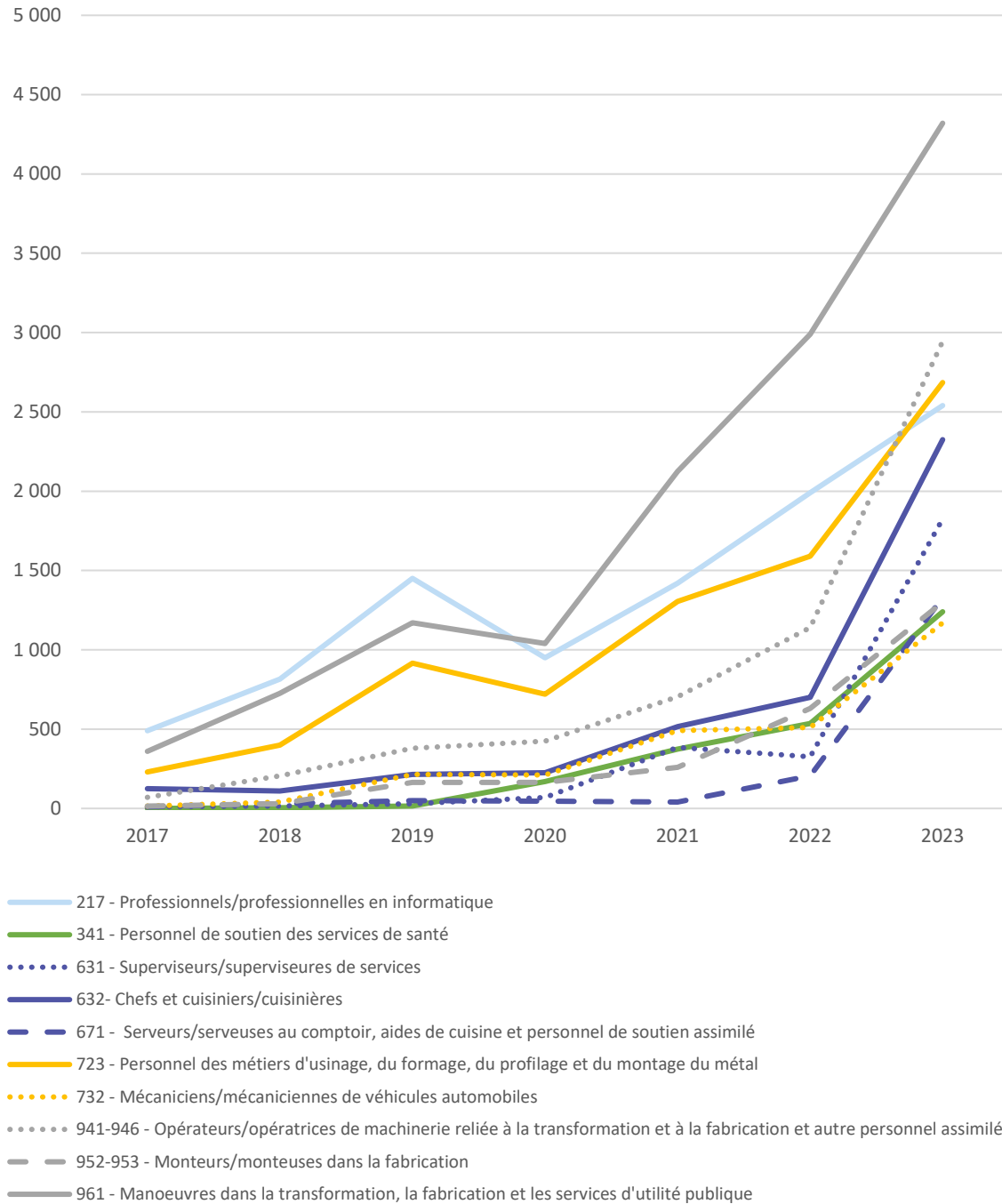
⁸ Nous utilisons les catégories d'emploi de la Classification nationale des professions (CNP), qui sont codées avec trois chiffres. Toutefois, pour faciliter notre analyse, nous avons regroupé certaines catégories, soit celles des opérateurs de machinerie (941 à 946) et celles du personnel de montage (952 et 953). Pour des précisions concernant la CNP, voir Emploi et Développement social Canada, 2021. Il est à noter qu'un travail de concordance est nécessaire pour comparer la version de 2021 à celle de 2016.

- manœuvre dans la transformation, la fabrication, et les services d'utilité publique.

Si ces catégories étaient visées par 29,8 % de tous les permis délivrés en 2015, elles représentaient 62,1 % des permis en 2023.

La catégorie qui reçoit le plus de demandes de permis est celle de la transformation, de la fabrication, et des services d'utilité publique. Elle regroupe notamment les manœuvres du milieu de la transformation des aliments, de la boisson ou du textile. Les autres catégories les plus demandées sont celles des mécaniciens, des opérateurs de machinerie, du personnel de montage et du personnel des métiers d'usinage. Le personnel de l'hôtellerie et de la restauration – comme les cuisiniers, les superviseurs de services ou les serveurs – est également bien représenté, tout comme les professionnels de l'informatique.

Figure 6 – Nombre de permis de travail délivrés par année pour les dix catégories de professions les plus importantes
(Québec, de 2015 à 2023)*



* Les grandes catégories professionnelles de la CNP (premier chiffre) ont été regroupées par couleur dans la figure 6 en vue de faciliter la compréhension du graphique.

Source : Emploi et Développement social Canada (EDSC), 2023.

La croissance au sein du PMI

Le nombre de titulaires du PMI a également connu depuis le début des années 2010 une croissance continue et soutenue. Cette croissance ne s'est cependant pas répartie de manière équilibrée entre les différents volets de ce programme. Par exemple, des permis de travail ouverts sont délivrés aux personnes qui s'établissent au Canada en vertu d'ententes internationales de libre-échange. Au cours des dernières décennies, le nombre de permis délivrés au sein de cette catégorie est resté modéré. Il était ainsi de 2 140 en 2022, puis de 980 en 2023.

Qu'est-ce que le Programme de mobilité internationale?

Le Programme de mobilité internationale (PMI) permet à certaines personnes de travailler au Canada sans avoir besoin d'une EIMT ni d'un CAQ. Les grands volets du PMI sont les suivants⁹ :

- Les accords internationaux ou ententes prévoyant une liberté de mouvement pour certains travailleurs (p. ex. le volet « Investisseur » pour de nombreux pays);
- Les intérêts canadiens, un volet lui-même divisé en de nombreux sous-volets :
 - avantage important, incluant Expérience internationale Canada, qui permet à des ressortissants étrangers de voyager et travailler au Canada;
 - les emplois réciproques, permettant à des entreprises d'échanger leurs travailleurs entre plusieurs pays;
 - les conjoints de travailleurs temporaires qualifiés et d'étudiants à temps plein;
 - les titulaires d'un permis de travail postdiplôme.
- Les autres permis délivrés notamment pour motifs humanitaires.

Une augmentation plus importante, mais toujours limitée, est visible dans le nombre de permis délivrés dans le cadre du programme Expérience internationale Canada (EIC), qui permet aux jeunes de plusieurs pays de jumeler voyage et travail au Canada. Le nombre de titulaires de ce programme a atteint un sommet en 2019, avec 13 300, pour ensuite redescendre avec la pandémie de la COVID-19. En 2023, il s'élevait à 7 620.

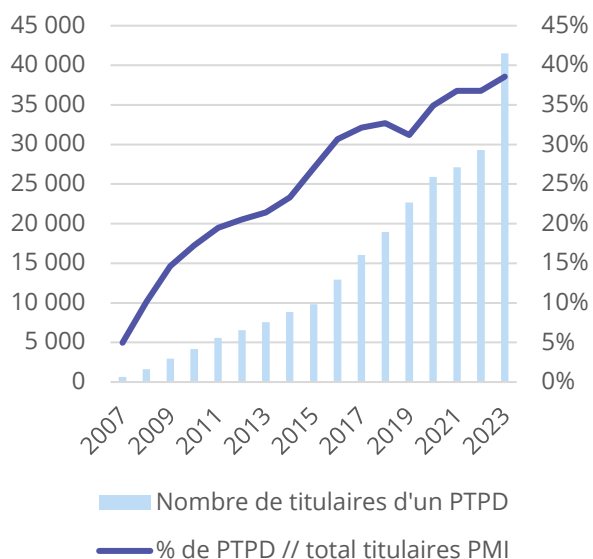
L'augmentation du nombre de titulaires du PMI s'observe surtout au sein d'un sous-programme particulier : le permis de travail postdiplôme (PTPD). Ce permis peut être délivré aux personnes qui ont terminé un programme d'études au Canada et qui satisfont aux conditions suivantes :

- le programme devait être d'une durée de huit mois ou plus;
- le programme a dû être suivi à temps plein et de façon continue;
- au moins la moitié du programme a été suivi en sol canadien.

Pour les programmes d'études de moins de deux ans, la durée de validité du permis est équivalente à celle du programme. Pour les programmes de deux ans et plus, cette durée est de trois ans. Le PTPD n'est pas renouvelable. Toutefois, la personne dont le PTPD expire peut demander un autre type de permis de travail pour rester au Canada.

⁹ IRCC, 2014.

Figure 7 – Nombre et proportion dans le PMI des titulaires d'un PTPD au 31 décembre (Québec, de 2007 à 2022)



Source : IRCC, 2023b

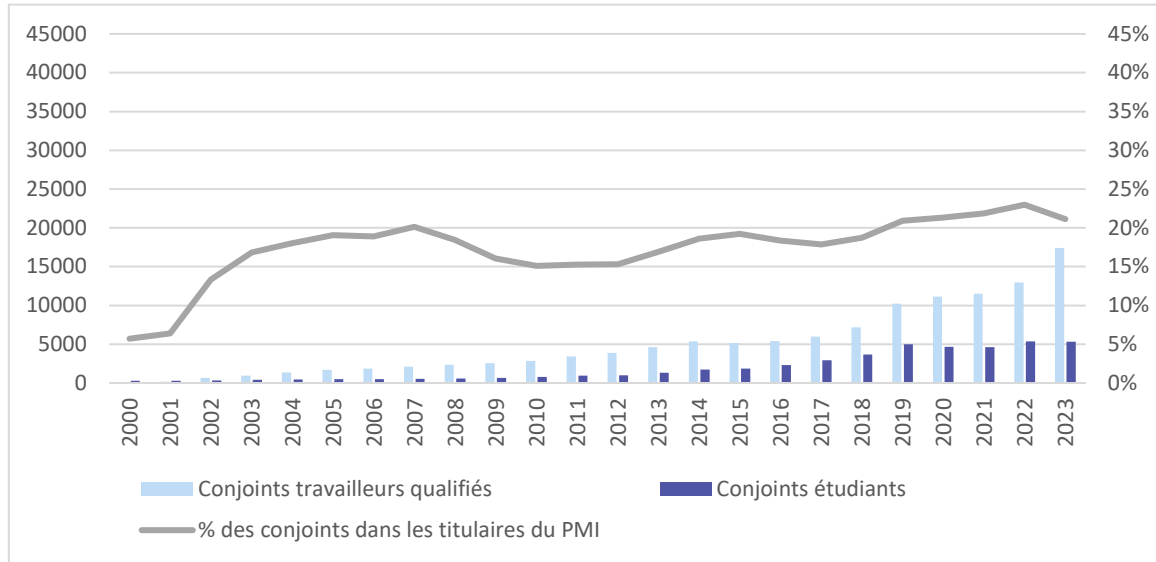
Le PTPD est un permis ouvert qui vise à encourager les personnes diplômées au Canada à y trouver un emploi et, éventuellement, à accéder à la résidence permanente. De 2000 à 2007, le nombre de titulaires de PTPD était marginal (non montré dans la figure 7). Ce nombre a commencé à augmenter à partir de 2008 à la suite de la création du Programme de l'expérience canadienne, puis du Programme de l'expérience québécoise en 2010, qui établissaient une passerelle entre les études au Canada et la résidence permanente. Le nombre de titulaires est ainsi passé de 655 en 2007 à 41 500 à la fin de 2023. Alors que les PTPD ne représentaient que 4 % et 5 % du nombre de titulaires du PMI entre les années 2000 et 2007, ils en représentaient 39 % en 2023.

La seconde source de croissance au sein du PMI concerne les permis de travail ouverts qui sont délivrés, à certaines conditions, aux conjointes et conjoints des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers. Les conjoints des travailleurs à bas salaire et des travailleurs agricoles n'y sont pas admissibles. Ces permis de travail ont généralement la même échéance que celui du conjoint auquel ils sont rattachés. Si la situation du partenaire change (p. ex. en cas de séparation ou de licenciement), le permis de travail reste cependant valide jusqu'à la date initialement prévue¹⁰.

Le nombre de titulaires d'un permis de conjoint a augmenté de façon continue au cours des deux dernières décennies (figure 8). Alors que ce nombre était marginal en 2000, on dénombrait 17 395 conjoints de travailleurs qualifiés à la fin de 2023. Le nombre de conjoints d'étudiants s'élevait quant à lui à 5 330. La part des conjoints dans l'ensemble des titulaires d'un permis du PMI a aussi augmenté. Alors qu'elle n'était que de 6 % en 2000, elle a augmenté par la suite, puis varié entre 15 % et 24 % depuis 2007. Au total, les titulaires d'un permis du PTPD (39 %) et d'un permis de conjoint (21 %) représentaient 60 % du PMI à la fin de 2023.

¹⁰ IRCC, 2012.

Figure 8 – Nombre et proportion dans le PMI des titulaires d'un permis de conjoint par type au 31 décembre (Québec, de 2000 à 2022)



Source : IRCC, 2023, tableaux personnalisés.

La croissance au sein du PÉÉ

L'augmentation du nombre de personnes détenant un permis d'études a aussi augmenté de façon importante au cours des dernières années. Pour mieux comprendre cette progression, il faut distinguer les différents volets du Programme des étudiants étrangers (PÉÉ). Les données canadiennes sur les titulaires de permis d'études permettent de distinguer quatre niveaux : « secondaire ou moins »; « postsecondaire », divisé entre « collège » et « université »; « autres », qui incluent notamment les programmes de formation linguistique ou encore les programmes de formation professionnelle, préparatoire au travail ou à un métier semi-spécialisé.

Qu'est-ce que le Programme des étudiants étrangers?

Le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ) est destiné aux personnes ne résidant pas au Canada qui souhaitent y immigrer pour étudier à temps plein.

Tout d'abord, le requérant doit être admis dans un établissement d'enseignement désigné par le Québec. Par la suite, il doit obtenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ), puis un permis d'études d'IRCC.

Pour obtenir un permis du PÉÉ, la personne doit démontrer qu'elle pourra subvenir à ses besoins en disposant d'une somme d'argent suffisante pour couvrir ses droits de scolarité (entre 17 000 \$ et 24 000 \$ selon le niveau d'études) et ses frais de subsistance et de transport (soit 14 349 \$ en 2023). Enfin, elle devra convaincre l'agent d'IRCC qu'il quittera le Canada à la fin de ses études.

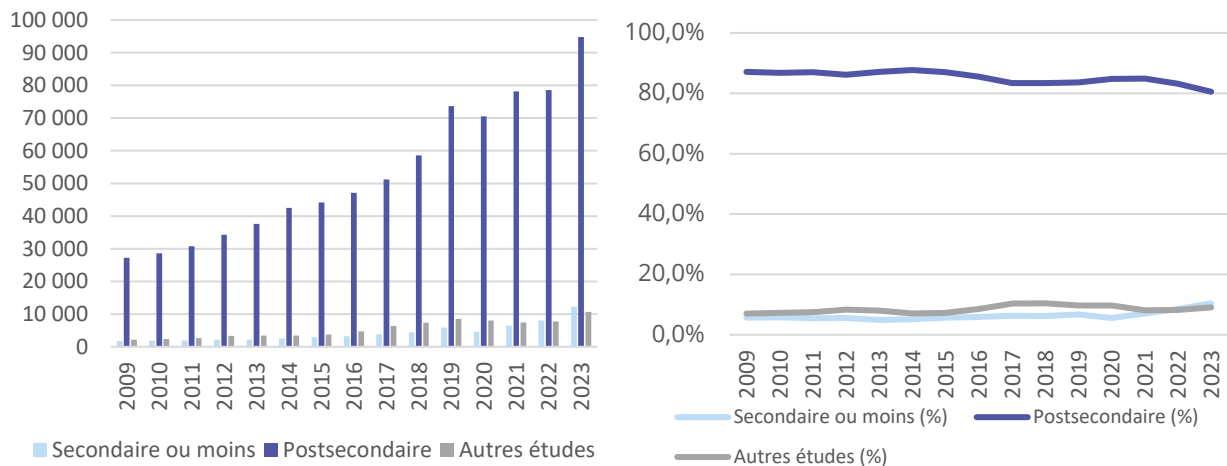
Une fois diplômée, la personne pourra cependant obtenir un permis de travail postdiplôme (PTPD) ou accéder à la résidence permanente grâce au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ou un autre programme d'immigration.

Le PÉÉ permet aussi de travailler sous certaines conditions. Les titulaires d'un permis d'études peuvent ainsi travailler sur le campus dès le début de leurs études sans aucune autorisation supplémentaire. Une mention dans le permis d'études est parfois nécessaire pour qu'une personne puisse travailler hors campus. Dans d'autres circonstances, un permis de travail peut s'avérer nécessaire, par exemple, pour réaliser un stage obligatoire dans le cadre d'un programme de type coopératif. Hors campus, le droit de travailler est limité à 20 heures par semaine.

Dans la plupart des cas, les permis d'études visent le niveau postsecondaire. Depuis 2009, la part de ce niveau dans l'ensemble des permis délivrés a oscillé entre 80 % et 87 % (figure 9, graphique de droite). Si cette proportion est restée stable, le nombre de permis d'études a néanmoins connu une forte augmentation. Entre 2009 et 2019, il est passé de 24 575 à 73 570. Après une pause pendant la pandémie, le nombre de titulaires a repris sa croissance pour atteindre 94 795 à la fin de 2023 (graphique de gauche).

De son côté, la place des titulaires de permis visant les autres niveaux d'études est beaucoup plus restreinte. Par exemple, la part du niveau « secondaire ou moins » a varié d'un sommet de 15 % en 2000 à un creux de 5 % en 2013, pour se situer à 9 % à la fin de 2023. Le nombre de titulaires de permis d'études de niveau « secondaire ou moins » n'était pas pour autant marginal. Après un creux de 1 525 titulaires en 2006, il avait atteint un sommet de 12 255 en 2023.

Figure 9 – Nombre et proportion de titulaires de permis d'études au 31 décembre (Québec, de 2009 à 2022, par niveau d'études)



Source : IRCC, 2023, tableaux personnalisés.

La croissance des demandeurs d'asile

Au Canada, le nombre de demandes d'asile a été multiplié par 30 ces dernières années. De 3 055 en 2015, ce nombre a atteint 144 000 en 2023¹¹. La part des demandes d'asile présentées au Québec est devenue particulièrement importante à partir de 2017, notamment en raison de la popularité du passage irrégulier au chemin Roxham. En 2022, elle a atteint un sommet, alors que 64 % des demandes d'asile présentées au Canada l'avaient été au Québec. En 2023, cette proportion était redescendue à 45,5 %, mais demeurait néanmoins élevée.

Qu'est-ce qu'une demande d'asile?

Au Canada, l'accueil et la protection des personnes réfugiées et des personnes demandeuses d'asile est une responsabilité fédérale. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) est le tribunal administratif qui reçoit les demandes d'asile et décide d'attribuer ou non le statut de réfugié aux demandeurs et demandeuses. Toutefois, les personnes qui demandent l'asile sont prises en charge de plusieurs manières par les gouvernements provinciaux, qui jouent un rôle de premier plan dans leur accueil. En plus des services d'intégration et de francisation, les gouvernements provinciaux offrent notamment des services de santé, d'éducation et de soutien au revenu aux personnes en attente de la décision sur leur demande d'asile.

Toute personne peut demander l'asile au Canada si elle croit être en danger en retournant dans son pays. Elle peut déposer sa demande à son arrivée à la frontière canadienne ou une fois au Canada. L'Agence des services frontaliers du Canada doit alors vérifier l'admissibilité du demandeur ou de la demandeuse.¹² Plus exactement, elle doit s'assurer que la personne :

- n'a pas déjà été refusée par la CISR;
- n'a pas reçu le statut de réfugié dans un autre pays;
- a le droit d'entrer au Canada, c'est-à-dire qu'elle n'est pas « interdite de territoire ».

Si l'Agence des services frontaliers du Canada décide que le demandeur ou la demandeuse est admissible, elle lui permet de rentrer sur le territoire canadien ou d'y rester pour continuer les démarches.

Quand la CISR est prête à instruire la demande, elle convoque la demandeuse ou le demandeur d'asile à une audience. La personne doit alors expliquer pourquoi elle souhaite se réfugier au Canada et pour quelles raisons le Canada devrait l'accueillir¹³.

À la fin de l'audience, la CISR rend sa décision. Si la demande est acceptée, le dossier est fermé. Si elle est refusée, la CISR informe la personne de son droit d'en appeler à la Section d'appel des réfugiés (SAR) ou de présenter une demande à la Cour fédérale¹⁴.

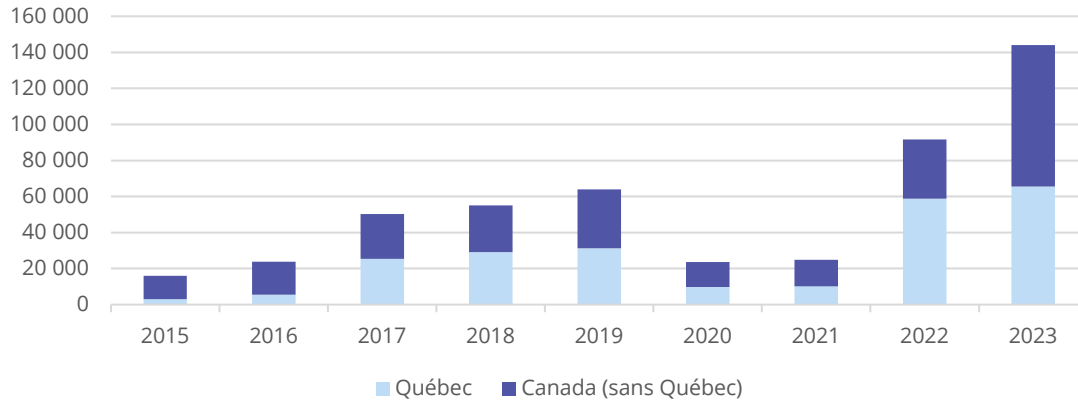
¹¹ IRCC, 2023a.

¹² IRCC, 2013.

¹³ CISR, 2018.

¹⁴ La pandémie a modifié les manières de faire. Pour le détail du cheminement des demandes d'asile postpandémique, voir le schéma résumant la situation « Processus initiaux » du Conseil canadien des réfugiés de 2023, accessible en ligne : <https://ccrweb.ca/fr/infographie-processus-preliminaire>.

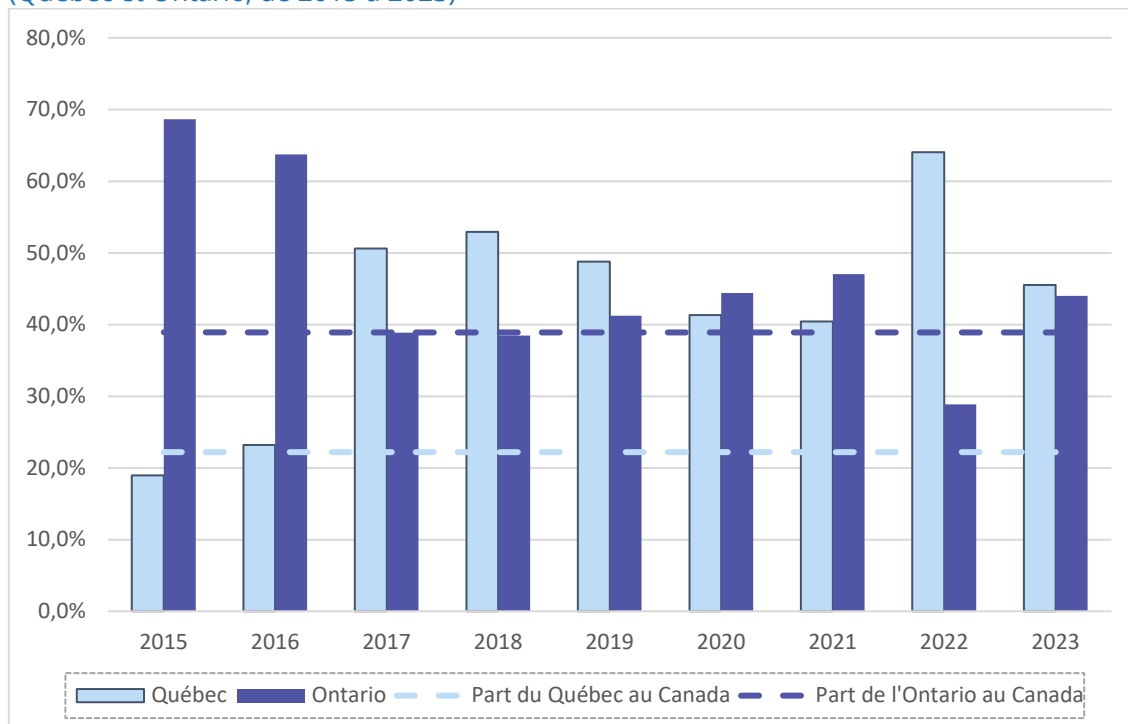
Figure 10 – Nombre de demandes d'asile selon l'année
(Québec et Canada [sans le Québec], de 2015 à 2023)



Source : IRCC, 2023a.

Le Québec et l'Ontario sont de loin les deux provinces où le nombre de demandes d'asile déposées est le plus grand. Depuis 2017, environ la moitié des demandes d'asile au Canada le sont au Québec, soit deux fois plus que le poids du Québec dans la fédération (22,2 %). De son côté, l'Ontario a reçu environ 40 % des demandes d'asile au Canada, ce qui se rapproche de son poids dans la population canadienne (38,9 %).

Figure 11 – Pourcentage des demandes d'asile déposées et poids démographique de chaque province dans la population canadienne
(Québec et Ontario, de 2015 à 2023)

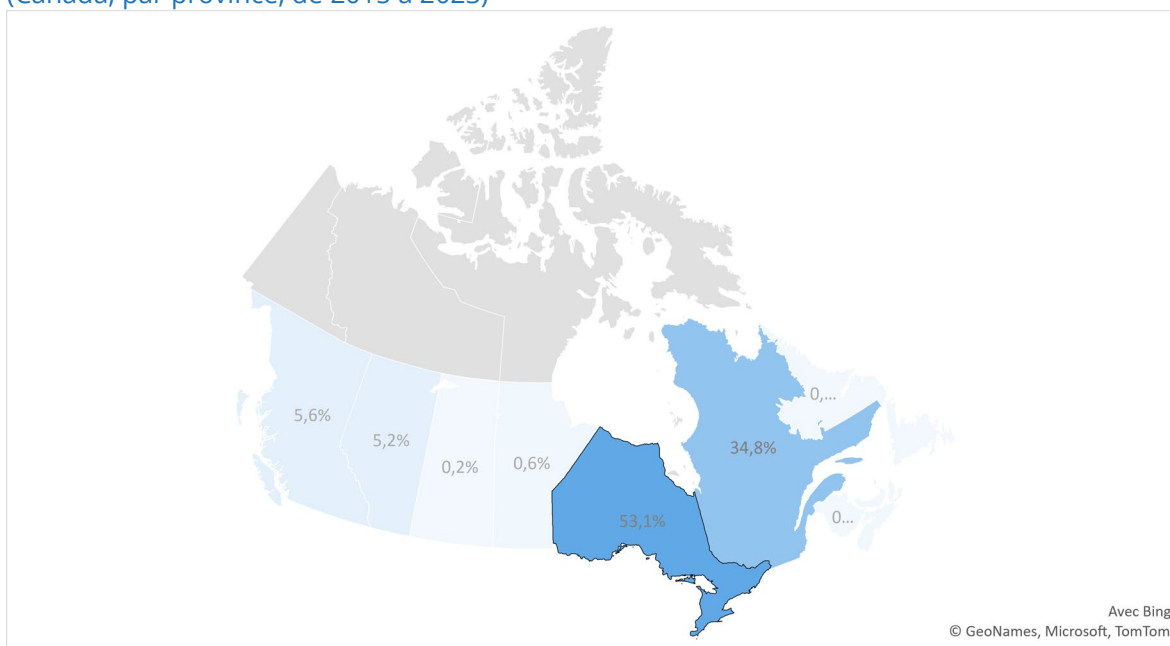


Sources : IRCC, 2023a; Statistique Canada, Tableau 17-10-0009-01, calculs du Commissaire à la langue française.

Le fait qu'une demande d'asile soit déposée dans une province ne signifie pas que la personne qui introduit la demande s'y établira. En effet, chaque année, un bon nombre de personnes ayant demandé l'asile au Québec s'établissent plutôt en Ontario. Cette migration secondaire atténue la proportion de demandeurs d'asile installés au Québec, la faisant passer de 46,4 % à 34,8 % pour la période 2015-2023¹⁵. Elle ne change cependant pas le fait que deux provinces, le Québec et l'Ontario, accueillent la grande majorité des personnes en attente du traitement de leur demande d'asile, alors que les huit autres en accueillent très peu.

Figure 12 – Pourcentage des personnes ayant demandé l'asile selon la dernière adresse connue

(Canada, par province, de 2015 à 2023)



Source : IRCC, 2023a.

¹⁵ IRCC, 2023a.

1.3

Quelques facteurs explicatifs

Une grande part de l'augmentation de l'immigration temporaire peut s'expliquer en prenant en compte trois phénomènes différents : la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs économiques, la création de passerelles vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers et l'arrivée au Canada d'un nombre croissant de demandeurs d'asile.

La rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs économiques

Le resserrement du marché du travail au cours des dix dernières années a créé une pression sur certains secteurs et professions. En 2009, le taux de chômage au Québec se situait à 8,9 %. Dix ans plus tard, en 2019, il était descendu à 5,2 %. Après une brève montée pendant la pandémie, il était redescendu à 4,4 % en 2022¹⁶. Le resserrement du marché du travail s'observe également par l'augmentation du nombre de postes vacants. Après un plancher en 2015 (2,1 %), il a atteint un sommet pendant la première moitié de 2022, avec 6,4 %¹⁷, ce qui équivaut à 254 475 postes vacants. Les données sur les postes vacants par secteur économique indiquent une pression particulièrement aiguë dans les soins de santé et l'assistance sociale, les services d'hébergement et de restauration, le commerce de détail et la fabrication, des secteurs qui recoupent ceux où la croissance des titulaires d'un permis du PTET est la plus importante.

L'augmentation rapide de la main-d'œuvre temporaire ne s'explique pas uniquement par la pression sur le marché du travail, mais également par des changements aux politiques ayant facilité le recrutement à l'étranger. En 2021, par exemple, le gouvernement du Québec s'est entendu avec le gouvernement du Canada pour assouplir les exigences au recrutement pour certaines catégories d'emploi peu ou pas spécialisé (caissier, serveur, concierge, commis, etc.). À cela s'ajoute la suppression de l'obligation de démontrer un effort de recrutement au Québec pour pourvoir les postes et une hausse de 10 % à 20 % du nombre de postes à bas salaire autorisés par lieu de travail¹⁸.

L'enseignement postsecondaire comme passerelle vers la résidence permanente

L'augmentation rapide du nombre de titulaires de permis d'études et de permis du PTPD depuis une quinzaine d'années doit être mise en relation avec l'évolution des politiques canadiennes d'immigration. En créant en 2008 le Programme de l'expérience canadienne, le Canada cherchait à favoriser la rétention des personnes diplômées des programmes postsecondaires canadiens. Cette initiative répondait au constat bien établi selon lequel les personnes ayant étudié ou travaillé au Canada avant d'être admises comme résident permanent réussissaient mieux sur le marché du travail que celles qui immigraient sans expérience canadienne préalable¹⁹. Au Québec, la création en 2010 du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) visait à répondre à des considérations similaires²⁰.

¹⁶ Institut de la statistique du Québec, 2023.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ MESS, 2021.

¹⁹ Sweetman et Warman, 2010.

²⁰ MIFI, 2020.

Avec la création de ces programmes, l'inscription dans un établissement d'enseignement canadien n'était plus seulement une façon d'accéder à une éducation de qualité, mais aussi une voie d'accès privilégiée à la résidence permanente²¹. Selon IRCC, la délivrance des permis d'études vise d'ailleurs un double objectif, en l'occurrence « faire du Canada une destination de choix pour les étudiants étrangers », mais aussi « établir un bassin de travailleurs et/ou d'immigrants permanents talentueux au pays »²². Le lien entre le fait d'étudier au Canada et celui d'y obtenir la résidence permanente est d'ailleurs bien compris par les étudiants étrangers²³. En 2017, un sondage réalisé par le Bureau canadien de l'éducation internationale a montré que 68 % des futurs étudiants internationaux souhaitaient déposer une demande de résidence permanente à la fin de leurs études²⁴.

La constitution d'une nouvelle filière d'immigration visant principalement les étudiants étrangers n'a pas été sans soulever des difficultés dans la gestion des politiques d'immigration au Québec. Entre 2010 et 2019, le PEQ est devenu si populaire qu'il aurait pu, à lui seul, suffire à combler la totalité des places prévues au Programme régulier des travailleurs qualifiés²⁵. Cette situation était perçue comme préoccupante, plus particulièrement par les employeurs cherchant à recruter à l'étranger des candidats sans expérience canadienne. En réaction à cette situation, le PEQ a été modifié en 2019 par l'ajout d'une condition d'expérience sur le marché du travail de 12 à 18 mois, expérience qui pouvait être acquise grâce au PTPD²⁶. Malgré l'ajout de cette nouvelle exigence, le déséquilibre s'est maintenu entre le nombre de diplômés souhaitant accéder à la résidence permanente et le nombre de places disponibles dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés. En conséquence, le nombre de titulaires de PTPD en attente d'une éventuelle sélection par le Québec a continué de croître.

La hausse du nombre des demandes d'asile et les politiques de gestion de la frontière

L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile n'est pas une réalité propre au Canada. En 2022, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés dénombrait 2,6 millions de nouvelles demandes d'asile, 5,4 millions de personnes en attente d'une décision sur leur demande et 35,3 millions de réfugiés reconnus dans le monde. En 2022, les demandes d'asile atteignaient leur plus haut point depuis 2013. La plupart des demandes sont présentées dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Cette même année, les États-Unis étaient le pays qui en recevait le plus, tandis que le Canada se situait au neuvième rang. Les pays d'origine les plus importants étaient situés en Amérique du Sud et centrale (dans l'ordre, le Venezuela, Cuba, le Nicaragua, la Colombie, le Honduras et Haïti), puis au Proche et au Moyen-Orient (l'Afghanistan, la Syrie et la Turquie). L'Ukraine complétait le classement en cinquième position²⁷.

²¹ L'apparition d'un système d'immigration en deux étapes a été bien décrite dans Bélanger et autres, 2023.

²² IRCC, novembre 2023.

²³ Ce qui est le cas de personnes interviewées dans Bélanger et autres, 2022.

²⁴ Esses et autres, 2018.

²⁵ MIFI, 2020.

²⁶ Braham et Diallo, 2023.

²⁷ Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 2023.

La pression internationale permet de rendre compte en partie de l'accroissement du nombre de demandes d'asile au Canada, mais les politiques canadiennes de gestion de la frontière sont une autre explication. Plus particulièrement, la gestion de l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis a entraîné une forte augmentation du nombre d'arrivées au Canada par des points d'entrée non officiels entre 2017 et 2023, principalement par le chemin Roxham, au Québec²⁸. Depuis le début de 2023, l'importante hausse du nombre de demandes d'asile aux aéroports de Montréal et de Toronto est liée, de son côté, à la politique canadienne de gestion des visas, notamment avec le Mexique.

L'accueil d'un nombre important de demandeurs d'asile est une situation relativement nouvelle au Canada, qui se rapproche désormais de la situation vécue en Europe depuis plusieurs années. En 2022, le nombre de demandeurs d'asile au Canada par rapport à la taille de sa population dépassait d'ailleurs celui observé dans l'Union européenne. Cette année-là, le Canada avait en effet reçu 96 455 demandes d'asile pour 39 millions d'habitants, alors que l'Union européenne en avait reçu 965 665 pour une population totale de 447 millions d'habitants²⁹. Par rapport à la taille de sa population, le seul pays européen qui avait reçu davantage de demandes d'asile que le Québec était l'Autriche, avec 112 245 demandes pour 9 millions d'habitants. Ces données font cependant abstraction des citoyens ukrainiens qui ont obtenu une protection temporaire dans plusieurs pays à la suite de l'invasion russe et qui ont été nombreux à se réinstaller, notamment en Allemagne, en Pologne et en République tchèque.

²⁸ Mayrand et Smith-Grégoire, 2018; Gagnon, Mason et Chesoi, 2023; Paquet, Deschamps-Band et Schertzer, 2022.

²⁹ Parlement européen, 2023.

1.4

Conclusion

Le Québec a toujours accueilli des personnes immigrantes temporaires. En revanche, la croissance de la population non permanente observée au cours des dernières années est inédite. Elle découle de changements socioéconomiques au Québec et à l'étranger, ainsi que des transformations aux politiques d'immigration québécoises et canadiennes. Ces changements expliquent pourquoi la croissance de l'immigration temporaire s'est concentrée dans certains programmes ou certains groupes : les travailleurs de certaines professions, les étudiants, les diplômés et les demandeurs d'asile.

Les répercussions de ces changements sur la situation linguistique doivent nous intéresser au plus haut point. C'est le cas non seulement en raison du nombre impressionnant de personnes arrivées au Québec au cours des dernières années, mais aussi parce qu'une proportion importante des immigrantes et immigrants temporaires souhaitent s'établir au Québec de façon permanente. Nous pensons aux demandeurs d'asile, bien sûr, mais aussi à bon nombre d'étudiants, de diplômés et de travailleurs étrangers qui répondent à des besoins de main-d'œuvre qui, la plupart du temps, ne sont pas de nature temporaire.

2

**La situation
linguistique
de la population
non permanente**

En bref

La hausse de l'immigration temporaire entraîne des répercussions sur la situation du français au Québec. Ainsi, parmi les immigrantes et immigrants temporaires, 35,5 % utilisaient principalement l'anglais au travail en 2021. Dans la région métropolitaine de recension (RMR) de Montréal, ce taux atteignait même 41 %. Par ailleurs, dans tous les sous-groupes de l'immigration temporaire, l'utilisation de l'anglais y était de deux à trois fois plus fréquente que dans la population en général.

La situation du français était la plus défavorable chez les titulaires d'un permis d'études. Parmi eux, 44 % utilisaient l'anglais de manière prédominante au travail. Dans la RMR de Montréal, près de 53 % des étudiants étrangers travaillaient principalement en anglais. Un problème similaire apparaît chez les titulaires d'un permis de travail postdiplôme (PTPD), parmi lesquels 48 % ne connaissent pas le français.

L'utilisation prédominante de l'anglais était très fréquente dans toutes les professions pour lesquelles un permis de travail était demandé. Les professions liées à l'informatique, à l'hôtellerie et à la restauration étaient d'ailleurs celles où le français était le moins présent.

Par ailleurs, pour tous les groupes de l'immigration temporaire, il existe un lien étroit entre le pays d'origine, la connaissance des langues et la langue de travail. Les personnes venant de pays de tradition francophone maîtrisent et utilisent largement le français, alors que celles venant de pays de tradition anglophone le connaissent peu et travaillent essentiellement en anglais. Quant aux personnes venant de pays d'Amérique latine, elles ont tendance à adopter le français et l'anglais dans des proportions similaires.

Au recensement de 2021, 65 090 immigrantes et immigrants temporaires ne connaissaient pas le français. En nous appuyant sur ce que nous savons des personnes arrivées depuis ce recensement, nous pouvons présumer qu'en octobre 2023, ce nombre avait atteint à 167 034.

Alors qu'entre 2001 et 2016, le pourcentage de Québécois incapables de soutenir une conversation en français était resté stable autour de 5,6 %, il avait augmenté en 2021 à 6,3 %. Selon nos calculs, il se serait accru à 7,2 % en 2023. Cette augmentation serait largement attribuable à la hausse de la population non permanente ne connaissant pas le français.

Comme nous l'avons explicité au chapitre 1, l'immigration temporaire a connu au cours de la dernière décennie une croissance sans comparaison dans l'histoire du Québec. Cette augmentation a une incidence sur la situation du français. Pour l'établir, nous présenterons dans ce chapitre ce que nous savons des connaissances et des usages linguistiques des immigrantes et immigrants temporaires.

Nous brosserons d'abord un portrait pour les trois principaux groupes de l'immigration temporaire, soit les titulaires d'un permis de travail, les titulaires d'un permis d'études et les demandeurs d'asile. Nous chercherons par la suite à établir la taille de la population non permanente qui ne parle pas le français, ainsi que les incidences de sa croissance sur l'état du français au Québec. Pour terminer, nous comparerons la situation linguistique des résidentes et résidents non permanents à celle des personnes ayant obtenu la résidence permanente après avoir séjourné au Québec de manière temporaire.

Pour établir ce portrait de la situation linguistique de l'immigration temporaire, nous avons utilisé deux sources de données : les données du recensement de 2021 et les données administratives d'IRCC (qui étaient disponibles, lors de la rédaction de ce rapport, uniquement pour 2022). Chacune nous offre des avantages complémentaires. En effet, les données du recensement comprennent des informations sociodémographiques riches que nous pouvons croiser avec les variables linguistiques principales : la connaissance du français et de l'anglais, la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la langue de travail. Quant aux données administratives d'IRCC, bien que moins riches, elles nous fournissent un portrait de l'évolution de la situation linguistique depuis le printemps 2021, soit le moment où a été réalisé le recensement³⁰.

³⁰ Les analyses présentées dans cette section s'appuient sur des jeux de données que nous avons commandés spécialement à IRCC et à Statistique Canada. Basées sur le recensement de 2021, les données de Statistique Canada portent sur les personnes qui étaient âgées de 15 ans et plus. La catégorie « anglais » inclut les catégories « anglais » et « anglais et une autre langue non officielle ». Il en va de même pour les catégories « français » et « français et anglais ». La catégorie « ni français ni anglais » inclut, quant à elle, les catégories « langue unique non officielle » et « langues multiples non officielles ». Pour les données d'IRCC, comme elles ne contiennent pas les cellules présentant un nombre de réponses inférieur à cinq, nous les avons considérées comme nulles dans nos calculs. De plus, il est possible que le total des cellules diffère légèrement de 100 %, car Statistique Canada et IRCC arrondissent systématiquement au multiple de 5 près.

Ces deux sources ne présentent cependant pas les mêmes découpages. En effet, le recensement distingue, parmi l'immigration temporaire, les demandeurs d'asile, les titulaires d'un permis de travail, les titulaires d'un permis d'études, et les titulaires d'un permis de travail et d'un permis d'études³¹. De leur côté, les données d'IRCC la répartissent selon les trois programmes principaux (PMI, PTET et PÉE) et leurs volets. De plus, elles donnent très peu d'informations sur les demandeurs d'asile.

³¹ Aux fins de cette section, nous avons fusionné la catégorie « titulaires d'un permis d'études et d'un permis de travail » à la catégorie « titulaires d'un permis d'études ». En effet, les personnes cumulant un permis d'études et un permis de travail peuvent récemment avoir été diplômées et avoir obtenu un PTPD, ou encore être inscrites dans un programme incluant un stage coopératif (COOP) [ce qui nécessite un permis de travail]. Notre analyse indique de très grandes similarités entre les deux groupes.

2.1

Langues à la maison et au travail selon le statut d'immigration

Dans le tableau 3, nous avons comparé la situation linguistique des trois groupes suivants : les résidents non permanents, les immigrants et les non-immigrants³². Ainsi, au recensement de 2021, 33,4 % des résidents non permanents ne maîtrisaient pas le français, soit 13,1 points de pourcentage de plus que pour les immigrants. Parmi les résidents non permanents, 28,6 % parlaient au moins l'anglais et 4,6 % ne connaissaient ni le français ni l'anglais.

Les résidents non permanents utilisaient le plus souvent l'anglais à la maison dans sensiblement la même proportion que les autres immigrants (18,4 % et 17,4 %, respectivement). Cette proportion était deux fois supérieure à celle de la population non immigrante du Québec qui utilisait l'anglais aussi (9,7 %). Au travail, la population non permanente était aussi la plus susceptible d'utiliser le plus souvent l'anglais (35,5 %), soit beaucoup plus que les personnes immigrantes qui avaient obtenu la résidence permanente (26,8 %) et plus du triple de la proportion observée dans la population non immigrante (10,8 %). En corollaire, l'utilisation prédominante du français au travail était beaucoup moins fréquente chez les résidents non permanents (54,3 %) que chez les immigrants qui avaient obtenu la résidence permanente (61,1 %). Elle était aussi de près de 30 points inférieure au taux observé dans la population non immigrante (84,5 %).

³² Dans les données du recensement, les « non-immigrants » désignent les citoyens canadiens de naissance. De leur côté, les « immigrants » incluent les citoyens canadiens par naturalisation ainsi que les immigrants qui ont reçu la résidence permanente. Les « résidents non permanents » désignent finalement les gens qui ne sont pas citoyens canadiens et qui n'ont pas la résidence permanente.

Tableau 3 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail selon le statut d’immigration, population de 15 ans et plus (Québec, 2021, en pourcentage)

		Connaissance des langues	Langue utilisée le plus souvent à la maison	Langue utilisée le plus souvent au travail
Ensemble de la population du Québec	Anglais	5,3	11,2	14,2
	Français	47,3	78,7	79,6
	Français et anglais	46,4	1,9	5,4
	Ni français ni anglais	1,0	8,1	0,8
	Total	100,0	100,0	100,0
Non-immigrants	Anglais	2,4	9,7	10,8
	Français	46,6	87,5	84,5
	Français et anglais	51,0	1,6	4,4
	Ni français ni anglais	0,0	1,2	0,3
	Total	100,0	100,0	100,0
Immigrants	Anglais	16,1	17,4	26,8
	Français	27,9	41,6	61,1
	Français et anglais	51,7	3,2	9,9
	Ni français ni anglais	4,2	37,9	2,2
	Total	100,0	100,0	100,0
Résidents non permanents	Anglais	28,6	18,8	35,5
	Français	23,2	43,4	54,3
	Français et anglais	43,4	2,2	5,8
	Ni français ni anglais	4,8	35,6	4,4
	Total	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

2.2

La situation linguistique des titulaires de permis de travail

Dans cette section, nous présenterons le portrait statistique de la connaissance et de l'utilisation du français et de l'anglais par les titulaires d'un permis de travail. Nous ferons ensuite ressortir les particularités de ces titulaires par programme d'immigration.

Connaissance et utilisation des langues par les détenteurs de permis de travail

Selon les données du recensement de 2021, un peu plus d'un titulaire de permis de travail sur quatre ne maîtrisait pas le français (27,0 %). La plupart d'entre eux connaissaient l'anglais (23,1 %), mais les autres ne maîtrisaient aucune de ces langues (3,9 %). Le taux de bilinguisme était par ailleurs très élevé, à 51,0 %. À la maison, environ 70 % des titulaires d'un permis de travail utilisaient principalement le français (50,8 %), l'anglais (17,3 %) ou les deux langues (2,1 %), tandis que moins du tiers (29,8 %) utilisaient principalement une langue tierce.

Au travail, un peu plus de la moitié des titulaires d'un permis de travail utilisaient principalement le français (56,2 %). Toutefois, l'anglais était utilisé de façon prédominante par le tiers d'entre eux (32,9 %), soit plus de deux fois la fréquence observée dans la population en général. Par ailleurs, seulement 6,2 % des titulaires d'un tel permis déclaraient utiliser le plus souvent le français et l'anglais, comparativement à 4,7 % pour une langue tierce.

Pour approfondir notre compréhension de la situation linguistique des titulaires d'un permis de travail, nous pouvons examiner quelles langues ils utilisaient régulièrement en plus de la langue qu'ils employaient le plus souvent. Ainsi, comme l'illustre le tableau 4, nous constatons que, parmi les 32,9 % qui travaillaient principalement en anglais, 24,4 % n'utilisaient pas d'autres langues régulièrement. Ce pourcentage était similaire aux 23,1 % qui ne connaissaient que l'anglais. Parmi les 56,2 % qui travaillaient principalement en français, 39,2 % n'employaient que cette langue, alors qu'environ 17,0 % faisaient également un usage régulier de l'anglais.

Tableau 4 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail des titulaires d'un permis de travail
(Québec, 2021, en pourcentage)

	Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Connaissance des langues	23,1	22,0	51,0	3,9	100,0
Langue utilisée le plus souvent à la maison	17,3	50,8	2,1	29,8	100,0
Langue utilisée le plus souvent au travail	32,9	56,2	6,2	4,7	100,0
Utilise uniquement cette langue (ou ces langues) au travail	24,4	39,2	33,0	3,4	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Comme le montre le tableau 5, l'anglais était beaucoup plus présent dans la RMR de Montréal qu'ailleurs au Québec, et ce, pour tous les indicateurs. Plus du quart des titulaires d'un permis de travail (27,8 %) n'y connaissaient en effet que l'anglais, alors que cette proportion était de 10,3 % à l'extérieur de la RMR de Montréal. Au travail, 40,9 % utilisaient principalement l'anglais, contre 49,1 % pour le français. À l'inverse, le français était principalement utilisé au travail par les trois quarts (74,7 %) des titulaires d'un permis de travail à l'extérieur de Montréal.

Tableau 5 - Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail des titulaires d'un permis de travail, RMR de Montréal et à l'extérieur de Montréal
(Québec, 2021, en pourcentage)

		Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Montréal (RMR)	Connaissance des langues	27,8	15,4	55,2	1,5	100,0
	Langue utilisée le plus souvent à la maison	21,0	48,3	2,4	28,4	100,0
	Langue utilisée le plus souvent au travail	40,9	49,1	7,3	2,8	100,0
	Langue utilisée uniquement au travail	30,7	29,5	38,2	1,6	100,0
Hors Montréal	Connaissance des langues	10,3	39,6	39,6	10,4	100,0
	Langue utilisée le plus souvent à la maison	7,4	57,7	1,3	33,6	100,0
	Langue utilisée le plus souvent au travail	12,1	74,7	3,5	9,7	100,0
	Langue utilisée uniquement au travail	8,2	64,5	19,5	7,9	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Langues utilisées le plus souvent au travail, volet « Autres » du PTET

Nous avons aussi utilisé les données du recensement pour établir les langues le plus souvent utilisées au travail par les travailleurs étrangers temporaires dans les dix professions que nous avons cernées à la section 1.2 pour le PTET. Comme l'illustre le tableau 6, l'utilisation prédominante de l'anglais variait de façon importante d'un secteur à l'autre. Elle était la plus forte pour les professionnels de l'informatique (45,8 %) et pour les serveurs et les aides de cuisine (40,2 %). Elle était la plus faible parmi le personnel des métiers d'usinage, de formage, de profilage et de montage (23,5 %), ainsi que chez le personnel de soutien en santé (22,8 %). Néanmoins, les immigrantes et immigrants temporaires exerçant ces professions utilisaient plus souvent l'anglais que le faisait la population en général.

Pour chacune de ces professions, nous avons également listé les principaux pays de provenance de la main-d'œuvre étrangère qui travaillait principalement en anglais. Pour la plupart des professions, les personnes qui utilisaient principalement l'anglais venaient d'Inde et des Philippines, où l'anglais joue un rôle véhiculaire. Deux catégories font exception : celle des chefs et cuisiniers, qui regroupe de nombreux ressortissants chinois, et celle de l'informatique, où les personnes privilégiant l'anglais sont originaires d'une pluralité de pays.

Tableau 6 – Langue utilisée le plus souvent au travail par les titulaires d'un permis de travail dans les 10 professions les plus importantes du PTET volet « Autres » et principaux pays de provenance des personnes travaillant principalement en anglais dans ces professions (Québec, 2021, en pourcentage)

	Anglais	Français	Ni français ni anglais	Français et anglais	Total	Principaux pays*
217 - Professionnels/ professionnelles en informatique	45,8	48,5	0,7	5,0	100,0	Inde, France, Brésil, Chine, É.-U. et Iran
341 - Personnel de soutien des services de santé	22,8	74,0	0,0	3,2	100,0	Philippines
631 - Superviseurs/ superviseuses de services	38,3	50,5	0,0	11,2	100,0	Inde et Philippines
632- Chefs et cuisiniers/cuisinières	29,3	54,7	7,3	8,4	100,0	Chine
671 - Serveurs/ serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	40,2	46,1	6,8	6,4	100,0	Inde
723 - Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	23,5	67,0	3,6	5,9	100,0	Philippines
732 - Mécaniciens/ mécaniciennes de véhicules automobiles	30,5	63,1	3,5	2,1	100,0	Philippines
941-946 - Opérateurs/ opératrices de machinerie liée à la transformation et à la fabrication et autre personnel assimilé	29,9	57,3	12,8	0,0	100,0	Philippines
952-953 - Monteurs/ monteuses dans la fabrication	33,6	62,8	1,8	1,8	100,0	Philippines
961 - Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	24,7	57,6	14,3	3,5	100,0	Inde

* Pays dont sont originaires 100 personnes et plus travaillant principalement en anglais au Québec. Si aucun pays ne répond à ce critère, le principal pays est celui dont sont originaires le plus de personnes travaillant principalement en anglais.

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Connaissance et utilisation des langues par les titulaires de permis du PTET

Nous pouvons compléter ce portrait linguistique à l'aide des données d'IRCC sur les titulaires d'un permis de travail du PTET. Toutefois, nous devons faire preuve de prudence, car un nombre élevé de ces données sont incomplètes. En effet, en dehors du volet « Agricole saisonnier », 16 % des titulaires n'ont pas déclaré la ou les langues qu'ils maîtrisaient dans leur demande d'un permis de travail.

Malgré cela, ces données nous offrent des informations utiles. Elles nous permettent notamment d'établir que le volet « Agricole » du PTET se démarque par une forte présence de travailleurs qui ne connaissaient ni le français ni l'anglais. Ces travailleurs viennent en grande partie du Mexique et du Guatemala. Leur poids démographique compte d'ailleurs pour beaucoup dans l'ensemble du PTET. Pour le volet « Aides familiaux », la situation linguistique est également simple. Ses titulaires, dont le nombre a connu une forte diminution au cours des années, sont presque exclusivement des femmes originaires des Philippines qui ne connaissaient que l'anglais.

La situation est plus contrastée pour le volet « Autres », qui nous intéresse plus particulièrement en raison de sa croissance des dernières années (voir 1.2). En effet, la plupart des titulaires de ce volet déclaraient maîtriser le français, soit seul (30,4 %), soit avec l'anglais (35,0 %). Cependant, une importante minorité ne connaissait que l'anglais (22,0 %), ou encore ne s'exprimait ni en anglais ni en français (12,6 %).

Tableau 7 – Connaissance des langues par les titulaires d'un permis du PTET au 31 décembre (Québec, 2022, en pourcentage)

	Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Volet « Agricole »*	1,6	3,1	5,9	89,4	100,0
Volet « Autres »	22,0	30,4	35,0	12,6	100,0
« Aides familiaux »	96,3	1,9	1,9	0,0	100,0
Ensemble du PTET	15,4	18,2	22,0	44,4	100,0

* Par souci de cohérence, les participants au Programme des travailleurs agricoles saisonniers sont exclus des calculs, car la population décrite au 31 décembre ne correspond pas à la réalité de ces travailleurs pendant l'été.

Source : IRCC, 2023, tableaux personnalisés.

Les données d'IRCC nous informent également sur le pays de naissance des titulaires des différents types de permis. Ainsi, le tableau 8 présente les dix principaux pays d'où étaient originaires les titulaires d'un permis de travail du PTET en 2022. Conjointement, les ressortissants de ces pays représentaient la grande majorité des titulaires de ces permis (82,9 %).

Pour obtenir un aperçu de la place du français au sein de la main-d'œuvre étrangère qui était présente au Québec le 31 décembre 2022, nous avons comparé les données d'IRCC à celles du recensement de 2021 sur la connaissance et l'utilisation du français par les ressortissants de ces pays qui étaient titulaires d'un permis de travail.

Comme le démontre le tableau 8, le Guatemala est le pays d'où sont originaires le plus grand nombre de titulaires d'un permis de travail du PTET. Leur connaissance du français est toutefois très limitée (10,1 %), et ils ont peu tendance à utiliser cette langue de manière prédominante au travail (11,6 %). Pour la plupart, ils relèvent du volet « Agricole » et travaillent en espagnol. Les Philippines sont deuxièmes dans ce classement. Leurs ressortissants sont également peu nombreux à connaître le français (16,1 %) et à l'utiliser de façon prédominante au travail (5,8 %).

Deux pays d'Amérique latine étaient bien représentés : le Mexique et la Colombie. Chez les ressortissants du Mexique, 45,7 % avaient une connaissance du français et 30,7 % l'utilisaient de manière prédominante au travail. Chez ceux de la Colombie, la connaissance du français était plus fréquente (70,3 %) ainsi que son utilisation prédominante au travail (54,1 %). La place du français dans ces deux groupes demeurerait néanmoins faible, en comparaison à sa place sur le marché du travail québécois en général.

À l'autre extrémité du spectre se trouvaient six pays de la francophonie, qui représentaient 26,2 % de l'ensemble des titulaires du PTET. La connaissance du français était généralisée chez les ressortissants de ces pays et son utilisation prédominante au travail variait entre 80,2 % (Maroc) et 88,6 % (Tunisie). Les données du recensement n'étaient pas disponibles pour les ressortissants de Madagascar, mais nous pouvons supposer qu'elles se rapprochent de celles des autres pays du monde francophone.

Tableau 8 – Connaissance du français et utilisation du français au travail des titulaires d'un permis de travail, selon le recensement de 2021, pour les 10 principaux pays de naissance des titulaires d'un permis du PTET en 2022
(Québec, 2021 et 2022, en pourcentage)

	Part du pays pour les travailleurs étrangers	Connaissance du français	Utilisation le plus souvent du français au travail
Guatemala	34,2	10,1	11,6
Philippines	10,6	16,1	5,8
France	9,2	100,0	82,0
Mexique	8,3	45,7	30,7
Tunisie	6,5	99,5	88,6
Maroc	3,6	98,8	80,2
Colombie	3,4	70,3	54,1
Madagascar	2,4	--	--
Cameroun, République fédérale du	2,3	100,0	86,3
Maurice	2,2	100,0	88,2
Total des 10 premiers pays	82,9		

Sources : IRCC, 2023, tableaux personnalisés (colonne 2); Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés (colonnes 3 et 4), calculs du Commissaire à la langue française.

Connaissance et utilisation des langues par les titulaires de permis du PMI

Nous avons utilisé les données d'IRCC pour établir le portrait linguistique des titulaires d'un permis de travail du PMI. Comme pour le PTET, les données produites par IRCC sont en partie incomplètes. Ainsi, nous ignorons quelles langues connaissaient 60 % des titulaires du volet « Entente », 26 % du volet « Conjointes de travailleurs qualifiés » et 15 % du volet PTPD. L'analyse des données disponibles révèle néanmoins des variations intéressantes pour ces volets.

Ainsi, le volet « Entente », qui a augmenté de façon limitée ces dernières années, regroupe surtout des travailleurs qui ne connaissent que l'anglais (72,2 %). Cette langue occupe aussi une place prédominante dans le volet « Intérêts canadiens », qui regroupe les conjoints et les titulaires d'un PTPD, soit les groupes où le plus de permis ont été délivrés ces dernières années. Plus particulièrement, 48,1 % des titulaires d'un PTPD et 44,8 % des titulaires d'un permis de conjoint connaissent seulement l'anglais. De plus, une importante proportion connaît les deux langues, soit 41,0 % des titulaires d'un PTPD et 30,2 % des titulaires d'un permis de conjoint. Par ailleurs, les deux volets où le français fait meilleure figure sont « Travailleurs vulnérables », qui compte cependant un nombre limité de titulaires, et EIC, dans lequel près de 94 % des titulaires connaissent le français. Ces deux volets ne représentent cependant que 11 % du PMI.

Tableau 9 – Connaissance des langues par les titulaires d'un permis de travail du PMI au 31 décembre

(Québec, 2022, en pourcentage, selon le volet)

	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Entente	72,2	3,8	22,8	1,3	100,0
Intérêts canadiens (total)	38,8	16,2	44,0	1,1	100,0
PTPD	48,1	10,9	41,0	0,0	100,0
Conjoints	44,8	21,4	30,2	3,6	100,0
EIC	6,0	25,3	68,5	0,2	100,0
Travailleurs vulnérables	16,2	48,6	18,9	16,2	100,0
Inconnu	42,0	10,3	28,8	18,9	100,0
Ensemble du PMI	42,4	15,3	40,7	1,6	100,0

Source : IRCC, 2023, tableaux personnalisés.

L'analyse des pays de naissance des titulaires d'un permis de travail du PMI nous a révélé un portrait très différent de celui du PTET. En effet, environ le quart (27,2 %) des titulaires du PMI viennent de France. Ils sont surtout présents dans les volets EIC, « Conjoints » et PTPD. Le deuxième pays le mieux représenté est l'Inde (17,2 %). Ses ressortissants sont surtout présents dans les volets des PTPD et « Conjoints ». Contrairement aux ressortissants français, ceux de l'Inde sont peu nombreux à connaître le français (8,4 %) et encore moins nombreux à l'utiliser de façon prédominante au travail (2,2 %).

Les huit autres pays les plus représentés comptent beaucoup moins de ressortissants, soit entre 2,8 % et 4,0 % chacun. Nous pouvons y distinguer trois sous-groupes.

Le premier est celui des personnes originaires d'un pays où le français jouit d'une implantation historique (le Maroc et l'Algérie). Elles ont une connaissance généralisée de cette langue et elles l'utilisent de manière prédominante au travail.

Le deuxième regroupe les personnes originaires de pays de langue latine, comme le Brésil et la Colombie. Elles ont tendance à connaître le français, mais dans une proportion moindre que celles du premier sous-groupe, et à l'utiliser de manière prédominante pour environ la moitié d'entre eux. Le Mexique semble un cas particulier, parce que les personnes qui en viennent utilisent peu le français au travail (30,7 %). Cependant, si nous excluons la main-d'œuvre agricole, qui utilise principalement l'espagnol, nous constatons que ses ressortissants utilisent le français et l'anglais au travail dans des proportions similaires.

Le troisième sous-groupe est celui des personnes originaires de l'Ukraine, de la Chine et des États-Unis. Elles ont tendance à connaître le français dans une proportion encore moindre que celle du premier groupe (respectivement 50,9 %, 45,3 % et 32,0 %) et à faiblement l'utiliser de façon prédominante au travail.

Tableau 10 – Connaissance du français et utilisation du français au travail des titulaires d'un permis de travail, selon le recensement de 2021, pour les 10 principaux pays de naissance des titulaires d'un permis du PMI en 2022
(Québec, 2021 et 2022, en pourcentage)

	Part du pays pour les titulaires du PMI	Connaissance du français	Utilisation le plus souvent du français au travail
France	27,2	100,0	82,0
Inde	17,2	8,4	2,2
Ukraine	4,0	50,9	26,2
Chine	3,7	45,3	14,9
États-Unis	3,7	32,0	6,6
Mexique	3,2	45,7	30,7
Maroc	3,1	98,8	80,2
Colombie	2,9	70,3	55,7
Algérie	2,8	98,9	86,4
Brésil	2,8	80,6	50,4
Total des 10 principaux pays	70,7		

Sources : IRCC, 2023, tableaux personnalisés (colonne 2); Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés (colonnes 3 et 4), calculs du Commissaire à la langue française.

2.3

La situation linguistique des titulaires de permis d'études

Dans cette section, nous présenterons le portrait statistique de la connaissance et de l'utilisation du français et de l'anglais par les titulaires d'un permis d'études.

En examinant les données du recensement de 2021, nous avons remarqué que l'anglais était davantage présent chez les titulaires d'un permis d'études que chez les titulaires d'un permis de travail. Par exemple, 37,3 % des titulaires d'un permis d'études ne connaissaient que l'anglais au moment du recensement, contre 23,1 % des titulaires d'un permis de travail. Cette observation vaut pour tous les indicateurs. Comme pour les titulaires d'un permis de travail, les deux tiers des titulaires d'un permis d'études utilisaient principalement le français (42,1 %), l'anglais (22,5 %) ou les deux langues (2,3 %) à la maison. Le dernier tiers (33,1 %) utilisaient plutôt une autre langue.

La place de l'anglais était trois fois plus importante chez les titulaires d'un permis d'études que dans la population en général

Au travail, les titulaires d'un permis d'études utilisaient l'anglais (44,1 %) de façon prédominante presque aussi souvent que le français (48,7 %). Cela signifie que la place de l'anglais était trois fois plus importante dans ce sous-groupe que dans la population en général. Par ailleurs, seulement 5,2 % de ces titulaires travaillaient le plus souvent dans les deux langues et 2,0 %, dans une langue tierce. De plus, notre examen révèle que, parmi les titulaires d'un permis d'études qui travaillaient principalement en anglais (44,1 %), la plupart (38,0 %) n'utilisaient pas le français régulièrement.

Tableau 11 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail par les titulaires d'un permis d'études
(Québec, 2021, en pourcentage)

	Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Connaissance des langues	37,3	27,2	35,0	0,5	100,0
Langue utilisée le plus souvent à la maison	22,5	42,1	2,3	33,1	100,0
Langue utilisée le plus souvent au travail	44,1	48,7	5,2	2,0	100,0
Utilise uniquement cette langue (ou ces langues) au travail	38,0	33,7	27,1	1,2	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Dans la RMR de Montréal, la situation du français des titulaires d'un permis d'études était encore moins favorable que celle des titulaires d'un permis de travail (section 2.2). En effet, 45,0 % des étudiantes et des étudiants ne maîtrisaient que l'anglais et 52,9 % utilisaient le plus souvent cette langue au travail. Quant au français, seuls 39,3 % des titulaires d'un permis d'études travaillaient principalement dans cette langue dans la RMR de Montréal, contre 82,9 % ailleurs au Québec.

Tableau 12 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail par les titulaires d'un permis d'études dans la RMR de Montréal et en dehors (Québec, 2021, en pourcentage)

		Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais
Montréal (RMR)	Connaissance des langues	45,0	11,5	43,1	0,5
	Langue utilisée le plus souvent à la maison	26,4	33,8	2,2	37,6
	Langue utilisée le plus souvent au travail	52,9	39,3	5,7	2,3
	Langue utilisée uniquement au travail	45,8	23,9	29,0	1,3
Hors Montréal	Connaissance des langues	10,0	34,8	54,8	0,4
	Langue utilisée le plus souvent à la maison	7,8	73,7	2,5	16,0
	Langue utilisée le plus souvent au travail	12,4	82,9	3,3	1,1
	Langue utilisée uniquement au travail	9,7	69,3	20,1	0,9

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Pour ce qui est des données d'IRCC sur les titulaires de permis d'études, elles sont de meilleure qualité que celles concernant les titulaires de permis de travail : seulement 3 % des données sur la connaissance des langues sont manquantes.

Leur analyse fait par ailleurs apparaître des variations importantes selon les niveaux d'enseignement. Ainsi, le niveau « Secondaire ou moins » est celui qui compte le moins d'étudiantes et étudiants étrangers. Ces derniers semblent connaître l'anglais (33,4 %) et le français (35,1 %) dans des proportions équivalentes, alors qu'une minorité déclare connaître les deux langues (17,2 %) ou aucune d'entre elles (14,4 %).

Au niveau « Collégial », un fort contraste apparaît entre les titulaires d'un permis d'études inscrits dans un cégep et ceux fréquentant un autre établissement collégial. Chez les premiers, seulement 10,3 % ne connaissent que l'anglais. La situation est très différente dans les autres établissements collégiaux : 65,2 % des titulaires de permis d'études n'y maîtrisaient que l'anglais (tableau 14). Cette situation est directement liée au recrutement soudain, à partir de l'année 2018-2019, de plusieurs milliers d'étudiantes et étudiants originaires de l'Inde par quelques collèges de la région de Montréal.

Le recrutement de personnes originaires de l'Inde au collégial

Entre 2017-2018 et 2020-2021, le nombre d'inscriptions au niveau collégial de personnes originaires de l'Inde a augmenté de façon soudaine.

Cette hausse s'explique par les stratégies de recrutement des établissements d'enseignement. Celles-ci misaient sur l'espoir des personnes recrutées, une fois diplômées, de travailler au Canada et d'y obtenir la résidence permanente.

À partir de l'année scolaire 2020-2021, le nombre d'inscriptions des personnes originaires de l'Inde a toutefois chuté en raison des resserrements mis en œuvre par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Néanmoins, comme très peu de ces étudiantes et étudiants connaissaient le français (5,6 %) et l'utilisaient au travail (1,6 %), ce bond important a eu – et a toujours – un effet considérable sur la place du français parmi la population non permanente, notamment chez les titulaires d'un permis postdiplôme.

Tableau 13 – Étudiants indiens dans le système collégial par réseau d'enseignement et par établissement
(Québec, de 2016-2017 à 2022-2023)

		2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023 ³³
Collège public (total)	396	246	1 479	1 753	1 704	660	280
Cégep	394	243	1 474	1 702	1 602	568	219
Privé subventionné (total)	29	76	307	939	740	611	644
Privé non subventionné (total)	14	249	2 022	9 325	17 444	10 788	4 189
Collège CDI	8	23	304	2 638	7 053	5 033	1 390
Collège Canada	1	2	102	958	2 770	1 870	516
Collège Matrix	–	153	543	1 645	1 959	625	57
Collège Herzing	1	28	441	1 562	1 970	799	192
Institut supérieur d'informatique	–	–	–	678	1 057	439	103
Total	440	571	3 808	12 017	19 888	12 059	5 113

Source : MES, 2023, tableaux personnalisés.

Quant aux universités, elles se trouvent dans une situation intermédiaire. En effet, une part importante des personnes qui y étudient ne connaît que l'anglais (29,0 %), alors qu'une plus faible part ne maîtrise que le français (15,1 %). Un peu plus de la moitié des étudiantes et étudiants universitaires déclarent cependant maîtriser les deux langues (55,9 %). De plus, la proportion de personnes qui connaissent seulement l'anglais s'accroît avec le niveau d'études. Au doctorat, elle atteint 45,9 %.

³³ Les données 2022-2023 étaient provisoires lorsque nous les avons reçues.

Tableau 14 – Connaissance des langues par les titulaires de permis d'études au 31 décembre (Québec, 2022, selon le niveau, en pourcentage)

	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Secondaire ou moins	33,4	35,1	17,2	14,4	100,0
Collégial (au cégep)	10,3	37,2	52,6	0,0	100,0
Collégial (autres établissements collégiaux)	65,2	12,4	22,3	0,1	100,0
Universitaire (total)	29,0	15,1	55,9	0,0	100,0
Baccalauréat	22,0	20,8	57,1	0,0	100,0
Maîtrise	32,4	11,5	56,1	0,0	100,0
Doctorat	45,9	5,1	49,0	0,0	100,0
Tous les niveaux d'études	33,7	19,1	45,8	1,3	100,0

Source : IRCC, 2023, tableaux personnalisés.

Nous pouvons compléter ce portrait à l'aide des données compilées par l'Office québécois de la langue française (OQLF) sur la langue maternelle des étudiantes et étudiants étrangers fréquentant un établissement d'enseignement universitaire. Selon ces données, en 2021, 61,0 % des étudiants étrangers fréquentaient une université francophone, alors que 39,0 % étudiaient dans l'une des trois universités anglophones du Québec.

Nous pouvons présumer que, parmi les titulaires d'un permis d'études du niveau universitaire qui ne connaissent pas le français (29,0 %), la plupart fréquentent une université anglophone. Nous savons par ailleurs qu'environ 13 % des étudiants étrangers qui ont le français comme langue maternelle sont inscrits dans les universités anglophones, ce qui représente environ 6 % de l'ensemble des étudiants étrangers. Il va de soi que ces étudiants maîtrisent non seulement le français, mais aussi l'anglais, puisqu'il s'agit d'une exigence à l'admission dans les universités anglophones. Par conséquent, nous pouvons déduire que, parmi les étudiants de langue maternelle anglaise ou tierce qui sont inscrits dans les universités anglophones, seule une faible minorité connaît le français.

Tableau 15 – Effectif des étudiants étrangers à l'université suivant la langue de l'établissement (Québec, 2021, en pourcentage)

	Tous les étudiants étrangers	De langue maternelle française	De langue maternelle anglaise	De langue maternelle tierce
Université de langue française	61,0	87,1	10,8	47,3
Université de langue anglaise	39,0	12,9	89,2	52,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Office québécois de la langue française, 2023.

Pour mieux comprendre la dynamique linguistique au sein de cette population, nous avons analysé les principaux pays d'origine des titulaires d'un permis d'études. Ainsi, les deux tiers d'entre eux (65,0 %) viennent de seulement dix pays. Parmi ceux-ci, cinq sont des pays où le français est la langue principale ou jouit d'une implantation historique : la France (19,2 %), l'Algérie (6,6 %), le Maroc (5,0 %), la Tunisie (2,9 %) et le Cameroun (2,5 %). Presque toutes les personnes originaires de ces pays connaissent le français et l'utilisent de façon prédominante au travail.

À l'autre bout du spectre, les ressortissants de quatre pays adoptent plutôt l'anglais, soit ceux de l'Inde, de la Chine, de l'Iran et des États-Unis. Ensemble, ces pays représentent 25,7 % des titulaires d'un permis d'études. Parmi eux, les personnes originaires de l'Inde sont les moins susceptibles de connaître le français (5,6 %). La maîtrise de cette langue est aussi minoritaire chez les personnes originaires de la Chine (26,4 %) ou de l'Iran (28,4 %). Toutefois, elle est bien plus élevée chez les personnes venant des États-Unis (44,8 %).

Malgré des taux variables de connaissance du français, seule une faible minorité des ressortissants de ces pays utilisent cette langue au travail. Le plus fort pourcentage est celui des étudiants chinois, avec 13,2 %.

Tableau 16 – Connaissance du français et utilisation du français au travail par les titulaires d'un permis d'études, selon le recensement de 2021, pour les 10 principaux pays de naissance de ces titulaires en 2022
(Québec, en 2021 et 2022, en pourcentage)

	Part du pays pour les étudiants étrangers	Connaissance du français	Utilisation le plus souvent du français au travail
France	19,2	100,0	88,1
Inde	11,4	5,6	1,6
Algérie	6,6	99,3	86,1
Chine	6,3	26,4	13,2
Maroc	5,0	99,1	78,3
Iran	4,3	28,4	8,5
États-Unis	3,7	44,8	9,6
Colombie	3,1	66,7	42,6
Tunisie	2,9	99,0	84,4
Cameroun	2,5	98,6	85,9
Total des dix principaux pays	65,0		

Sources : IRCC, 2023, tableaux personnalisés (colonne 2); Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés (colonnes 3 et 4), calculs du Commissaire à la langue française.

2.4

La situation linguistique des personnes demandeuses d'asile au Québec

Dans cette section, nous présenterons le portrait statistique de la connaissance et de l'utilisation du français et de l'anglais par les demandeuses et demandeurs d'asile. Il est toutefois à noter que l'analyse de la situation linguistique chez ces personnes est plus difficile en raison de l'absence de données administratives de qualité³⁴.

Selon le recensement de 2021, la plupart des personnes qui avaient demandé l'asile au Québec connaissaient le français, soit seul (36,4 %), soit en plus de l'anglais (24,7 %). Toutefois, 25,6 % d'entre elles ne connaissaient que l'anglais et 13,3 % ne maîtrisaient aucune des deux langues. En outre, les demandeurs d'asile étaient plus susceptibles que les autres immigrants temporaires d'utiliser une langue tierce à la maison (51,9 %), bien qu'un nombre non négligeable y utilisaient principalement l'anglais (15,8 %) ou le français (30,0 %).

Au travail, la plupart des personnes demandeuses d'asile utilisaient principalement le français (57,7 %), mais une proportion considérable recourait plutôt à l'anglais de façon prédominante (29,2 %). Bien que l'utilisation de l'anglais par celles-ci était plus de deux fois supérieure à celle de l'ensemble de la population, elle demeurait légèrement inférieure à celle des titulaires d'un permis de travail et, surtout, à celle des titulaires d'un permis d'études. Comme pour les autres sous-groupes, l'utilisation des deux langues à égalité (5,7 %) ou de langues tierces (7,3 %) était relativement peu répandue chez ces personnes.

Nous constatons également que les demandeurs d'asile étaient un peu moins susceptibles d'utiliser le français ou l'anglais régulièrement, en plus de la langue qu'ils parlaient le plus souvent. Ainsi, parmi les 29,2 % qui travaillaient le plus souvent en anglais, la plupart (25,4 %) n'utilisaient que cette langue. Chez les 57,7 % qui recouraient principalement au français, 49,2 % n'utilisaient pas d'autres langues. Cette situation peut s'expliquer par un taux de bilinguisme français-anglais inférieur à celui observé chez les titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études.

³⁴ IRCC dispose de données sur la connaissance du français et de l'anglais chez les demandeurs d'asile à leur arrivée. En revanche, en 2023, la donnée n'était pas fournie pour 53,5 % des dossiers déposés au Québec.

Tableau 17 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail des personnes demandeuses d’asile
(Québec, 2021, en pourcentage)

	Connaissance des langues	Langue utilisée le plus souvent à la maison	Langue utilisée le plus souvent au travail	Utilise uniquement cette langue (ou ces langues) au travail
Anglais	25,6	15,8	29,2	25,4
Français	36,4	30,0	57,7	49,2
Français et anglais	24,7	2,2	5,7	20,3
Ni français ni anglais	13,3	51,9	7,3	5,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Comme les personnes en attente d’une décision de la Commission de l’immigration et du statut de réfugié (CISR) habitent pour la plupart dans la RMR de Montréal, nous avons examiné la situation linguistique de cette région. Ainsi, 27,3 % des demandeuses et demandeurs d’asile qui y vivaient maîtrisaient seulement l’anglais et 31,1 % utilisaient principalement cette langue au travail. Pour les personnes qui résidaient en dehors de la RMR, 12,0 % avaient une connaissance exclusive de l’anglais et 14,6 % utilisaient cette langue de façon prédominante au travail.

Tableau 18 – Connaissance des langues et utilisation des langues à la maison et au travail par les personnes demandeuses d’asile dans la RMR de Montréal et en dehors (Québec, 2021, en pourcentage)

		Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Montréal (RMR)	Connaissance des langues	27,3	35,7	24,0	13,0	100,0
	Langue utilisée le plus souvent à la maison	16,5	29,5	2,2	51,8	100,0
	Langue utilisée le plus souvent au travail	31,1	55,7	5,8	7,4	100,0
	Langue utilisée uniquement au travail	27,2	47,0	20,7	5,1	100,0
Hors Montréal	Connaissance des langues	12,0	42,0	30,5	15,7	100,0
	Langue utilisée le plus souvent à la maison	10,0	34,7	2,7	52,8	100,0
	Langue utilisée le plus souvent au travail	14,6	73,4	4,9	6,9	100,0
	Langue utilisée uniquement au travail	11,5	65,9	17,5	5,4	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

En analysant les dix principaux pays d’où sont originaires les personnes qui ont déposé une demande d’asile en 2022, nous avons pu mieux comprendre la dynamique linguistique au sein de ce groupe. En effet, dans deux de ces pays, le français jouit d’une implantation historique : Haïti et la République démocratique du Congo. Les personnes qui en sont originaires connaissent en général le français et elles l’utilisent principalement au travail. À l’inverse, l’anglais est bien implanté dans trois des pays d’où viennent une partie non négligeable des demandeurs d’asile : l’Inde, le Nigéria et le Pakistan. Très peu de personnes qui en sont originaires connaissent le français et encore moins l’utilisent au travail.

Entre ces deux extrémités se trouvent cinq pays où ni le français ni l’anglais ne joue un rôle véhiculaire. Trois d’entre eux sont hispanophones (Mexique, Colombie et Venezuela) et deux appartiennent à d’autres aires géolinguistiques (Afghanistan et Turquie). Chez les ressortissantes et ressortissants de ces cinq pays, entre le tiers et les deux tiers maîtrisent le français. Toutefois, ceux venant d’un pays hispanophone ont davantage tendance que les autres à le connaître et à l’utiliser. Dans le cas particulier du Mexique, dont les ressortissants sont très nombreux au Québec depuis la fin de la pandémie, environ la moitié connaissent et utilisent le français de façon prédominante au travail.

Tableau 19 – Connaissance du français et utilisation du français au travail par les demandeurs d’asile, selon le recensement de 2021, pour les 10 principaux pays de naissance de ces personnes en 2022
(Québec, 2021 et 2022, en pourcentage)

	Part du pays pour les demandeurs d’asile	Connaissance du français	Utilisation le plus souvent du français au travail
Mexique	25,9	48,5	51,4
Haïti	7,7	97,2	91,9
Inde	6,4	6,4	2,2
Colombie	5,8	63,9	68,5
Turquie	4,6	35,9	42,9
Congo, République démocratique du	4,3	97,7	89,1
Venezuela	4,1	51,4	52,5
Nigéria	2,9	13,4	3,7
Afghanistan	2,3	33,3	0,0
Pakistan	1,6	6,9	0,0
Total des 10 premiers pays	65,6		

Sources : IRCC, 2023, tableaux personnalisés (colonne 2); Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés (colonnes 3 et 4), calculs du Commissaire à la langue française.

La CISR dispose de données concernant la « langue du dossier » et la « langue d’interprétation » voulue par les personnes demandant l’asile. La langue du dossier est celle que la personne souhaite que la CISR utilise lors de la tenue de l’audience et dans ses documents. Depuis 2015, le français a été choisi dans 62 % des cas, alors que l’anglais l’a été dans 38 % des cas (tableau 20). Ces données nous donnent un indice sur la préférence linguistique entre l’anglais et le français des personnes demandeuses d’asile.

Tableau 20 – Langue du dossier finalisé à la CISR des personnes demandeuses d’asile dont la dernière adresse connue est au Québec
(Québec, de 2015 à 2023, en pourcentage)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*	Total
Français	63,0	62,4	62,7	66,8	63,2	64,0	64,5	57,2	60,3	62,0
Anglais	37,0	37,6	37,3	33,2	36,8	36,0	35,5	42,8	39,7	38,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* De janvier à octobre.

Source : CISR, 2023, tableaux personnalisés.

La CISR dispose également de données sur la langue d'interprétation souhaitée au moment de l'audience. Nous constatons ainsi que, de 2015 à 2023, la présence d'un interprète était souhaitée dans la plupart des cas (88,8 %). Cette proportion laisse penser que, bien que la grande majorité des personnes demandeuses ait une certaine connaissance du français ou de l'anglais, ces dernières préfèrent pouvoir s'exprimer dans leur langue maternelle au moment de leur audience, plutôt que dans une langue qu'elles maîtrisent moins bien.

Par ailleurs, en comparant la langue du dossier et la langue d'interprétation, nous avons obtenu un aperçu des préférences linguistiques des personnes demandeuses d'asile en fonction de leur origine. Ainsi, celles dont le dossier est en anglais ont principalement demandé une interprétation dans les langues suivantes : le punjabi, l'espagnol, l'arabe, l'hindi, l'ourdou, le yoruba et le bengali. À l'inverse, celles dont le dossier est en français l'ont principalement demandée dans les langues suivantes : l'espagnol, le créole haïtien, le lingala, l'arabe et le kirundi.

En d'autres mots, les données de la CISR concordent avec celles que nous avons tirées du recensement de 2021. Ainsi, le français est choisi principalement par les personnes originaires de la francophonie (Haïti, ou un pays d'Afrique francophone), alors que l'anglais est privilégié par celles venant de l'Asie du Sud ou de l'Afrique anglophone (p. ex. Nigéria). Pour ce qui est des personnes originaires d'un pays hispanophone ou arabophone, elles se répartissent plus ou moins également entre les deux langues.

2.5

Calcul de la population non permanente ne connaissant pas le français

En octobre 2023, Statistique Canada estimait la population non permanente au Québec à 528 034 personnes, soit un nombre environ 2,5 fois plus élevé qu'au recensement de 2021. Cette estimation n'inclut cependant pas d'information de nature linguistique. En nous appuyant sur le recensement de 2021, nous pouvons obtenir un aperçu de la part de cette population qui ne connaissait pas le français. Ce calcul exige de présupposer que le profil de la population est resté le même au sein de chaque grande catégorie de l'immigration temporaire. Nous pouvons ainsi présumer que, au sein de la population non permanente, 155 351 personnes de 15 ans et plus ne connaissaient pas le français, soit le tiers de la population non permanente (32,7 %). Il s'agit d'une augmentation importante par rapport au recensement de 2021, alors que ce nombre s'élevait à 60 645 personnes (scénario bas, tableau 21).

En utilisant les données plus récentes d'IRCC sur la connaissance déclarée des langues au moment de l'octroi des permis de travail et d'études, nous pouvons produire un second calcul, qui tient compte cette fois de changements potentiels dans la composition de l'immigration non permanente. Cette deuxième méthode nous amène à établir à 191 015 la population non permanente ne connaissant pas le français, soit 40,3 % du total (scénario élevé, tableau 21).

Pour les titulaires d'un permis de travail, nos calculs basés sur les données d'IRCC nous amènent à ajouter un nombre considérable de personnes ne connaissant ni l'anglais ni le français. Sont en cause les données d'IRCC qui tiennent compte de la main-d'œuvre agricole, mal couverte par le recensement. Chez les titulaires d'un permis d'études, les données d'IRCC présentent un meilleur portrait pour le français. Cette situation semble s'expliquer par la baisse rapide, entre 2020 et 2022, du nombre de titulaires d'un permis d'études originaires de l'Inde ne connaissant que l'anglais.

Tableau 21 – Calcul de la population non permanente de 15 ans et plus ne connaissant pas le français selon deux scénarios
(Québec, octobre 2023)

	Scénario bas*			Scénario élevé**		
	Anglais	Ni anglais ni français	Total	Anglais	Ni anglais ni français	Total
Demandeurs d'asile	31 939	16 540	48 479	31 939	16 540	48 479
Titulaires d'un permis de travail	52 075	8 903	60 978	64 834	34 864	99 698
Titulaires d'un permis d'études	41 372	485	41 857	37 359	1 441	38 800
Autres types de résidents non permanents	3 486	551	4 038	3 486	551	4 038
Total (n ^{bre})	128 872	26 479	155 351	137 619	53 396	191 015
Total (%)	27,2	5,7	32,7	29,8	11,1	40,3

* Calcul basé sur les données du recensement 2021.

** Calcul basé sur les données d'IRCC sur les permis d'études et de travail au 31 décembre 2022.

Sources : IRCC, 2023, tableaux personnalisés; Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés, calculs par le Commissaire à la langue française.

2.6

Les effets de la population non permanente sur la situation du français

L'augmentation de l'immigration temporaire entraîne des répercussions sur la situation du français au Québec. Ces répercussions ont déjà été relevées par des chercheurs dans le cadre d'analyses du recensement de 2021³⁵, mais la situation a depuis évolué. Ainsi, nous avons entrepris de calculer l'influence de la hausse de la population non permanente sur la place, plus large, du français dans la société québécoise. Comme il n'existe pas de mesure directe de la connaissance et de l'utilisation du français en 2023, nous avons extrapolé en nous appuyant sur les données du recensement de 2021. Nous avons donc posé l'hypothèse que la part de la population permanente qui ne connaissait pas le français était la même en 2023 qu'en 2021 (5,6 %). Cette population permanente comprend les personnes nées au Canada ainsi que les personnes immigrantes ayant obtenu leur résidence permanente. De même, nous avons présumé que la part de population non permanente qui ne connaissait pas le français était aussi la même, soit 31,6 %. Ce pourcentage est un peu plus faible que celui présenté à la section précédente (voir section 2.2) parce qu'il inclut la population de moins de 15 ans.

Sur la base de ces hypothèses, nous avons calculé que la part de la population du Québec ne connaissant pas le français se serait accrue d'environ un point de pourcentage entre 2021 et 2023, passant de 6,3 % à 7,2 %, en raison de l'augmentation de l'immigration temporaire. Cette augmentation mérite d'être soulignée. En effet, entre 2001 et 2016, le pourcentage de Québécois incapables de soutenir une conversation en français était demeuré stable autour

Selon nos calculs, la population qui ne connaît pas le français aurait crû d'environ 52 % depuis 2011. Cette augmentation serait en grande partie due à l'immigration temporaire.

de 5,6 %. Ce pourcentage était encore observable en 2021 au sein de la population permanente.

Selon nos calculs, la population qui ne connaît pas le français aurait crû d'environ 52 % depuis 2011. Cette augmentation serait en grande partie due à l'immigration temporaire. En 2023, cette dernière représenterait environ le quart de la population du

Québec qui ne maîtrise pas le français. La taille de la population temporaire incapable de soutenir une conversation en français serait ainsi similaire à celle de la population de villes comme Sherbrooke ou Lévis, ou encore de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal.

³⁵ Corbeil, Marcoux et Piché, 2023.

Tableau 22 – Population ne connaissant pas le français

(Québec, 2011, 2016, 2021 et 2023, en nombre et en pourcentage, selon le statut de résidence)

Ne connaît pas le français (n ^{bre})	2011	2016	2021	2023*
Population permanente	401 390	415 785	456 645	474 555
Population non permanente	21 045	27 325	65 090	167 034
Ensemble de la population du Québec	422 435	443 110	521 735	641 589
Taux de croissance depuis 2011		5,0 %	24,0 %	52,0 %
Ne connaît pas le français (%)	2011	2016	2021	2023*
Population permanente	5,2	5,3	5,6	5,6
Population non permanente	31,4	31,7	31,6	31,6
Ensemble de la population du Québec	5,5	5,6	6,3	7,2

* Scénario basé sur l'hypothèse que les parts observées en 2021 se seraient maintenues en 2023.

Source : Statistique Canada. Tableau 98-10-0616-01; Statistique Canada, recensement 2016, produit numéro 98-400-X2016193; Statistique Canada, enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-010-X2011033, calculs du Commissaire à la langue française.

Nous avons effectué le même calcul pour la langue de travail. Nous avons ainsi établi qu'entre 2011 et 2021, la part de la population permanente qui utilisait l'anglais de façon prédominante au travail était passée de 14,6 % à 16,2 %, soit une hausse de 1,6 %. En tenant compte de l'immigration temporaire, cette part s'était plutôt accrue de 2,1 %, passant de 14,8 % à 16,9 %. Si nous présumons que la part qui utilise l'anglais de façon prédominante est demeurée la même depuis 2021 au sein de ces deux composantes de la population, nous calculons qu'elle atteindrait 17,9 % en 2023, soit un point de pourcentage de plus qu'au moment du recensement. En nombres absolus, la population travaillant principalement en anglais serait donc passée de 653 918 en 2011 à 922 044 en 2023, soit une augmentation d'environ 41 %.

Tableau 23 – Population travaillant principalement en anglais*

(Québec, 2011, 2016, 2021 et 2023, en nombre et en pourcentage, selon le statut de résidence)

Travaille principalement en anglais (n ^{bre})	2011	2016	2021	2023**
Population permanente	638 538	691 488	746 830	776 121
Population non permanente	15 380	20 685	56 865	145 923
Ensemble de la population du Québec	653 918	712 180	803 695	922 044
Taux de croissance depuis 2011		9,0 %	23,0 %	41,0 %
Travaille principalement en anglais (%)	2011	2016	2021	2023**
Population permanente	14,6	15,4	16,2	16,2
Population non permanente	39,6	39,1	38,4	38,4
Ensemble de la population du Québec	14,8	15,7	16,9	17,9

* Les réponses « français et anglais » et « français, anglais et langues officielles » ont été réparties à égalité entre l'anglais et le français en raison, notamment, des changements méthodologiques survenus entre 2016 et 2021 qui ont fait varier de façon importante le nombre de réponses multiples.

** Scénario basé sur l'hypothèse que les parts observées en 2021 se seraient maintenues en 2023.

Sources : Statistique Canada, tableau 98-10-0530-01; Statistique Canada, recensement 2016, produit numéro 98-400-X2016085; Statistique Canada, recensement 2011, produit numéro 99-012-X2011027, calculs du Commissaire à la langue française.

Nos calculs ne nous permettent pas d'établir comment cette diminution de la connaissance du français et de son utilisation au travail se distribue sur le territoire québécois. Cependant, d'après les données présentées plus haut sur la distribution géographique de l'immigration temporaire, nous estimons que cette diminution se concentre dans la RMR de Montréal.

2.7

La situation linguistique des immigrants après l'obtention de la résidence permanente

Parmi les résidentes et résidents non permanents présents au Québec, la plupart s'y sont établis depuis peu. Nous pouvons donc présumer que ces personnes n'ont pas encore eu l'occasion de développer pleinement leur connaissance du français, de manière à pouvoir utiliser cette langue de manière habituelle.

Par conséquent, nous compléterons notre analyse en comparant la situation linguistique au sein de la population non permanente avec celle des personnes qui ont obtenu la résidence permanente après avoir séjourné au Québec comme immigrants temporaires. Cette comparaison est possible parce que les données du recensement de 2021 nous permettent de distinguer, parmi les personnes immigrantes admises depuis les années 1980, celles qui avaient auparavant été titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études et celles qui avaient déposé une demande d'asile.

Les titulaires d'un permis de travail

Nous avons comparé les connaissances linguistiques des actuels titulaires d'un permis de travail à celles des personnes qui ont été titulaires d'un tel permis et qui ont obtenu leur résidence permanente par la suite. Chez les anciens titulaires, la proportion des personnes qui ne connaissaient que l'anglais en 2021 variait entre 20,9 % et 31,4 % selon la cohorte d'admission. Chez les actuels titulaires, ce pourcentage s'élevait à 23,1 %, un taux similaire à celui observé chez les personnes ayant obtenu la résidence permanente entre 2016 et 2021 (23,8 %).

Quant au taux de bilinguisme, il était de 51,0 % chez les titulaires d'un permis de travail. Élevé, ce taux était comparable à celui des anciens titulaires qui ont été admis à l'immigration permanente depuis le début des années 2000.

Tableau 24 – Connaissance des langues par les actuels titulaires d'un permis de travail et les anciens titulaires qui ont obtenu la résidence permanente
(Québec, 2021, en pourcentage, selon la période d'immigration)

	Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Immigrants non temporaires					
1980 à 1990	29,0	29,1	38,7	3,2	100,0
1991 à 2000	31,4	25,4	39,7	3,5	100,0
2001 à 2005	27,8	18,4	52,4	1,4	100,0
2006 à 2010	30,7	17,1	51,4	0,8	100,0
2011 à 2015	20,9	18,3	60,2	0,6	100,0
2016 à 2021	23,8	20,2	55,0	1,1	100,0
Résidents non permanents					
Titulaires d'un permis de travail	23,1	22,0	51,0	3,9	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Nous avons aussi comparé les langues qu'utilisaient au travail les actuels titulaires d'un permis de travail à celles privilégiées par les anciens titulaires. Notre examen a révélé que la situation du français était légèrement plus favorable chez les titulaires actuels (56,2 %) que chez les anciens titulaires, à l'exception de ceux de la cohorte arrivée entre 2011 et 2015. À 32,9 %, l'utilisation de l'anglais par les actuels titulaires était aussi de quelques points inférieurs à la moyenne des autres cohortes, bien qu'élevée.

Tableau 25 – Langue utilisée le plus souvent au travail par les actuels titulaires d'un permis de travail et les anciens titulaires qui ont obtenu la résidence permanente
(Québec, 2021, en pourcentage, selon la période d'immigration)

	Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Immigrants non temporaires					
1980 à 1990	36,8	51,8	9,3	2,0	100,0
1991 à 2000	40,5	49,8	7,7	1,9	100,0
2001 à 2005	42,6	48,4	7,3	1,7	100,0
2006 à 2010	43,9	48,0	6,6	1,4	100,0
2011 à 2015	34,9	57,2	6,7	1,2	100,0
2016 à 2021	36,0	54,9	7,0	2,1	100,0
Résidents non permanents					
Titulaires d'un permis de travail	32,9	56,2	6,2	4,7	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Les titulaires d'un permis d'études

La situation linguistique des actuels titulaires d'un permis d'études diffère de manière intéressante de celle des personnes qui ont immigré au Canada après y avoir étudié. La principale différence est que les anciens titulaires d'un permis d'études sont beaucoup plus susceptibles d'être bilingues (français et anglais) que les titulaires actuels. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les personnes qui séjournent longtemps au Québec investissent dans leur maîtrise de l'autre langue, ou encore que les personnes qui maîtrisent les deux langues sont plus susceptibles d'obtenir leur résidence permanente. Quelle que soit l'explication, le taux de bilinguisme des cohortes admises entre 2001 et 2015 est plus du double de celui observé chez les actuels titulaires d'un permis d'études (35,0 %).

Tableau 26 – Connaissance des langues par les actuels titulaires d'un permis d'études et les anciens titulaires qui ont obtenu la résidence permanente
(Québec, 2021, en pourcentage, selon la période d'immigration)

	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Immigrants non temporaires					
1980 à 1990	15,0	16,0	68,6	0,5	100,0
1991 à 2000	14,8	14,8	69,9	0,6	100,0
2001 à 2005	10,9	14,0	74,5	0,6	100,0
2006 à 2010	13,5	13,4	72,9	0,1	100,0
2011 à 2015	15,6	13,7	70,3	0,3	100,0
2016 à 2021	21,2	14,5	63,9	0,4	100,0
Résidents non permanents					
Titulaires d'un permis d'études	37,3	27,2	35,0	0,5	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Notre examen des données de 2021 sur les langues utilisées au travail a également révélé des tendances significatives. En effet, elles démontrent qu'environ le tiers des personnes admises au Québec depuis 1980, après y avoir étudié, utilisent principalement l'anglais au travail. Ce pourcentage est inférieur à celui observé chez les actuels titulaires d'un permis d'études (44,1 %), mais reste très élevé. Pour ce qui est de l'utilisation prédominante du français, elle est un peu plus élevée chez les personnes qui ont obtenu la résidence permanente, se situant entre 52,9 % et 58,5 % selon les cohortes. Des analyses statistiques seraient toutefois nécessaires pour distinguer les effets de composition d'une cohorte à l'autre, les effets des mécanismes de sélection au moment de l'acquisition de la résidence permanente et les effets de l'apprentissage du français et de l'anglais au fil du temps.

Dans tous les cas, nous avons constaté que, chez les anciens titulaires d'un permis d'études qui ont obtenu la résidence permanente, une plus faible présence de l'unilinguisme anglais correspond à une plus grande utilisation du français. Néanmoins, une part importante de ceux qui apprennent le français continue de travailler de façon prédominante en anglais.

Tableau 27 – Langue utilisée le plus souvent au travail par les actuels titulaires d'un permis d'études et les anciens titulaires qui ont obtenu la résidence permanente
(Québec, 2021, en pourcentage, selon la période d'immigration)

	Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Immigrants non temporaires					
1980 à 1990	33,2	54,7	11,1	0,7	100,0
1991 à 2000	31,0	56,6	10,9	1,3	100,0
2001 à 2005	29,3	58,5	11,0	1,4	100,0
2006 à 2010	31,8	56,5	10,6	1,1	100,0
2011 à 2015	30,5	57,5	10,7	1,3	100,0
2016 à 2021	35,8	52,9	9,9	1,5	100,0
Résidents non permanents					
Titulaires d'un permis d'études	44,1	48,7	5,2	2,0	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Les personnes demandeuses d'asile

Pour ce qui est des demandeurs d'asile, la connaissance du français et de l'anglais est beaucoup plus élevée chez ceux qui ont obtenu la résidence permanente que chez ceux dont la demande est en traitement. En effet, alors que le quart (24,7 %) des personnes en attente d'une décision déclarent connaître le français et l'anglais, presque la moitié des personnes arrivées avant 2015 maîtrisent ces deux langues.

Malgré un taux de bilinguisme élevé, une proportion non négligeable ne connaît encore que l'anglais plusieurs années après son admission (de 10,9 % à 20,4 %, selon la cohorte) et une petite minorité (3,4 % à 5,9 %) n'apprend jamais ni l'anglais ni le français.

Tableau 28 – Connaissance des langues des demandeurs d’asile et des personnes ayant été admises après avoir demandé l’asile
(Québec, 2021, en pourcentage, selon la période d’immigration)

	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Immigrants non temporaires					
1980 à 1990	14,9	30,7	49,5	5,9	100,0
1991 à 2000	19,9	28,3	47,3	4,4	100,0
2001 à 2005	20,4	28,0	47,9	3,7	100,0
2006 à 2010	17,5	29,6	49,1	3,8	100,0
2011 à 2015	10,9	36,0	49,7	3,4	100,0
2016 à 2021	17,0	37,0	40,6	5,4	100,0
Résidents non permanents					
Demandeurs d’asile	25,6	36,4	24,7	13,3	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Sur le marché du travail, la situation du français varie de façon importante selon les cohortes. De manière générale, l’anglais est davantage utilisé (et le français moins) chez les cohortes plus anciennes, alors que l’utilisation du français atteint un sommet au sein de la cohorte admise entre 2011 et 2015. D’ailleurs, cette cohorte compte le plus faible pourcentage de personnes ne connaissant que l’anglais. Comme la composition de la population des demandeurs d’asile peut changer de façon importante en fonction des événements internationaux, la présence de telles variations d’une cohorte à l’autre ne doit pas nous surprendre.

Tableau 29 – Langue utilisée le plus souvent au travail par les demandeurs d’asile et les personnes ayant été admises après avoir demandé l’asile
(Québec, 2021, en pourcentage, selon la période d’immigration)

	Anglais	Français	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Immigrants non temporaires					
1980 à 1990	32,4	48,5	16,2	0,0	100,0
1991 à 2000	30,4	56,1	11,3	2,2	100,0
2001 à 2005	28,4	58,1	11,9	1,6	100,0
2006 à 2010	27,3	59,9	10,7	2,0	100,0
2011 à 2015	19,8	68,8	9,7	1,8	100,0
2016 à 2021	25,3	63,0	8,4	3,3	100,0
Résidents non permanents					
Demandeurs d’asile	29,2	57,7	5,7	7,3	100,0

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

2.8

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons brossé un portrait de la situation linguistique des titulaires d'un permis de travail, des titulaires d'un permis d'études et des demandeurs d'asile. Nous avons ainsi montré que le français n'était pas connu ni utilisé par une bonne partie des immigrantes et immigrants temporaires, qui privilégient l'anglais. Cette situation est plus marquée à Montréal que dans le reste du Québec.

Nous avons aussi tenté de déterminer l'effet de la croissance de la population non permanente sur la situation du français. Nous avons ainsi montré que cette croissance était étroitement liée à la baisse, au Québec, de la proportion de personnes connaissant le français et l'utilisant le plus souvent au travail. Ce lien, déjà visible au recensement de 2021, s'est renforcé par la suite.

Dans le prochain chapitre, nous nous intéresserons aux efforts actuellement consentis à l'apprentissage du français par les immigrantes et immigrants temporaires. Nous les comparerons à ceux qui seraient nécessaires pour assurer la maîtrise du français par l'ensemble de cette population.

3

**L'apprentissage
du français par
la population
non permanente**

En bref

Au recensement de 2021, seulement 3,7 % de l'immigration temporaire des huit provinces anglophones étaient bilingues français-anglais, contre 43,4 % au Québec. Par ailleurs, à l'extérieur du Québec, à peine 0,3 % des immigrantes et immigrants temporaires pouvaient s'exprimer en français sans pouvoir le faire en anglais. Au Québec, c'était plutôt 28,6 % de l'immigration temporaire qui connaissaient l'anglais sans pouvoir soutenir une conversation en français.

Dans les provinces anglophones, le défi de l'intégration linguistique est de permettre aux rares personnes qui ne connaissent pas l'anglais de l'apprendre. Au Québec, un deuxième défi s'ajoute : celui de convaincre une part de l'immigration temporaire d'apprendre le français, alors qu'elle connaît déjà l'anglais et qu'elle travaille ou étudie dans cette langue. Ce défi d'intégration linguistique est unique au Canada.

La situation pourrait ne pas être préoccupante si l'apprentissage du français suivait un rythme acceptable. Or, seulement 21,5 % des immigrantes et immigrants temporaires qui ne connaissaient pas le français auraient participé à au moins un cours de Francisation Québec entre avril et décembre 2023.

Cette situation s'explique en partie par l'offre insuffisante de Francisation Québec. Au 10 janvier 2024, 36 204 personnes attendaient en effet une place en formation. Réduire les listes d'attente ne suffira cependant pas à atteindre le rythme d'apprentissage du français nécessaire.

Comme la plupart des participants sont inscrits à temps partiel et qu'ils n'y restent que quelques mois, la francisation réalisée en 2023-2024 équivaldrait à seulement 5,4 % de celle qui serait nécessaire pour permettre à tous les immigrants temporaires de parler le français couramment. À ce rythme, 18 ans et demi seraient nécessaires pour franciser l'ensemble de l'immigration temporaire, à la condition que celle-ci cesse d'augmenter et qu'elle s'établisse durablement au Québec.

L'élimination du retard accumulé entraînerait des coûts considérables, principalement en raison des revenus d'emploi auxquels devraient renoncer les personnes immigrantes si elles consacraient le temps nécessaire à l'apprentissage du français. Pour que chacune atteigne les niveaux débutant et intermédiaire de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français, nous estimons qu'une somme entre 10,6 G\$ et 12,9 G\$ devrait être engagée par les gouvernements, les employeurs, les universités, et les personnes immigrantes.

Comme nous l'avons expliqué au précédent chapitre, une part non négligeable des immigrantes et immigrants temporaires ne connaissent pas le français à leur arrivée au Québec. Dans la plupart des cas, ces personnes maîtrisent cependant l'anglais et ont tendance à adopter cette langue de façon habituelle au travail et dans les autres sphères de leur vie.

Nous débuterons ce chapitre en expliquant le défi particulier auquel le Québec est confronté en matière d'intégration linguistique. Par la suite, nous examinerons la participation des immigrants temporaires aux cours de français offerts par Francisation Québec (FQ). Nous établirons ainsi une comparaison entre le nombre de personnes en formation et le nombre de personnes qui ne connaissent pas le français. Pour terminer, nous évaluerons ce qu'il en coûterait pour assurer l'apprentissage du français par l'ensemble des immigrantes et immigrants temporaires, notamment en coût de renoncement.

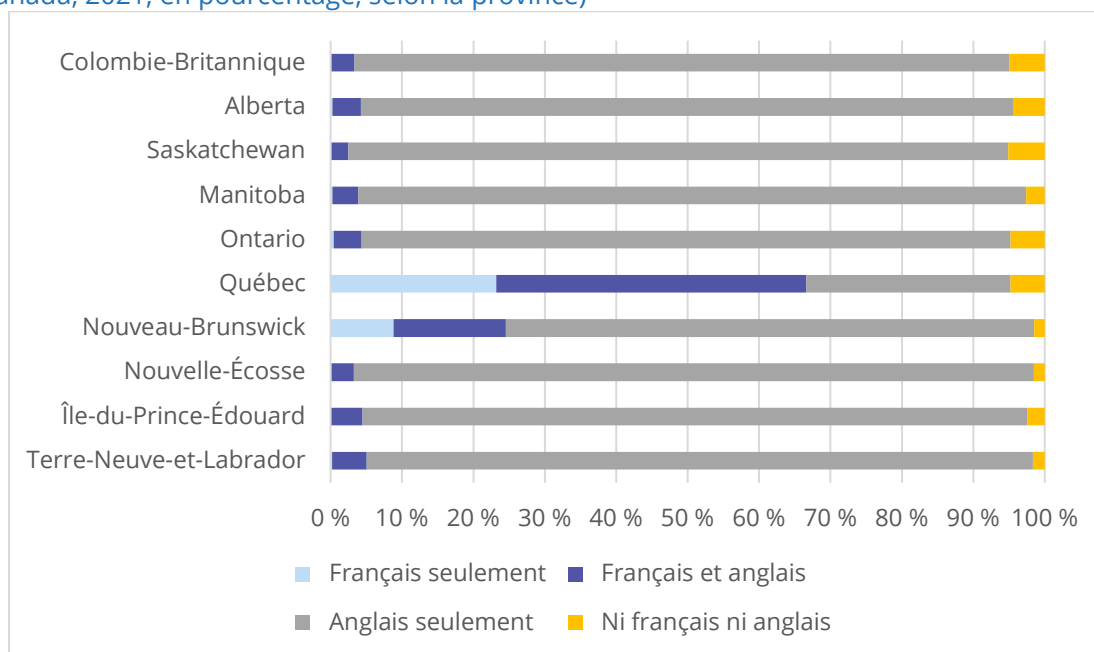
3.1

La situation à l'échelle canadienne

Pour mieux comprendre la situation linguistique du Québec, nous l'avons comparée à celle des autres provinces canadiennes à l'aide des données du recensement de 2021. Nous avons ainsi constaté qu'un écart important apparaissait entre les provinces pour ce qui est de la maîtrise du français et de l'anglais. En effet, seulement 3,7 % de l'immigration temporaire des huit provinces anglophones étaient bilingues français-anglais, contre 43,4 % de celle du Québec. De plus, 28,6 % de l'immigration temporaire du Québec connaissaient l'anglais, mais pas le français; pourtant, seulement 0,3 % de celle des autres provinces pouvaient s'exprimer en français, mais pas en anglais. En dehors du Québec et du Nouveau-Brunswick, la quasi-totalité de la population non permanente du Canada pouvait d'ailleurs soutenir une conversation en anglais.

Peu importe la province, seule une petite proportion de personnes immigrantes déclaraient ne maîtriser ni l'anglais ni le français : 4,8 % au Québec et 4,5 % dans les autres provinces. Il s'agissait principalement de personnes demandeuses d'asile et de titulaires d'un permis de travail.

Figure 13 – Connaissance du français et de l'anglais par la population non permanente (Canada, 2021, en pourcentage, selon la province)



Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

Sur la base de ces données, nous pouvons affirmer que la plupart des personnes immigrantes connaissent l'anglais avant leur arrivée au Canada, hormis celles qui veulent s'installer au Québec et au Nouveau-Brunswick. En effet, si elles apprenaient l'anglais seulement après leur arrivée au Canada, nous observerions un pourcentage beaucoup plus élevé de personnes qui ne le maîtrisent pas. Or, ce n'est pas le cas. Par ailleurs, en dehors de ces deux provinces, la connaissance généralisée de l'anglais n'est pas surprenante. En effet, elle est habituellement nécessaire pour trouver un emploi ou être admis dans un programme d'études, soit les deux principales manières d'obtenir un statut d'immigration temporaire au Canada.

Au Québec, seule une faible partie des personnes immigrantes ne maîtrise ni le français ni l'anglais. Comme dans les autres provinces canadiennes, les personnes qui y immigreront acquièrent avant leur arrivée les connaissances linguistiques qui leur permettront d'y travailler ou d'y étudier. Le Québec se distingue néanmoins par le fait que les personnes immigrantes peuvent y travailler ou étudier en français ou en anglais. Ainsi, une part importante de l'immigration temporaire s'installe au Québec dans le but d'y travailler ou étudier dans la langue de la minorité linguistique, alors qu'une telle situation n'existe pas ailleurs au Canada (à l'exception, mais dans une mesure moindre, du Nouveau-Brunswick).

Une part importante de l'immigration temporaire s'installe au Québec dans le but d'y travailler ou étudier dans la langue de la minorité linguistique, alors qu'une telle situation n'existe pas ailleurs au Canada.

La comparaison avec les autres provinces nous aide à comprendre à quel point la question de l'intégration linguistique de l'immigration temporaire au Québec est unique. Dans les provinces anglophones, cette intégration cherche à répondre à deux enjeux. Le premier est de faciliter l'intégration sociale des rares personnes qui ne connaissent pas l'anglais et qui peuvent faire face

à des obstacles importants dans l'apprentissage de cette langue (p. ex. dans le cas de certains demandeurs d'asile ou travailleurs vulnérables). Le second enjeu est d'améliorer le niveau de littératie en anglais des personnes immigrantes qui ont déjà une certaine connaissance de cette langue et qui l'utilisent de manière habituelle, en vue de favoriser leur progression professionnelle et leur insertion sociale.

Au Québec, un troisième enjeu s'ajoute : celui de convaincre une importante part de l'immigration temporaire d'apprendre le français alors qu'elle connaît déjà l'anglais, l'ayant appris avant son arrivée au Canada, et qu'elle immigré ici pour travailler ou étudier en anglais. Cet enjeu est unique au Canada.

3.2

L'apprentissage du français

La présence au Québec d'un nombre important d'immigrantes et immigrants temporaires qui ne maîtrisent pas le français n'est pas nécessairement un enjeu si ces derniers sont en train de l'apprendre et que leur apprentissage va bon train. Pour déterminer si c'est le cas, nous avons analysé les données d'inscription aux cours de français offerts par Francisation Québec (FQ) pour les trois grandes composantes de l'immigration temporaire. Nous avons ensuite comparé ces données au nombre approximatif de personnes qui ne connaissent pas le français parmi les résidentes et résidents non permanents.

La participation aux cours offerts par Francisation Québec

Pour déterminer combien de personnes ont besoin d'apprendre le français, nous avons repris le scénario établi à partir des données du recensement de 2021 (section 2.5). Nous avons ainsi estimé qu'il y avait au Québec, en octobre 2023, 60 978 travailleurs temporaires, 41 857 étudiants étrangers et 48 479 demandeurs d'asile qui ne connaissaient pas le français (tableau 30).

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2023, selon les données du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), 24 108 travailleurs temporaires, 5 901 étudiants étrangers et 2 530 demandeurs d'asile ont suivi au moins un cours de français offert par FQ. Ces trois groupes représentaient 61 % de sa clientèle pendant cette période.

Nous avons comparé ces statistiques de fréquentation à notre évaluation de la taille de la population qui a besoin d'apprendre le français. Nous avons ainsi estimé que 39,5 % des travailleurs temporaires qui ne parlent pas le français auraient suivi au moins un cours, contre 14,1 % des étudiants étrangers et 5,2 % des demandeurs d'asile. Au total, 21,5 % de la population non permanente qui ne parle pas français aurait donc suivi au moins un cours, selon nos estimations.

Tableau 30 – Estimation de la proportion de la population non permanente qui aurait participé aux cours de Francisation Québec
(Québec, 2023-2024)

	Travailleurs temporaires	Étudiants étrangers	Demandeurs d'asile	Total
Nombre de personnes qui ne connaîtraient pas le français (1)	60 978	41 857	48 479	151 314
Personnes ayant participé à un cours de français entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 décembre 2023 (2)	24 108	5 901	2 530	32 539
Pourcentage de la population non permanente qui aurait participé à un cours (2 ÷ 1)	39,5 %	14,1 %	5,2 %	21,5 %

Source : MIFI, 2023, tableaux personnalisés, et calculs du Commissaire à la langue française.

Participer à ces cours ne suffit toutefois pas pour atteindre le niveau de compétence langagière nécessaire pour utiliser le français comme langue habituelle, que ce soit au travail ou dans sa vie sociale. En effet, la plupart des immigrantes et immigrants suivent les cours de français de FQ pendant quelques mois, puis quittent la formation. Certains y reviennent plus tard et d'autres, non. Par ailleurs, environ les deux tiers des participants s'inscrivent à temps partiel, mais seulement le tiers à temps plein. Or, si une personne apprend le français à temps partiel, elle peut avoir besoin de plusieurs années de formation pour compléter les niveaux débutant et intermédiaire.

Le temps nécessaire à l'apprentissage du français

Le programme d'apprentissage du français du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoyait un total de 1 400 heures de formation pour qu'une personne passe du niveau 1 au niveau 8 de l'Échelle québécoise (qui en compte 12)³⁶. L'atteinte du niveau 8 témoigne d'une bonne autonomie langagière, suffisante pour qu'une personne puisse, par exemple, envisager d'entreprendre des études supérieures, occuper un poste de niveau professionnel et se forger un cercle d'amis.

Cette estimation de 1 400 heures de formation reste théorique. En réalité, la vitesse de progression varie beaucoup d'une personne à l'autre. La langue maternelle, le niveau d'éducation, les compétences cognitives, la motivation ainsi que la situation familiale et financière sont quelques-unes des variables susceptibles d'expliquer les écarts individuels dans la vitesse de progression³⁷. Par ailleurs, des observateurs pourraient soutenir que la cible du niveau 8 est trop élevée pour certaines personnes immigrantes (p. ex. personnes âgées, personnes ayant des difficultés d'apprentissage), ou encore trop basse pour d'autres (p. ex. personnes aspirant à occuper des postes de niveau professionnel ou de direction).

Néanmoins, une durée de 1 400 heures semble une estimation réaliste de l'investissement moyen requis pour qu'une personne immigrante qui ne connaissait pas le français atteigne un niveau de compétence qui lui permet d'utiliser cette langue de façon usuelle. Sur la base d'une formule d'enseignement à temps plein (30 heures par semaine), cet investissement équivaut à une formation de 47 semaines, c'est-à-dire une année d'études à temps plein. En revanche, sur la base d'une formule d'enseignement à temps partiel, un investissement de 1 400 heures équivaut à :

- 140 semaines (ou environ trois ans) pour un apprentissage de dix heures par semaine;
- 200 semaines (ou environ quatre ans) pour un apprentissage de sept heures par semaine;
- 350 semaines (ou environ sept ans) pour un apprentissage de quatre heures par semaine.

La participation en équivalents à temps complet

Pour nous faire une idée plus juste du rythme d'apprentissage du français par la population non permanente, nous avons converti les données de FQ sur le nombre de personnes ayant participé à ses cours de français en équivalents temps complet (ETC). Ce type de calcul est fréquent dans le domaine de l'éducation. En effet, le ministère de l'Enseignement supérieur l'utilise pour établir le financement des universités ou des collèges, entre autres établissements d'enseignement. Pour notre analyse, cette conversion nous aidera à mieux apprécier le nombre d'heures réellement consacrées à l'apprentissage du français par les personnes immigrantes.

Dans notre contexte, un ETC est une unité qui correspond à la formation suivie :

- soit par une personne inscrite pendant une année à temps plein;
- soit par deux personnes inscrites pendant une demi-année chacune;
- soit par deux personnes inscrites toute l'année à mi-temps;
- etc.

³⁶ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013.

³⁷ Gagnon et Dion, 2018.

Notre démonstration doit procéder en deux étapes. Premièrement, nous devons déterminer le nombre d'ETC total dans les cours de FQ. Par la suite, nous devons déterminer quelle part de ces ETC est composée d'immigrants temporaires.

Pour déterminer le nombre d'ETC dans les cours de FQ, nous avons d'abord relevé le nombre de personnes en formation à différents moments au cours de l'année 2023-2024. Comme le nombre de personnes en classe varie d'une semaine à l'autre, nous avons calculé une moyenne à partir des données disponibles. Ainsi, entre avril et décembre 2023, nous avons établi qu'il y avait une moyenne de 27 028 personnes en formation. Nous constatons que ce nombre est largement inférieur au nombre de personnes ayant suivi au moins un cours entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2023 (50 943). Cet écart s'explique par le fait que la plupart des participants aux cours de FQ quitte la formation après quelques mois.

En calculant le nombre moyen de personnes en classe au cours de l'année, nous avons pris le soin de distinguer celles inscrites à temps plein et celles inscrites à temps partiel. Ainsi, nous avons établi qu'en moyenne, depuis le 1^{er} avril 2023, 18 270 personnes étaient inscrites à temps partiel (67,6 %) et 8 758 à temps plein (32,4 %). Pour convertir les données de participation en ETC, nous avons présumé qu'une personne inscrite à temps plein investissait quatre fois plus de temps dans son apprentissage qu'une autre qui l'était à temps partiel. Plus exactement, nous avons présupposé que les personnes inscrites à temps partiel consacraient en moyenne 7 heures par semaine à leur apprentissage du français, tandis que celles inscrites à temps plein y accordaient entre 25 et 30 heures. Sur la base de ces hypothèses, nous concluons que FQ, en 2023-2024, formera environ 13 326 ETC.

$$8\,758 \text{ temps complets} + \frac{18\,270 \text{ temps partiels}}{4} = 13\,326 \text{ ETC}$$

Dans un deuxième temps, nous avons réparti ces ETC selon la part des inscriptions aux cours de FQ que représente chacun des trois groupes de résidents non permanents. Ainsi, du 1^{er} avril au 31 décembre 2023, les travailleurs temporaires représentaient 45,2 % de la clientèle de FQ, contre 11,1 % pour les étudiants étrangers et 4,7 % pour les demandeurs d'asile. Sur la base de cette information, nous pouvons déterminer le nombre approximatif d'ETC formés pour chaque groupe, soit 6 025 travailleurs temporaires, 1 457 étudiants étrangers et 632 demandeurs d'asile.

En comparant ces résultats au nombre de personnes qui ne connaîtraient pas le français, nous pouvons conclure que le nombre d'ETC correspond à 9,9 % du nombre de travailleurs étrangers, contre 3,5 % pour les étudiants étrangers et 1,3 % pour les demandeurs d'asile (tableau 31).

Tableau 31 – Estimation de la proportion de la population non permanente qui aurait participé aux cours de Francisation Québec, en ETC
(Québec, 2023-2024)

	Travailleurs temporaires	Étudiants étrangers	Demandeurs d'asile	Total
Nombre de personnes qui ne connaîtraient pas le français (1)	60 978	41 857	48 479	1 514
Personnes ayant suivi une formation en ETC (2)	6 025	1 457	632	8 194
ETC par rapport au nombre de personnes qui ne connaîtraient pas le français (2 ÷ 1)	9,9 %	3,5 %	1,3 %	5,4 %

Source : MIFI, 2023 (données préliminaires), tableaux personnalisés, et calculs du Commissaire à la langue française.

En somme, l'analyse des données de fréquentation de FQ nous indique que, malgré le nombre important de personnes inscrites à ses cours de français, l'investissement demeure très inférieur

Nous estimons que 18,5 années seraient nécessaires pour franciser l'ensemble de l'immigration temporaire, à la condition que celle-ci cesse de croître et qu'elle s'établisse durablement au Québec.

aux besoins réels de l'immigration temporaire. De plus, parmi les personnes qui ne connaissent pas le français dans les trois groupes considérés, la grande majorité ne participent pas aux cours. Par ailleurs, la plupart de celles qui le font étudient à temps partiel, ce qui les obligerait à poursuivre leur apprentissage pendant plusieurs années pour atteindre un niveau de compétence avancé en français.

Au rythme actuel, l'investissement de temps annuellement correspond environ à 5,4 % des besoins pour les trois groupes étudiés. En d'autres mots, nous estimons que 18,5 années

seraient nécessaires pour franciser l'ensemble de l'immigration temporaire, à la condition que celle-ci cesse de croître et que les personnes présentes au Québec s'y établissent durablement.

Les temps d'attente

Nous devons relever que l'apprentissage du français par les personnes immigrantes est en partie limité par l'offre de cours insuffisante de Francisation Québec. Au 10 janvier 2024, 36 204 personnes étaient en attente d'une place dans un cours de français de FQ. Si nous faisons l'hypothèse que les résidentes et résidents non permanents sont aussi nombreux dans ce groupe que chez les personnes qui ont obtenu une place en formation (61 %), nous pouvons estimer que 22 084 immigrantes et immigrants temporaires étaient alors en attente d'un cours de français.

Au cours des prochains mois et des prochaines années, FQ devra s'assurer de pouvoir répondre à cette demande. Il devra également mettre en place une offre de cours plus riche et diversifiée pour joindre une clientèle toujours plus grande de personnes immigrantes. Nous aborderons le déploiement de FQ dans nos travaux ultérieurs.

Néanmoins, nous considérons que la réduction des listes d'attente ne suffira pas à atteindre le rythme de l'apprentissage du français qui serait nécessaire pour rattraper le retard accumulé. Dans le meilleur des scénarios, si toutes les personnes ayant déposé une demande avait débuté un cours de français, le nombre d'ETC aurait pu être multiplié par deux. Il aurait en effet atteint 10 % de l'effort nécessaire à la francisation de l'ensemble de l'immigration temporaire, soit un rythme d'investissement inférieur au rythme de croissance de la population non permanente.

Les autres possibilités d'apprendre le français

En dehors des cours de FQ, les immigrantes et immigrants temporaires ont d'autres moyens d'apprendre le français au Québec. En effet, ils peuvent suivre des cours de français, langue seconde, au cégep ou à l'université. Ils peuvent aussi s'inscrire à de tels cours auprès d'entreprises privées. Ces cours peuvent répondre ainsi à des besoins particuliers que les personnes immigrantes ne pourraient pas combler en suivant les cours de FQ.

De plus, les immigrantes et immigrants ont une multitude d'occasions d'apprendre le français dans un cadre informel³⁸. Ces occasions leur sont notamment offertes par leurs relations sociales dans leur lieu de travail, d'études ou de vie, mais aussi par leurs habitudes de lecture et de visionnement dans les médias traditionnels ou les plateformes en ligne. Malheureusement, il n'existe pas de mesure de cet investissement informel. Pour cette raison, nous risquons de sous-estimer les investissements que réalisent réellement les personnes immigrantes pour développer leurs compétences linguistiques si nous examinons seulement les données sur les inscriptions aux cours de FQ.

Malgré cela, les cours de FQ sont gratuits et ils donnent droit à une aide financière. Les personnes immigrantes ont donc avantage à s'y inscrire si elles souhaitent consacrer un nombre d'heures important à leur apprentissage du français. Il nous semble ainsi peu probable qu'une part importante de la population non permanente étudie le français de manière intensive en dehors des cours de FQ.

D'un autre côté, parmi les immigrants temporaires qui ne connaissent pas le français, nous savons que la plupart travaillent ou étudient à temps plein. Ces derniers peuvent donc difficilement investir un nombre d'heures important dans leur apprentissage de la langue française. Par conséquent, le portrait que nous avons brossé à l'aide des données de FQ est probablement assez juste.

³⁸ Cuko et Amireault, 2020.

3.3

Les coûts de l'apprentissage du français

Dans le cadre de la consultation pluriannuelle de l'immigration pour la période 2024-2027³⁹, plusieurs intervenants ont plaidé en faveur d'une aide financière accrue du gouvernement du Québec aux personnes souhaitant apprendre le français. Il n'y a aucun doute qu'une aide financière supplémentaire pourrait encourager davantage de personnes à participer à un cours de français, ou les inciter à accroître le nombre d'heures qu'elles consacrent à son apprentissage. À notre connaissance, aucun intervenant n'a cependant présenté une évaluation chiffrée des montants devant être consacrés à l'apprentissage du français de la population non permanente.

Pour éclairer cette discussion, nous avons donc cherché à déterminer les investissements qui seraient requis pour qu'apprennent le français toutes les personnes qui étaient domiciliées au Québec de manière temporaire en 2023 et qui ne connaissaient pas cette langue. Comme c'est généralement le cas en éducation, les coûts associés à l'apprentissage d'une langue sont de deux ordres : les coûts associés à la formation elle-même et les coûts de renoncement, c'est-à-dire le manque à gagner associé au temps consacré à l'apprentissage⁴⁰.

Les coûts directs

Les coûts directs incluent le salaire du personnel enseignant et des autres catégories de personnel en soutien à la formation, de même que le coût des locaux, du matériel pédagogique et des ressources informationnelles. Le MIFI ne dispose malheureusement pas d'évaluations des coûts par personne de l'apprentissage du français. En revanche, les règles budgétaires des centres de services scolaires, préparées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), proposent une formule pour calculer le financement par ETC alloué à la francisation⁴¹. En 2023-2024, ce montant est de 9 299 \$ pour une formation annuelle de 900 heures⁴², soit 10,33 \$ par heure de formation. Il nous reste ainsi à déterminer la durée de la formation souhaitée.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le programme d'apprentissage du français du MEQ prévoit un total de 1 400 heures de formation pour qu'une personne passe du niveau 1 au niveau 8 de l'Échelle québécoise⁴³. Nous posons donc l'hypothèse que le coût d'une formation permettant à une personne de niveau débutant d'atteindre le niveau 8 pourrait s'élever à 14 465 \$, soit 10,33 \$ multipliés 1 400 heures.

Les coûts de renoncement

Les coûts de renoncement sont les revenus qu'une personne ne peut pas gagner pendant les heures qu'elle consacre à l'apprentissage d'une langue. Selon le contexte, ces coûts peuvent être pris en charge par différents acteurs :

³⁹ Assemblée nationale du Québec, 2023.

⁴⁰ Behaghel, Grenet et Gurgand, 2023.

⁴¹ Règles budgétaires de fonctionnement pour les années 2021-2022 à 2023-2024

⁴² Ministère de l'Éducation, 22 janvier 2024.

⁴³ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013, p. 11.

- le gouvernement, par le versement d'une aide financière à la francisation ou d'une aide de dernier recours;
- l'employeur, qui accepte de libérer l'employé pendant ses heures de travail;
- la personne elle-même, si elle réduit ses heures travaillées ou ses heures de loisir pour les consacrer à son apprentissage.

Dans la recherche économique sur le capital humain, l'approche standard consiste à établir les coûts de renoncement en calculant le salaire qu'une personne gagnerait si elle occupait un emploi à temps plein au lieu d'étudier⁴⁴. Nous avons donc utilisé les données du recensement de 2021 afin de calculer les revenus d'emploi auxquels auraient dû renoncer les résidents non permanents s'ils avaient consacré une année complète à l'apprentissage de la langue française. En guise de référence, nous avons utilisé les revenus d'emploi médians des personnes qui avaient travaillé à temps plein toute l'année pour les demandeurs d'asile, les titulaires d'un permis de travail et les autres types de résidents non permanents⁴⁵, en distinguant pour chaque groupe les personnes qui parlaient anglais et celles qui ne le parlaient pas.

Pour établir les coûts de renoncement des titulaires d'un permis d'études, nous avons dû utiliser une autre stratégie. Comme la plupart d'entre eux ne travaillent pas ou travaillent à temps partiel, nous avons plutôt utilisé le revenu d'emploi médian des résidents non permanents de 25 à 44 ans qui étaient titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires et qui ne connaissaient pas le français. La raison de ce choix est que l'étudiant étranger qui déciderait de consacrer une année complète à l'apprentissage du français devrait vraisemblablement repousser la fin de ses études d'une année. Par conséquent, le revenu qu'il pourrait gagner durant la première année suivant l'obtention de son diplôme correspond davantage à son coût de renoncement que son revenu actuel. De plus, nous avons ajusté les données pour refléter l'inflation entre 2020 et 2023.

Tableau 32 – Revenu d'emploi médian des personnes* ne connaissant pas le français, par type de résidents non permanents et par langue connue
(Québec, 2021, en dollars de 2023)

	Anglais	Ni français ni anglais
Demandeurs d'asile	38 296	36 912
Titulaires de permis de travail	68 287	43 833
Titulaires de permis d'études	57 100	39 108
Autres types de résidents non permanents	51 677	36 912

*Personnes de 15 ans et plus ayant occupé un emploi à temps plein pendant l'année.

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés.

⁴⁴ Montmarquette et Vaillancourt, 2022.

⁴⁵ Les personnes qui appartiennent à cette catégorie sont notamment des résidents non permanents qui vivent avec un membre de leur famille qui est titulaire d'un permis de travail ou d'études.

Comme le montre le tableau 33, les coûts de renoncement sont beaucoup plus élevés pour les personnes qui connaissent l'anglais que pour celles qui ne parlent ni français ni anglais. La seule exception concerne les demandeurs d'asile, où l'écart est plus faible entre ceux qui connaissent l'anglais et ceux qui ne le connaissent pas.

Les coûts totaux

En estimant les coûts directs et les coûts de renoncement, nous avons pu évaluer les montants globaux qui devraient être engagés pour assurer la francisation de la population non permanente qui était présente au Québec en 2023. Nous ne cherchons pas à établir pour l'instant qui devrait effectuer cet investissement (p. ex. le gouvernement du Québec, les entreprises, les universités, les personnes immigrantes). Nous ne précisons pas non plus le type de soutien qui serait nécessaire pour effectuer cet investissement de manière efficiente et équitable (p. ex. quelle modulation serait optimale pour l'aide financière).

Notre objectif est seulement de produire un aperçu du manque à gagner qui apparaîtrait si toute la population non permanente âgée de 15 ans et plus qui ne connaît pas le français suivait une formation d'une durée suffisante pour bien l'apprendre. Au chapitre 2, nous avons calculé que cette population pourrait s'établir entre 155 351 et 191 015 personnes.

Sur la base de ces calculs, nous concluons que les coûts totaux de l'apprentissage du français pour la population non permanente s'établiraient entre 10,6 G\$ et 12,9 G\$, selon la taille de la population à franciser. Environ 21 % de ces coûts seraient associés à la formation elle-même, tandis que 79 % correspondraient à des coûts de renoncement qui devraient être pris en charge par les entreprises, les universités et les gouvernements, ou par les personnes immigrantes elles-mêmes.

Les coûts de renoncement seraient considérables pour les trois grandes composantes de la population non permanente : demandeurs d'asile, titulaires de permis de travail et titulaires

de permis d'études. Ils seraient particulièrement élevés pour les titulaires d'un permis de travail connaissant l'anglais parce que ce groupe est très nombreux, d'une part, et que les coûts de renoncement de ceux qui connaissent l'anglais sont plus élevés, d'autre part.

Les coûts totaux de l'apprentissage du français pour la population non permanente s'établiraient entre 10,6 G\$ et 12,9 G\$.

Tableau 33 – Calcul des coûts de renoncement et des coûts directs de formation de la population non permanente ne connaissant pas le français, selon deux scénarios et par langue connue

(Québec, 2023, en millions de dollars de 2023)

	Scénario bas		Scénario élevé	
	Anglais	Ni français ni anglais	Anglais	Ni français ni anglais
Nombre de personnes à former	128 872	26 479	137 619	53 396
Coûts de renoncement (en M\$)				
Demandeurs d'asile	1 223	610	1 223	610
Titulaires de permis de travail	3 556	390	4 427	1 528
Titulaires de permis d'études	2 362	8	2 133	56
Autres types de résidents non permanents	180	20	180	20
Total	7 321	1 029	7 963	2 215
Coûts directs de formation	1 864	383	1 991	772
Coûts par langue connue	9 186	1 413	9 955	2 988
Coûts totaux		10 599		12 942

Source : Statistique Canada, recensement 2021, tableaux personnalisés, calculs du Commissaire à la langue française.

La contribution du gouvernement du Québec

Les coûts relatifs à l'apprentissage du français sont en partie pris en charge par le gouvernement du Québec par l'entremise des programmes de Francisation Québec. La *Charte de la langue française* l'oblige en effet à offrir gratuitement des services d'apprentissage du français. Francisation Québec couvre également une partie des coûts de renoncement des personnes immigrantes, par l'entremise de l'aide financière qui peut leur être versée. Cette aide, d'une valeur de 230 \$ par semaine, permettrait à une personne qui suivrait une formation de 1 400 heures (47 semaines) de recevoir un montant total de 10 810 \$. Il s'agit d'un montant

considérable, mais qui ne couvre qu'une partie des coûts de renoncement qui, selon notre évaluation, s'établissent plutôt entre 36 912 \$ et 68 287 \$.

Nous proposons un scénario hypothétique où tous les résidents non permanents, plutôt que de travailler, s'inscriraient à une formation à temps plein et toucheraient l'aide financière gouvernementale pendant une année. Dans ce scénario, le gouvernement du Québec se trouverait à financer environ 40 % du coût de la formation, ce qui correspondrait à un investissement public situé entre 3,93 G\$ et 4,83 G\$.

Tableau 34 – Part des coûts de l'apprentissage du français qui seraient théoriquement pris en charge par Francisation Québec
(Québec, 2023, en dollars de 2023)

	Scénario bas	Scénario élevé
1) Coût de la formation (par personne)	14 465 \$	14 465 \$
2) Coût de l'aide financière (par personne)	10 810 \$	10 810 \$
3) Coût total (par personne) (1 + 2)	25 275 \$	25 275 \$
4) Nombre de personnes à former	155 351	191 015
5) Total des coûts théoriquement pris en charge par FQ (3 x 4)	3,93 G\$	4,83 G\$
6) Coûts pour l'ensemble de la population non permanente	10,6 G\$	12,9 G\$
7) Pourcentage des coûts théoriquement pris en charge par FQ (5 ÷ 6)	37,1 %	37,3 %

Source : Calculs du Commissaire à la langue française basés sur les données précédentes.

En réalité, seule une partie des personnes qui ont besoin d'apprendre le français suivent les cours offerts par FQ. Parmi elles, la plupart s'inscrivent à temps partiel ou ne restent inscrites que quelques mois. Pour cette raison, les montants déboursés par le gouvernement du Québec sont largement inférieurs à ces montants. Pour 2023-2024, le budget du MIFI prévoyait ainsi des crédits de 217,7 M\$ pour le financement des services de francisation, auquel s'ajouterait une provision de 238,6 M\$, conditionnelle à l'approbation du Conseil du trésor.

Ainsi, les sommes investies par le gouvernement du Québec sont considérables et elles ont beaucoup augmenté au cours des dernières années. Elles restent néanmoins modestes lorsque nous les comparons aux investissements financiers qui seraient requis pour couvrir les coûts de renoncement qui découleraient de l'apprentissage du français par l'ensemble de l'immigration temporaire.

3.4

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons expliqué le défi particulier auquel le Québec était confronté en matière d'intégration linguistique. Dans les autres provinces canadiennes, la quasi-totalité des immigrantes et immigrants temporaires maîtrisent la langue de la majorité. Au Québec, une part importante d'entre eux ne connaissent pas le français et utilisent plutôt l'anglais dans la vie de tous les jours. Le défi du Québec est donc de convaincre ces résidentes et résidents non permanents d'apprendre une nouvelle langue et de l'adopter au quotidien.

Notre analyse des données de Francisation Québec indique qu'il faudrait des décennies, au rythme actuel, pour que cet apprentissage ait lieu. L'offre insuffisante de cours explique seulement une partie du problème. En effet, la plupart des personnes qui ne connaissent pas le français ne s'inscrivent pas aux cours offerts par FQ et celles qui le font n'y restent pas suffisamment longtemps pour apprendre à parler cette langue couramment. L'explication la plus plausible se trouve du côté des coûts de renoncement importants auxquels font face celles et ceux qui ne parlent pas le français.

Pour stopper et inverser cette tendance, le Québec doit revoir ses façons de faire. Même si une bonification de l'aide financière à la francisation ne doit pas être exclue, d'autres mesures doivent être envisagées. Dans les prochains chapitres, nous vous présenterons celles que nous souhaitons proposer pour les trois principaux groupes composant l'immigration temporaire.

4

**Des pistes d'action
pour renforcer
la connaissance et
l'usage du français**

Dans ce chapitre, nous reviendrons sur les risques que soulève l'augmentation de la population non permanente pour la situation du français, puis nous exposerons les principes qui devraient guider l'élaboration de mesures pour réduire ces risques. Nous présenterons ensuite nos pistes d'action pour optimiser le système de suivi et d'évaluation des politiques d'immigration temporaire et pour clarifier les attentes de la société québécoise à l'endroit des personnes immigrantes.

Dans les prochains chapitres, nous aborderons d'autres pistes d'action, ciblées par type de statut temporaire, pour renforcer la connaissance et l'utilisation du français par l'immigration temporaire.

4.1

Les risques pour la pérennité du français

Si la population non permanente avait autrefois un modeste poids démographique au Québec, elle pèse aujourd'hui lourd sur la dynamique linguistique, particulièrement dans la RMR de Montréal, où elle se concentre. D'ailleurs, une part non négligeable du recul du français qui a été récemment observé dans l'espace public est imputable à sa présence.

L'effet à long terme de l'immigration temporaire sur la situation linguistique dépendra de plusieurs facteurs que nous pouvons difficilement évaluer en ce moment. En effet, nous ignorons si la hausse de la population non permanente se poursuivra ces prochaines années. Nous ne savons pas non plus combien, parmi les immigrantes et immigrants temporaires présents au Québec en 2023, le quitteront au terme de leur contrat de travail, après leurs études ou, le cas échéant, une fois leur demande d'asile rejetée. Nous ne pouvons pas établir non plus combien obtiendront la résidence permanente, ni combien adopteront le français comme langue habituelle après avoir suivi des cours de français.

En revanche, nous savons qu'une partie importante des immigrantes et immigrants temporaires souhaitent rester au Québec. C'est le cas non seulement de la grande majorité des demandeurs d'asile, mais aussi de plusieurs titulaires d'un permis de travail ou d'études. Ainsi, même si une part des immigrantes et immigrants temporaires qui habitent au Québec ne s'y installeront pas définitivement, la hausse de l'immigration temporaire fait peser des risques importants sur le français. Ces risques sont, notamment, les suivants :

- la taille de l'immigration temporaire pourrait continuer d'augmenter, entraînant une baisse supplémentaire de la proportion de personnes qui connaissent ou utilisent principalement le français au Québec;

- plusieurs personnes qui ne maîtrisent pas le français pourraient demeurer au Québec pendant de nombreuses années dans l'espoir d'y obtenir la résidence permanente, mais sans y parvenir parce que leur connaissance du français est insuffisante;
- plusieurs personnes pourraient se qualifier pour la résidence permanente sur la base d'une connaissance faible ou intermédiaire du français, tout en continuant de privilégier l'anglais au travail et dans l'espace public.

Sans la mise en œuvre de mesures pour maîtriser ces risques, les effets de l'immigration temporaire sur la place du français pourraient s'amplifier et se pérenniser.

4.2

Les principes guidant les pistes d'action

Dans la suite de ce rapport, nous présenterons des pistes d'action visant à réconcilier la gestion de l'immigration temporaire avec les objectifs énoncés dans la *Charte de la langue française*. Ces pistes d'action s'appuient sur les cinq principes suivants :

- préserver les avantages de l'immigration temporaire;
- aider le Canada à respecter ses obligations internationales;
- créer des cheminements cohérents vers l'immigration permanente;
- répartir équitablement les coûts relatifs à l'apprentissage du français;
- faire preuve de transparence à l'endroit de chacun.

Préserver les avantages de l'immigration temporaire

Le premier principe est de préserver les avantages qu'offre l'immigration temporaire aux entreprises et aux établissements d'enseignement. Pour les entreprises, le recours aux travailleurs étrangers temporaires est un mécanisme d'ajustement face aux changements sur le marché du travail. Du côté des établissements d'enseignement, la venue d'étudiants internationaux peut contribuer à accroître la qualité de l'éducation, la circulation du savoir et la performance en recherche. Ces avantages doivent être préservés dans la mesure où ils sont compatibles avec les objectifs de la *Charte de la langue française* et les autres principes que nous énoncerons.

Aider le Canada à respecter ses obligations internationales

Le Canada s'est engagé à accueillir les personnes qui craignent la persécution ou qui seraient en danger si elles devaient retourner dans leur pays. Dans un contexte de fédéralisme coopératif, le Québec doit appuyer le Canada et l'aider à respecter ses obligations en matière de droit international en favorisant l'accueil et l'intégration des personnes qui lui demandent l'asile. Favoriser cette aide constitue le deuxième principe sur lequel s'appuieront nos pistes d'action.

Créer des cheminements cohérents vers l'immigration permanente

Le troisième principe est de créer des cheminements cohérents pour les immigrantes et immigrants temporaires qui souhaitent obtenir la résidence permanente. Misant sur l'apprentissage du français, ces cheminements devraient être clairs, cohérents et réalistes pour que les personnes souhaitant s'établir durablement au Québec acquièrent, dans une période raisonnable, les compétences leur permettant de se qualifier à l'immigration permanente et d'utiliser le français comme langue commune.

Répartir équitablement les coûts relatifs à l'apprentissage du français

Le quatrième principe est la nécessité de répartir équitablement les coûts relatifs à l'apprentissage du français entre les acteurs concernés : les personnes immigrantes, ainsi que les entreprises, les établissements d'enseignement et le gouvernement. En effet, la récente augmentation de la population non permanente a occasionné un important retard en matière d'apprentissage du français. La gestion de l'immigration temporaire doit donc viser la réduction progressive de ce retard par la création de mesures incitatives appropriées.

Faire preuve de transparence à l'endroit de chacun

Le cinquième principe est de faire preuve de transparence à l'endroit des personnes immigrantes. Les attentes en matière d'apprentissage du français et les estimations de l'investissement requis dans ce but devraient être communiquées à chaque personne qui envisage de s'établir plusieurs années au Québec ou qui y demande l'asile. De plus, ces informations devraient être communiquées aux autres acteurs de l'immigration, notamment les employeurs, les représentants des établissements d'enseignement et les acteurs gouvernementaux pertinents.

4.3**Le renforcement du système de suivi et d'évaluation**

En effectuant la recherche en vue de produire ce rapport, nous avons constaté qu'il était difficile d'obtenir un portrait complet de la population non permanente au Québec, non seulement sur le plan linguistique, mais aussi de façon générale. Plusieurs données sont disponibles, mais leur manipulation et leur interprétation sont souvent complexes. L'encadré de la page suivante présente les sources, les avantages et les inconvénients des données que nous avons consultées en vue de la rédaction de ce rapport.

Bilan des avantages et inconvénients des données disponibles

Les différentes sources de données que nous avons utilisées possèdent chacune des avantages et des limites que nous décrivons ici.

Recensement de Statistique Canada

Les données du recensement du Canada sont les plus complètes à notre disposition. Elles nous ont permis un examen détaillé des variables associées à la connaissance et à l'utilisation du français. Malheureusement, comme elles sont produites tous les cinq ans, elles ne permettent pas aux chercheurs ni aux autorités compétentes d'assurer un suivi en temps opportun d'une situation qui évolue très rapidement.

Données administratives d'Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada

Les données administratives d'IRCC nous permettent un suivi plus fréquent que celles du recensement. Publiées de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle, elles rendent possible une analyse détaillée des permis délivrés et de leurs titulaires selon plusieurs variables, notamment l'âge, le sexe, la province et la région de destination, le pays de naissance, la connaissance à l'arrivée du français ou de l'anglais, le sous-volet d'immigration, la profession visée ou le niveau d'études.

Ces données sont exploitées en partie par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), qui produit annuellement des tableaux sur les titulaires de permis de travail et les titulaires de permis d'études. Malheureusement, ces tableaux n'ont pas un niveau de ventilation ni une périodicité qui favorisent le suivi d'une situation évoluant rapidement. Par ailleurs, la présence de nombreuses réponses manquantes pour des variables clés, comme la connaissance du français et de l'anglais, limite la valeur de ces données, plus particulièrement en ce qui concerne les demandeurs d'asile.

Données administratives d'Emploi et Développement social Canada

Les données administratives d'EDSC sur les demandes d'étude d'impact sur le marché du travail nous offrent une source d'information complémentaire. Elles nous renseignent notamment sur l'employeur, la profession et la région de destination des immigrantes et immigrants temporaires avant leur arrivée au Canada. Pour l'instant, ces données ne sont pas exploitées pour la planification de l'apprentissage du français par les personnes immigrantes.

Données de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié

La CISR nous fournit deux types de données de nature linguistique. Le premier concerne la langue du dossier (l'anglais ou le français) qui a été sélectionnée par la personne immigrante au moment de remplir sa demande d'asile. Le deuxième porte sur la langue d'interprétation souhaitée par la personne au moment de son audience. Ces données nous permettent indirectement de broser le portrait de la langue dans laquelle les demandeuses et demandeurs d'asile sont le plus à l'aise.

Données de Francisation Québec

La mise en place de Francisation Québec et le développement d'un système d'intelligence d'affaires permettent désormais au MIFI de générer des données détaillées sur les résidents non permanents inscrits en francisation. Bien que ce système soit encore en déploiement, il peut nous renseigner sur le nombre de travailleurs étrangers temporaires, d'étudiants étrangers et de demandeurs d'asile ayant commencé à apprendre le français. Il fournit également des informations sur le profil sociodémographique de ces personnes, ainsi que sur la progression de leur apprentissage.

Par conséquent, nous proposons une recommandation qui aura pour effet de renforcer la planification, le suivi et l'évaluation des politiques.

Recommandation 1

Nous recommandons la création d'un tableau de bord, accessible au public, qui permettra de suivre régulièrement l'évolution de la population non permanente au Québec et de ses caractéristiques, notamment linguistiques.

Ce tableau de bord pourrait comprendre :

- des données mensuelles sur :
 - les demandes d'EIMT, notamment celles pour les professions les plus recherchées,
 - les permis de travail et les permis d'études accordés, avec une ventilation par type de permis, par niveau d'études et par établissement d'enseignement,
 - les demandes d'asile reçues au Québec, avec des précisions sur le type de bureau où la demande a été reçue et le pays d'origine;
- des données trimestrielles sur le nombre de titulaires :
 - de permis d'études, avec une ventilation permettant de suivre la connaissance du français et de l'anglais et le pays de naissance par niveau d'études (secondaire, collégial et universitaire),
 - de permis de travail, avec une ventilation permettant de suivre la connaissance du français et de l'anglais, le pays de naissance et la profession pour les principaux sous-volets (permis de travail postdiplôme, permis de conjoint, programme des travailleurs étrangers temporaires [PTET] agricole, PTET non agricole);
- des données annuelles sur le nombre de demandeurs d'asile selon la province où la demande a été reçue et la dernière adresse connue, avec une ventilation sur la connaissance du français et de l'anglais, ainsi que le pays de naissance;
- des données disponibles en continu sur le nombre de personnes ayant participé à une formation de Francisation Québec, avec une ventilation par statut d'immigration et par type de formation (p. ex. temps plein, temps partiel, formation en ligne).

4.4

La clarification des attentes du Québec

Le Québec a des attentes envers les personnes immigrantes, incluant celles qui s'y établissent de façon temporaire. Ces attentes sont précisées dans la *Charte de la langue française*, qui définit le français, notamment, comme la langue commune du Québec. Plus exactement, la Charte fait du français :

- la langue d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes;
- la langue de communication interculturelle;
- la langue de participation à la culture et à la société québécoises.

La Charte prévoit également des droits linguistiques fondamentaux. Pour faire respecter ces droits, il est nécessaire que la population immigrante adopte très majoritairement un usage préférentiel du français dans l'espace public. Ainsi, dans un contexte où une part importante de la population non permanente souhaite s'établir durablement au Québec, nous proposons une recommandation pour une communication plus transparente de nos attentes à son endroit.

Recommandation 2

Nous recommandons de présenter clairement les attentes de la société québécoise en matière linguistique à toute personne qui fait la demande d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui dépose une demande d'asile.

Plus précisément, nous souhaitons mettre en avant trois mesures particulières :

- faire signer aux personnes immigrantes un document d'information sur la *Charte de la langue française*;
- évaluer les compétences en français des personnes immigrantes avant leur arrivée ou à leur arrivée au Québec;
- informer les personnes immigrantes sur l'investissement que l'on attend d'elles dans l'apprentissage de la langue française.

Signature d'un document d'information sur la Charte de la langue française

Pour recevoir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ), chaque personne immigrante devrait signer, après l'avoir lu, un document d'information sur les principales dispositions de la *Charte de la langue française*. Traduit dans sa langue ou dans une autre qu'elle maîtrise, ce document devrait lui présenter les droits linguistiques fondamentaux et lui expliquer le rôle que joue le français comme langue commune au Québec.

En le signant, la personne immigrante reconnaîtrait avoir pris connaissance de ces dispositions.

Évaluation des compétences en français

Le gouvernement du Québec devrait viser à ce que chaque personne immigrante réalise, avant son arrivée ou à son arrivée, une évaluation de ses compétences selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français.

Cette évaluation permettrait à la personne immigrante d'obtenir une première rétroaction sur ses compétences linguistiques. De plus, elle permettrait au MIFI de colliger des données plus précises sur les besoins de la population non permanente en matière d'apprentissage du français.

Dans les cas où le MIFI délivre un CAQ (permis de travail du PTET, permis d'études), cette évaluation devrait être effectuée au moment de la demande du certificat.

Toutefois, dans les cas où le MIFI n'a aucun CAQ à accorder (p. ex. permis de travail du PMI, demandes d'asile), la mise en place de cette évaluation exigerait des ajustements à la collaboration fédérale-provinciale. Nous en donnerons des exemples aux sections 6.4 et 7.4.

Partage d'information sur les investissements requis dans l'apprentissage de la langue

Les personnes immigrantes peuvent avoir tendance à sous-estimer l'investissement de temps qu'elles devront faire pour atteindre le niveau de connaissance du français nécessaire à leur épanouissement professionnel et à leur intégration à la société québécoise.

Ainsi, chaque personne immigrante devrait recevoir un document l'informant du niveau de français nécessaire à :

- l'exercice de diverses activités de la vie sociale, culturelle et civique;
- l'exercice de certaines professions, plus particulièrement celles les plus couramment exercées par les personnes immigrantes;
- l'inscription à un programme d'études postsecondaires (de niveau professionnel, collégial ou universitaire);
- l'accès à la résidence permanente selon les différents programmes de l'immigration économique.

Ce document devrait être traduit dans plusieurs langues.

De plus, l'employeur, ou l'établissement d'enseignement devrait le recevoir pour être informé de l'investissement attendu dans l'apprentissage du français. Ainsi, le document préciserait :

- le nombre d'heures approximatif requis pour l'atteinte des différents niveaux de connaissance en français selon l'Échelle québécoise;
- la durée de la formation attendue, en semaines, selon la formule pédagogique retenue (à temps plein ou à temps partiel).

5

**Les recommandations
concernant les
titulaires d'un permis
de travail du PTET**

Depuis 2015, le nombre de titulaires d'un permis du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a quintuplé au Québec. À l'extérieur du volet « Agricole », une bonne partie d'entre eux s'expriment en français, mais une part importante adopte plutôt l'anglais comme langue habituelle.

Dans ce chapitre, nous analyserons d'abord les conséquences de la hausse du nombre de titulaires d'un permis de travail du PTET, ainsi que les enjeux que soulève l'intégration linguistique de ces travailleurs et travailleuses. Nous proposerons ensuite des pistes d'action pour réduire la part de la main-d'œuvre temporaire qui ne connaît pas le français et qui adopte principalement l'anglais au travail.

5.1

Les conséquences de l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers temporaires

Le PTET vise à faciliter la survie des entreprises dans des secteurs qui sont touchés par une transformation rapide de leur contexte d'affaires. Il soulève néanmoins d'importantes questions économiques et sociales⁴⁶. Sur le plan économique, le recours important à une main-d'œuvre étrangère temporaire peut ralentir la transformation de certains secteurs. Il peut ainsi favoriser le maintien de ceux affichant une productivité plus faible et offrant des conditions salariales moins avantageuses.

D'un point de vue social, recourir à une main-d'œuvre étrangère peut mener à diverses tensions. Celles-ci affectent non seulement la personne immigrante, mais aussi l'employeur, et la société d'accueil.

Ainsi, une personne immigrante peut ressentir une tension entre, d'une part, son besoin d'être productive et loyale à son employeur, de qui elle dépend entièrement (une situation qui peut la rendre vulnérable, notamment aux abus) et, d'autre part, sa volonté d'améliorer durablement son sort, notamment en obtenant la résidence permanente⁴⁷. Pour l'employeur, une tension inverse apparaît entre, d'un côté, sa volonté d'assurer la productivité et la rétention de la main-d'œuvre étrangère en favorisant son intégration et son bien-être et, de l'autre côté, sa volonté de maximiser son profit avant qu'elle ne quitte son emploi, que ce soit à l'échéance de son permis de travail ou à l'obtention de la résidence permanente.

⁴⁶ Green et Worswick, 2017; Eid, Hanley et Soussi, 2022; Fleury, Bélanger et Haemmerli, 2018.

⁴⁷ Villanueva et autres, 2015.

Une autre forme de tension apparaît pour la société d'accueil. En effet, cette dernière est tiraillée entre, d'une part, sa volonté de tirer profit d'une main-d'œuvre précaire pour combler des besoins économiques précis et, d'autre part, celle de prévenir l'apparition d'une importante population vulnérable, qui serait moins susceptible de s'adapter aux changements à long terme de l'économie et de la société.

Pour ces trois acteurs, il s'agit de trouver un équilibre entre la satisfaction des besoins économiques à court terme et une vision de l'économie et de l'intégration sociale à long terme.

5.2

Les enjeux linguistiques

Ces tensions se manifestent également sur le plan linguistique. Pour le travailleur temporaire, ce tiraillement oppose sa volonté d'investir dans ses compétences linguistiques aux exigences de son travail. En effet, même si la connaissance du français améliore son employabilité et augmente ses chances d'obtenir la résidence permanente, il doit respecter les exigences de son travail, ce qui l'empêche de consacrer suffisamment d'heures à son apprentissage du français.

De son côté, l'employeur désire pouvoir compter sur un employé qui a de bonnes compétences linguistiques tout en limitant les heures – et donc les coûts – réservées à la formation qui est nécessaire au développement de ces compétences.

Quant à la société d'accueil, elle est écartelée entre, d'une part, sa volonté de favoriser l'intégration économique et sociale de l'immigration temporaire en l'aidant à apprendre le français et, d'autre part, les coûts que cela implique pour elle et le secteur privé.

Par conséquent, les mesures d'ordre linguistique qui sont appliquées au PTET doivent chercher un équilibre entre ces différentes considérations. Elles doivent aussi tenir compte des particularités des différents volets. Ainsi, notre analyse a relevé le caractère particulier du volet « Agricole ». Dans ce volet, presque tous les participants sont des hommes hispanophones qui déclarent ne connaître ni l'anglais ni le français. Même si ces travailleurs sont relativement nombreux, leur présence au Québec n'est pas un enjeu pour la place du français. Cependant, elle soulève d'importantes questions économiques et sociales quant à la meilleure façon de soutenir le secteur agricole québécois⁴⁸.

Nous devons aussi souligner les variations des caractéristiques linguistiques entre les titulaires d'un permis de travail selon leur pays de naissance. Comme nous l'avons démontré au chapitre 2, le pays d'origine d'un immigrant temporaire influence grandement sa connaissance et son utilisation du français. Ainsi, s'il vient d'un pays où le français est bien implanté (France, Tunisie, Maroc, Madagascar, Cameroun et Maurice dans notre classement), il maîtrise la langue française et il l'utilise de façon prédominante au travail. S'il vient d'un pays de langue latine (Mexique et Colombie), il peut connaître le français, mais maîtrise et utilise aussi souvent l'anglais au travail. S'il vient d'un pays où l'anglais joue un rôle véhiculaire important (notamment les Philippines), il privilégie cette langue, peu importe l'endroit où il s'établit au Québec.

⁴⁸ Villanueva et autres, 2015.

5.3

L'apprentissage du français chez les travailleurs étrangers temporaires

La francisation de la main-d'œuvre temporaire se heurte à une difficulté particulière. De façon générale, les employeurs souhaitent que la personne immigrante qu'ils embauchent se consacre pleinement à son travail, d'autant plus s'ils l'ont recrutée à l'international, ce qui peut être coûteux⁴⁹. Or, apprendre une nouvelle langue est chronophage. Si la personne immigrante souhaite bien la maîtriser dans un délai raisonnable, elle doit nécessairement y consacrer une part importante de son quotidien. Elle peut toutefois ne pas avoir la motivation, l'autonomie, le temps ni l'énergie nécessaires pour le faire en dehors de ses heures de travail. Il en résulte donc un sous-investissement dans l'apprentissage du français chez plusieurs titulaires d'un permis de travail⁵⁰. Cette situation fait également naître une tension entre les différents acteurs de la francisation quant à la prise en charge des coûts de renoncement liés à l'apprentissage du français.

Même si les titulaires d'un permis de travail du PTET sont relativement nombreux à s'inscrire à au moins un cours de français de Francisation Québec, la plupart suivent une formation à temps partiel. Or, l'apprentissage du français doit alors s'étendre sur plusieurs années pour mener à des résultats.

Face à cette difficulté, plusieurs organismes ont évoqué la possibilité d'accroître le soutien gouvernemental à l'apprentissage du français en milieu de travail⁵¹. Toutefois, des investissements financiers considérables seraient nécessaires pour couvrir les coûts de renoncement liés à cet apprentissage. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 3, nous estimons ces coûts entre 4 G\$ à 6 G\$ pour l'ensemble des titulaires d'un permis de travail. Nous ne pouvons pas établir quels seraient les coûts de renoncement précis pour les titulaires d'un permis de travail du PTET (par rapport à ceux du PMI), mais nous présumons qu'ils représentent environ 40 % de cette somme, c'est-à-dire entre 1,6 G\$ et 2,4 G\$.

5.4

Recommandations

Nous pouvons établir certains constats à partir de notre analyse. Ainsi, plusieurs titulaires d'un permis de travail du PTET viennent d'un pays où la connaissance du français est largement répandue. Dans l'écrasante majorité des cas, les travailleurs issus de ces pays maîtrisent le français et la plupart d'entre eux l'utilisent de manière prédominante au travail. Pour ceux originaires d'un pays non francophone, la situation est toutefois plus complexe. L'apprentissage du français à temps partiel leur permet difficilement d'atteindre une véritable autonomie langagière dans un délai raisonnable. Cette situation fait en sorte que plusieurs personnes peinent à atteindre un niveau avancé de français pendant la durée de leur permis de travail.

Pour résoudre ce problème, nous proposerons des pistes d'action pour :

- développer les bonnes filières d'immigration;

⁴⁹ Gravel et autres, 2017.

⁵⁰ Arsenault, Bonci et Giroux, 2023

⁵¹ Assemblée nationale, 2023.

- favoriser l'apprentissage du français avant l'arrivée au Canada;
- exiger une connaissance minimale du français au moment de l'obtention du permis de travail.

Développer les bonnes filières

Plusieurs titulaires d'un permis de travail du PTET ont de la difficulté à atteindre un niveau avancé en français. Cette situation a différentes implications, selon le fait que la personne connaît ou non l'anglais. En effet, si elle ne maîtrise pas l'anglais, ne pas connaître non plus le français sera un gage de précarité, à la fois sur le plan social et le plan professionnel. À l'inverse, si elle maîtrise l'anglais, elle peut obtenir une position sociale et professionnelle plus avantageuse. Elle le fait cependant au prix d'un effet négatif sur la situation du français et sur le droit de ses collègues à utiliser cette langue.

Par ailleurs, si une personne avait déjà une certaine maîtrise de l'anglais à son arrivée au Canada et qu'elle peut réaliser ses tâches dans cette langue dans son milieu de travail, elle fera face à des coûts de renoncement élevés dans son apprentissage du français. Elle sera donc peu susceptible d'y investir au point d'atteindre le niveau de connaissance avancé dont elle aurait besoin pour faire du français sa langue de communication habituelle.

Pour cette raison, nous souhaitons souligner les efforts réalisés par le MIFI en vue de renforcer la prospection dans les pays de langue française ou latine. Ainsi, le MIFI n'organise plus de « Journées Québec » dans les pays où l'anglais occupe une place importante et dont les ressortissants ont tendance à adopter cette langue à leur arrivée au Québec⁵². De même, nous reconnaissons la pertinence des liens qu'a développés le ministère, dans le cadre de ses missions de prospection, avec l'entreprise privée pour cibler les professions recherchées. Néanmoins, nous considérons que les mécanismes en place mériteraient d'être encore renforcés afin d'offrir des solutions de rechange aux employeurs qui continuent de recruter dans des pays ou des bassins de main-d'œuvre où l'anglais prédomine.

Recommandation 3

Nous recommandons au gouvernement d'établir un mécanisme, en collaboration avec ses partenaires sociaux, en vue de mettre en place, en amont, des filières de recrutement et de formation de la main-d'œuvre étrangère francophone dans les professions recherchées.

⁵² Gouvernement du Québec, 2023b.

Plus précisément, ce mécanisme devrait prévoir :

- une veille continue de la demande de main-d'œuvre étrangère, en tirant profit des données mensuelles sur le nombre d'EIMT demandées et le nombre de postes vacants;
- un système d'alarme, menant à la création de comités dans les secteurs économiques et les professions où la demande est en augmentation.

Ces comités sectoriels devraient réunir des représentants des établissements d'enseignement, des partenaires sociaux et des ministères et organismes pertinents (MIFI, MEQ, MES, MESS, Investissement Québec, OQLF). Ils auraient pour mandat :

- de vérifier les raisons de l'augmentation de la demande de main-d'œuvre;
- de confirmer la pertinence du recours à une main-d'œuvre étrangère;
- de documenter les filières de recrutement existantes, notamment celles francophones;
- si une filière de recrutement francophone n'existe pas, de travailler à en établir une en collaboration avec les établissements d'enseignement et les ministères compétents;
- d'établir un plan de transformation du secteur en vue de réduire progressivement le recours à la main-d'œuvre étrangère, que ce soit par l'investissement en capital (p. ex. automatisation), par le rajustement de salaire ou par le renforcement de la formation de la main-d'œuvre.

L'approche que nous proposons est compatible avec l'idée de créer des permis de travail sectoriels ou régionaux qui viendraient remplacer les permis de travail fermés. De tels permis donneraient une meilleure protection aux personnes recrutées à l'étranger, tout en répondant aux besoins particuliers de l'industrie⁵³.

Favoriser l'apprentissage du français avant l'arrivée

Parmi les firmes québécoises qui sont spécialisées dans le recrutement d'une main-d'œuvre temporaire, plusieurs ont conçu leur modèle d'affaires au Canada anglais. Dans de nombreux cas, ces firmes ont construit des réseaux et des structures de recrutement dans des pays où l'anglais jouit d'une implantation historique, comme l'Inde ou les Philippines. En Amérique latine, elles recrutent habituellement des travailleurs qui se préparent à intégrer le marché du travail nord-américain et qui, pour cette raison, peuvent avoir acquis une bonne connaissance de l'anglais. Cette situation explique en partie pourquoi une part importante des travailleurs originaires de certains pays hispanophones, notamment le Mexique, la Colombie et le Brésil, ont tendance à adopter l'anglais plutôt que le français sur le marché du travail québécois, malgré la proximité linguistique entre le français, l'espagnol et le portugais.

Nous pensons que les filières de recrutement de la main-d'œuvre étrangère devraient être centrées sur les pays où le français est bien implanté et, surtout, éviter les pays où l'anglais est utilisé comme langue véhiculaire. Néanmoins, nous considérons pertinents de maintenir des filières de recrutement dans des pays non francophones et, plus particulièrement, dans les pays de langue latine. Pour l'instant, les personnes de ces pays utilisent le français de façon

⁵³ Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, 2021.

insuffisante. Cependant, nous pensons que de meilleurs résultats seraient obtenus si nous missions sur les milieux où l'anglais est moins connu et si nous renforçons l'apprentissage du français avant l'arrivée au Québec des personnes immigrantes. Ces dernières pourraient apprendre le français au moyen d'une formation intensive de quelques mois, par exemple, pendant la période où elles attendent leur CAQ et leur permis de travail.

Le gouvernement du Québec soutient déjà en partie la formation des personnes immigrantes avant leur arrivée au Canada, que ce soit en leur offrant une formation en ligne ou en leur remboursant les frais relatifs à leurs cours de français (jusqu'à concurrence de 1 800 \$). Toutefois, la valeur de cette aide ne leur permet pas de se consacrer pleinement à l'apprentissage du français dans les mois précédents leur arrivée. Cette situation est regrettable parce que l'apprentissage intensif du français coûte beaucoup moins cher avant le départ qu'après l'arrivée. En effet, la plupart des titulaires d'un permis de travail quittent leur pays d'origine pour un emploi mieux rémunéré. Par exemple, en 2022, le salaire annuel moyen au Mexique s'élevait à 28 % de celui au Canada. Pour la Colombie, ce ratio s'élevait à 38 %⁵⁴. Par conséquent, les coûts de renoncement des personnes venant de ces pays sont, selon toute vraisemblance, moins élevés avant leur départ qu'après leur arrivée au Québec.

Recommandation 4

Nous recommandons au gouvernement d'évaluer la possibilité de verser une aide financière supplémentaire pour soutenir l'apprentissage intensif du français avant l'arrivée au Québec.

Par exemple, si on versait à un travailleur hispanophone une aide financière de 230 \$ par semaine pendant dix semaines pour une formation linguistique à temps plein, on lui permettrait, pour un coût raisonnable de 2 300 \$, d'atteindre à l'oral le niveau 3 de l'Échelle québécoise avant son arrivée. Si ce travailleur se trouve par la suite dans un environnement de travail où le français est utilisé et qu'il bénéficie de cours de français à temps partiel, sa progression vers des niveaux supérieurs pourrait être assez rapide, surtout s'il connaît peu ou pas l'anglais.

Cette mesure s'accompagnerait bien entendu d'un risque : celui que certaines personnes participent à des mesures d'apprentissage du français, puis renoncent à s'établir au Québec. Néanmoins, il serait possible de réduire ce risque en sélectionnant de manière judicieuse les partenaires locaux et en ciblant les personnes qui sont déjà en attente de leur permis de travail. Par ailleurs, la délivrance de permis sectoriels ou régionaux permettrait de répartir ce risque entre plusieurs employeurs à l'échelle d'un secteur économique ou d'une région.

Exiger une connaissance du français au moment de l'obtention du permis de travail

Pour favoriser l'apprentissage du français par les titulaires d'un permis de travail, le gouvernement a annoncé sa volonté d'exiger qu'ils lui démontrent l'atteinte du niveau 4 à l'oral de l'Échelle québécoise au moment du renouvellement de leur permis⁵⁵. En parallèle,

⁵⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, 2023.

⁵⁵ Cabinet du premier ministre, 2023.

en créant un volet pour les compétences intermédiaires et manuelles, le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) a introduit, pour sa part, une passerelle vers la résidence permanente pour les personnes occupant des métiers peu spécialisés ou semi-spécialisés⁵⁶. Une connaissance du français de niveau 5 à l'oral leur sera nécessaire pour être admises dans ce volet.

Nous considérons que l'exigence d'une connaissance minimale du français au moment du renouvellement du permis de travail représente un progrès considérable. Nous saluons également la volonté du gouvernement de rétablir une certaine cohérence entre l'immigration temporaire et l'immigration permanente, en limitant les risques qu'une personne travaille de nombreuses années au Québec sans développer les compétences linguistiques qui la rendraient admissible à la résidence permanente.

Nous sommes néanmoins d'avis que l'approche retenue par le gouvernement pourrait ne pas suffire à garantir le recrutement d'une main-d'œuvre qui s'intégrera principalement en français. Par exemple, des entreprises pourraient continuer d'avoir recours au recrutement dans les pays où l'anglais joue un rôle véhiculaire et d'offrir un environnement de travail principalement en

Nous jugeons essentiel d'exiger une connaissance minimale du français avant même la délivrance d'un permis de travail temporaire.

anglais. Elles pourraient aussi se limiter à soutenir un apprentissage du français à temps partiel, c'est-à-dire selon une formule peu susceptible d'amener l'employé à adopter le français comme langue habituelle.

Pour cette raison, nous jugeons essentiel d'exiger une connaissance minimale du français avant même la délivrance d'un permis de travail temporaire. Plus particulièrement, le fait d'exiger de la personne immigrante, à son arrivée au Canada, une connaissance à l'oral de niveau 3 inciterait les employeurs à miser sur le recrutement dans les pays francophones, sans pour autant imposer une barrière insurmontable au recrutement de personnel non francophone, notamment dans les pays de langue latine.

Selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), l'atteinte d'un niveau 3 exige environ 300 heures d'apprentissage, soit 10 semaines d'études à temps complet⁵⁷. Certes, la personne qui atteint le niveau 3 avant d'immigrer au Canada ne sera pas en mesure de parler couramment en français, mais elle sera plus susceptible d'adopter cette langue par la suite. Il faut aussi préciser qu'en 2022, 65,4 % des participants au volet « Autres » du PTET déclaraient connaître le français à leur arrivée. Si une connaissance du français à l'entrée au Québec avait été exigée ces dernières années, l'augmentation de la main-d'œuvre temporaire aurait quand même eu lieu, mais elle aurait peut-être été moins marquée.

Par ailleurs, l'exigence d'une connaissance de niveau 4 au moment du renouvellement du permis de travail mériterait également d'être rehaussée. Le niveau 4 nous apparaît, en effet, insuffisant pour exercer un grand nombre de tâches associées aux métiers peu spécialisés ou semi-spécialisés. Selon l'Échelle québécoise, la personne immigrante au niveau 4 « comprend le sens général de conversations brèves liées à des activités ou à des situations courantes. Elle comprend des demandes ou des renseignements factuels, explicites et concrets formulés

⁵⁶ MIFI, 2023.

⁵⁷ MELS, 2013, p. 11.

dans des constructions syntaxiques simples. Elle comprend un vocabulaire usuel »⁵⁸. Si la personne ayant ce niveau de connaissance maîtrise, par ailleurs, l'anglais – comme c'est le cas de la majorité des personnes qui ne s'expriment pas en français – nous pouvons présumer qu'elle continuera d'utiliser cette langue de manière préférentielle au travail. Par conséquent, l'exigence d'un niveau supérieur à l'oral, plus particulièrement le niveau 5, nous semble indiqué au moment du renouvellement du permis.

Recommandation 5

Nous recommandons d'exiger, à l'exception du volet « Agricole », une connaissance du français de niveau 3 à l'oral au moment de l'obtention d'un premier permis de travail dans le cadre du PTET, et de niveau 5, toujours à l'oral, au moment du renouvellement de ce permis.

Cette connaissance de niveau 5 nous semble trop faible pour assurer l'intégration professionnelle ou sociale des personnes immigrantes. Malgré cela, nous pourrions difficilement justifier d'exiger des travailleurs temporaires une connaissance du français supérieure à celle demandée aux candidats à l'immigration permanente. Par conséquent, nous proposons d'utiliser le niveau 5 également au moment du renouvellement du permis de travail et d'évaluer la possibilité d'exiger un niveau plus élevé pour l'admission au PSTQ.

Dans un autre ordre d'idées, il existe des craintes selon lesquelles l'imposition d'une exigence linguistique au moment du renouvellement du permis de travail encouragerait les employeurs à utiliser les personnes immigrantes qu'ils auraient recrutées comme une « main-d'œuvre jetable ». Ces craintes doivent être prises au sérieux. Toutefois, nous estimons que les coûts considérables associés au recrutement d'une main-d'œuvre étrangère incitent déjà plusieurs employeurs à investir dans la rétention de leur personnel étranger. Nous croyons par ailleurs que les autres recommandations formulées dans ce chapitre viendraient limiter ces risques, car elles favoriseraient le renforcement de filières de recrutement francophones et l'apprentissage du français avant l'arrivée.

⁵⁸ Ministère de Langue française, 2023, p. 64.

6

**Les recommandations
concernant les
titulaires de permis
d'études ou de permis
de travail postdiplôme**

Depuis 2000, le nombre d'étudiantes et étudiants étrangers a quadruplé au Québec. Comme bon nombre de ces personnes obtiennent un permis de travail postdiplôme (PTPD) après leurs études, nous constatons également une croissance marquée de ce volet du Programme de mobilité internationale (PMI).

Dans ce chapitre, nous discuterons des conséquences de l'augmentation du nombre de titulaires d'un permis d'études et d'un PTPD et des enjeux qu'elle soulève pour la situation linguistique au Québec. Nous présenterons ensuite des recommandations visant à offrir un cheminement cohérent aux personnes qui viennent étudier au Québec dans le but de s'y établir par la suite.

6.1

Les conséquences de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers

La création du Programme de l'expérience canadienne, en 2008, puis du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), en 2010, a déclenché de profonds changements dans la dynamique de l'immigration au Canada en favorisant l'apparition d'un système d'immigration « en deux étapes »⁵⁹. Elle a également entraîné d'importantes modifications dans l'enseignement postsecondaire canadien. En faisant du diplôme canadien la clé pour l'obtention de la résidence permanente, les gouvernements du Canada et du Québec ont incité plusieurs établissements postsecondaires à modifier leur modèle d'affaires.

Au Canada, de façon générale, ces changements ont eu pour effet de rendre plusieurs collèges et universités dépendants des droits de scolarité payés par les étudiantes et étudiants étrangers, particulièrement en Ontario où le financement public a été énormément réduit ces dernières décennies⁶⁰. Ils ont également contribué à donner un rôle clé aux étudiants étrangers dans le fonctionnement du milieu de la recherche canadien, dans un contexte où le financement des études aux cycles supérieurs avait tendance à stagner⁶¹.

Au Québec, les différentes modifications apportées au PEQ au cours des années ont eu pour effet de modifier fortement les conditions d'accès à la résidence permanente. Elles ont aussi semé une certaine confusion chez plusieurs candidats à l'immigration⁶². Néanmoins, le PEQ semble avoir répondu aux attentes, du moins pour ce qui est de l'intégration économique des personnes admises.

⁵⁹ Paquet, 2016.

⁶⁰ Usher, 2018; Harrison, 2023.

⁶¹ Langford et Carstairs, 2023; Conseil des académies canadiennes, 2021.

⁶² Bélanger et autres, 2023.

Au Québec comme ailleurs au Canada, il est aujourd'hui établi que les programmes favorisant l'expérience canadienne ont permis de recruter des personnes dont l'intégration au marché du travail se déroule bien⁶³. Cet objectif était au cœur des raisons ayant mené à la création de ces programmes⁶⁴.

La création d'un système d'immigration en deux étapes a également eu une incidence sur la situation linguistique qui, à notre connaissance, n'a jamais fait l'objet d'une analyse détaillée. Des considérations d'ordre linguistique ont cependant été présentes dès la naissance du PEQ. Dès le début, le programme exigeait en effet des candidats une maîtrise du français de niveau 7 selon l'Échelle québécoise. Si la réforme de 2020 n'a pas eu pour effet de rehausser l'importance du français dans le programme, il en va autrement de celle annoncée en 2023. En effet, à partir de novembre 2024, une condition supplémentaire sera ajoutée au PEQ afin que son volet « Diplômé » soit réservé aux diplômés du Québec ayant étudié en français ou à ceux ayant effectué trois ans d'études secondaires ou postsecondaires en français à temps plein au Québec ou à l'étranger⁶⁵.

6.2

Les enjeux linguistiques

Les données de Statistique Canada et d'IRCC que nous avons présentées au chapitre 2 nous permettent de jeter un éclairage nouveau sur la situation linguistique des titulaires d'un permis d'études ou d'un PTPD. D'abord, nous constatons que, de toutes les catégories de résidents non permanents, ces deux groupes de titulaires sont parmi les moins susceptibles de connaître le français et les plus susceptibles de maîtriser seulement l'anglais. Ainsi, entre 33,7 % et 37,3 % des titulaires d'un permis d'études ne connaissent que l'anglais, soit la grande majorité des étudiants étrangers qui fréquentent un établissement d'enseignement collégial ou universitaire anglophone. Chez les titulaires d'un PTPD, la place de l'anglais est encore plus importante : 48 % d'entre eux maîtrisent uniquement cette langue.

Chez les personnes qui ont accédé à la résidence permanente après avoir été titulaires d'un permis d'études, la situation du français est meilleure. Parmi celles qui avaient immigré entre 2016 et 2021 après avoir étudié au Québec, 21,2 % ne maîtrisaient pas le français en 2021. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'une fois leur diplôme en mains, un certain nombre d'anglophones apprennent le français afin d'accéder à la résidence permanente. Ou encore, par le fait que les personnes diplômées qui connaissent le français sont davantage susceptibles d'y accéder.

La situation est également préoccupante en ce qui concerne la langue de travail. En effet, même si le français était la langue le plus souvent utilisée par 48,7 % des titulaires d'un permis d'études, l'anglais était privilégié par 44,1 % d'entre eux. À Montréal, l'anglais était d'ailleurs la langue de travail prédominante des étudiantes et étudiants étrangers : 52,9 % d'entre eux travaillaient surtout dans cette langue, alors que 39,3 % travaillaient le plus souvent en français. Par ailleurs, les titulaires d'un

⁶³ Fleury, Bélanger et Lechaume, 2020; Crossman, Hou et Picot, 2021; Hou, Crossman et Picot, 2020.

⁶⁴ Picot et Sweetman, 2005; Sweetman et Warman 2010

⁶⁵ Gouvernement du Québec, 2023a.

permis d'études qui ne connaissaient que l'anglais étaient nombreux à occuper un emploi pendant leurs études. Au recensement de 2021, c'était le cas de 58 % d'entre eux, soit 13 005 personnes.

Parmi les étudiantes et étudiants étrangers qui travaillaient en anglais, une certaine part occupait une profession liée à l'enseignement supérieur, comme auxiliaire de recherche (12,8 %) ou chargé de cours (1,3 %). Néanmoins, les dix autres professions les plus populaires chez ce groupe relevaient d'autres domaines. En effet, elles étaient : serveurs ou aides de cuisine (8,1 %), manœuvres dans l'industrie de la transformation alimentaire (5,4 %), chauffeurs-livreurs (5,3 %), commis dans les magasins (4,1 %), manutentionnaires (3,8 %), cuisiniers (3,2 %), caissiers (3,1 %), autres manœuvres des services de transformation (2,6 %) vendeurs dans le commerce au détail (2,4 %) et préposés aux services à la clientèle (2,4 %). Or, la plupart de ces professions impliquaient des contacts réguliers avec des clients ou des collègues de travail.

La situation du français était meilleure chez ceux qui avaient obtenu la résidence permanente : 55,3 % l'utilisaient de façon prédominante au travail, alors que 35,6 % recouraient plutôt à l'anglais. Si le passage à la résidence permanente coïncide avec un gain pour le français, il demeure que l'utilisation prédominante de l'anglais reste préoccupante, soit deux fois et demie plus importante parmi ceux qui ont étudié au Québec que dans la population en général.

Dans notre analyse (chapitre 2), nous avons montré que la connaissance exclusive de l'anglais et son utilisation sur le marché du travail sont les plus élevées chez personnes originaires d'Asie. Plus particulièrement, les ressortissants de l'Inde, de la Chine et, dans une moindre mesure, de l'Iran – trois bassins de recrutement de prédilection des collèges et universités de langue anglaise au Canada – sont les moins susceptibles de connaître le français et les plus susceptibles d'utiliser principalement l'anglais.

6.3

L'apprentissage du français chez les titulaires d'un permis d'études et les personnes diplômées

Comme nous l'avons exposé au chapitre 3, parmi les titulaires d'un permis d'études qui ne connaissent pas le français, peu ont suivi les cours de français de Francisation Québec (FQ) depuis le 1^{er} avril 2023. Même si la diminution des listes d'attente de FQ pourrait en accroître le nombre au cours des prochains mois, tout indique que peu d'étudiantes et d'étudiants étrangers consacrent à l'apprentissage du français le temps qui leur serait nécessaire pour maîtriser pleinement cette langue pendant leurs études.

L'une des raisons expliquant cette situation est l'ampleur des coûts de renoncement qui, seulement pour les titulaires d'un permis d'études, seraient de 2,1 G\$ à 2,4 G\$. À cette somme, il faudrait ajouter les coûts de renoncement des titulaires d'un PTPD et des conjoints d'étudiants, qui représentent environ 40 % des titulaires de permis de travail, de même que les coûts directs de la formation, soit des investissements d'environ 2,5 G\$ à 3,3 G\$ supplémentaires.

En somme, l'apprentissage du français par les titulaires d'un permis d'études, leurs conjoints et les personnes qui ont obtenu un PTPD à la suite de leurs études pourrait exiger un investissement de 4 G\$ à 6 G\$. Ce montant s'explique non seulement par le nombre important de personnes qui appartiennent à ces catégories, mais aussi par les coûts de renoncement importants auxquels elles font face en raison de leur niveau de scolarisation élevé et de leur connaissance généralisée de l'anglais.

Notre analyse nous amène à conclure que, pour limiter ces coûts, l'action gouvernementale doit chercher à maximiser l'apprentissage du français avant et pendant les études, et non après. En effet, les coûts de renoncement liés à cet apprentissage augmentent de façon importante après l'obtention du diplôme. Ainsi, une fois diplômée, la personne qui ne maîtrise pas le français voit la valeur de son temps grandement augmentée. Dans plusieurs cas, elle pourra trouver un emploi lui permettant d'utiliser l'anglais de manière prédominante ou exclusive, ou encore quitter le Québec pour une autre province où un tel emploi est offert.

L'action gouvernementale doit chercher à maximiser l'apprentissage du français avant et pendant les études, et non après.

6.4 Recommandations

Pour renforcer la connaissance et l'utilisation du français chez les titulaires d'un permis d'études ou d'un PTPD, le gouvernement du Québec a récemment annoncé des changements à ses politiques d'immigration et à ses politiques d'enseignement supérieur. Ces changements sont, notamment :

- exiger qu'ils connaissent le français pour obtenir une attestation ou un diplôme d'études collégiales;
- les obliger à atteindre le niveau 7 de l'Échelle québécoise pour être admis au PSTQ;
- admettre en continu au PEQ les personnes qui ont étudié en français;
- créer un tarif minimal pour les étudiants étrangers qui devrait mener à un transfert de fonds des universités de langue anglaise vers celles de langue française;
- demander l'atteinte du niveau 5 à l'oral de l'Échelle québécoise à 80 % des personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont inscrites au premier cycle dans une université de langue anglaise.

Ces mesures contribueront à renforcer la connaissance et l'utilisation relatives du français par rapport à celles de l'anglais par les titulaires d'un permis d'études ou d'un PTPD. L'ampleur de ces futurs changements est cependant difficile à prédire. L'accès à la résidence permanente étant l'une des principales motivations des titulaires d'un permis d'études à venir étudier au Canada, plusieurs pourraient décider d'investir davantage dans leur apprentissage du français. D'autres pourraient plutôt choisir d'aller étudier ailleurs au Canada s'ils considèrent que l'accès à la résidence permanente y sera plus facile. Par ailleurs, les nouvelles mesures de financement inciteront les universités à sélectionner davantage d'étudiants qui maîtrisent le français ou qui sont disposés à l'apprendre.

Le développement d'une formule de financement des universités cohérente

Nous sommes conscients des efforts qu'a accomplis le gouvernement du Québec pour tenir compte de la situation particulière du français dans l'enseignement postsecondaire. Au collégial, les resserrements qu'il a mis en place, notamment avec l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, ont déjà contribué à réduire le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers qui ne maîtrisent pas le français, plus particulièrement dans les collèges privés non subventionnés.

Les modifications aux règles budgétaires annoncées par le gouvernement pour les universités devraient contribuer à accroître la proportion d'étudiantes et d'étudiants qui connaissent le français et qui l'utilisent de façon régulière.

Nous constatons néanmoins qu'un travail supplémentaire sera nécessaire en vue de rendre la politique de financement pleinement cohérente avec les objectifs fixés par la *Charte de la langue française*. Ainsi, les établissements d'enseignement devraient être incités à recruter des personnes qui connaissent déjà le français, peu importe leur pays d'origine. En effet, ces personnes sont plus susceptibles d'adopter cette langue lors de l'obtention de leur diplôme, qu'elles viennent de France ou d'ailleurs dans le monde.

L'organisation d'activités d'enseignement et de recherche en français devrait également être encouragée. Par exemple, une personne qui a une connaissance intermédiaire du français à son arrivée au Québec ne développera pas les mêmes aptitudes et préférences linguistiques si elle suit une formation en anglais ou en français. Cet enjeu concerne non seulement les universités de langue anglaise, mais également celles de langue française où les activités d'enseignement et de recherche se déroulent parfois en anglais, notamment aux cycles supérieurs dans le domaine des sciences et du génie.

De plus, l'atteinte d'un niveau de connaissance du français supérieur au niveau 5 de l'Échelle québécoise devrait être explicitement encouragée. En effet, une connaissance avancée du français est nécessaire pour occuper un emploi qui exige une formation postsecondaire. Cette connaissance devrait ainsi être reconnue et favorisée, à la lumière des avantages qui peuvent en découler pour la société québécoise.

Recommandation 6

Nous recommandons que la formule de financement des universités favorise la connaissance et l'utilisation du français de manière cohérente.

Plus particulièrement, cette formule de financement devrait favoriser :

- l'attraction, à tous les cycles, d'étudiantes et étudiants étrangers qui connaissent déjà le français;
- la réalisation, à tous les cycles, d'activités d'enseignement et de recherche en français;
- la maîtrise, à l'obtention du diplôme, du français à un niveau permettant aux personnes diplômées d'utiliser cette langue sur le marché du travail.

Le travail hors campus

De nombreux titulaires d'un permis d'études occupent un emploi hors campus pendant leurs études, et ce, même lorsqu'ils ne maîtrisent pas le français. Dans la plupart des cas, ils exercent des professions peu spécialisées qui les obligent à échanger couramment avec des clients ou des collègues. Nous souhaitons donc exprimer nos inquiétudes sur les effets de cette main-d'œuvre unilingue anglaise sur la place du français comme langue de commerce et de travail, particulièrement au centre-ville de Montréal.

Par ailleurs, nous considérons que le temps consacré par les étudiants étrangers au travail rémunéré pourrait entrer en conflit avec celui qu'ils devraient consacrer à l'apprentissage du français. Cette inquiétude s'appuie, d'une part, sur la faible proportion d'étudiants étrangers qui participent aux cours de français de FQ et, d'autre part, sur le fait que la plupart des personnes qui y participent n'y restent que quelques mois.

Nous avons également pris note des inquiétudes qu'ont formulées les universités anglophones, qui estiment qu'il pourrait être difficile de réconcilier les exigences de divers programmes d'études universitaires avec l'atteinte d'une connaissance du français de niveau 5. Ce niveau exige, en effet, 700 heures de formation, ou environ une demi-année d'études à temps plein. Ainsi, il nous semble essentiel d'inciter les étudiantes et étudiants étrangers qui ne connaissent pas le français à s'engager le plus tôt possible dans une démarche sérieuse et progressive pour apprendre le français.

Recommandation 7

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'entamer des discussions avec le gouvernement du Canada en vue de rendre le droit de travailler hors campus, pour les titulaires d'un permis d'études, conditionnel à l'atteinte du niveau 3 à l'oral de l'Échelle québécoise.

Cette mesure devrait encourager les titulaires d'un permis d'études à commencer tôt leur apprentissage du français et à y accorder le temps approprié. Ils pourraient réalistement atteindre le niveau 3 à la suite d'une formation intensive de 10 semaines, qui pourrait par exemple avoir lieu l'été précédant le début de leurs études.

Cette mesure préserverait la possibilité pour les étudiants qui ne souhaitent pas apprendre le français de travailler sur le campus, notamment comme chargés de cours ou auxiliaires de recherche.

La délivrance des permis de travail postdiplôme

Nous sommes également préoccupés par l'augmentation importante du nombre de titulaires d'un PTPD qui ne maîtrisent pas le français et par la forte proportion de personnes immigrantes qui utilisent l'anglais de manière prédominante au travail après avoir étudié au Québec. Les nouvelles politiques d'immigration ou de financement des universités pourraient contribuer à améliorer cette situation à moyen terme. Cependant, il existe un risque qu'un nombre important de personnes diplômées continuent de s'établir au Québec sans avoir investi de manière conséquente dans leur apprentissage du français.

Actuellement, une personne immigrante n'a pas besoin de démontrer qu'elle connaît le français pour obtenir un permis d'études et un PTPD. Ainsi, elle peut suivre un programme d'études

universitaire de quatre ans au Québec, puis obtenir un permis de travail ouvert de trois ans, et ce, sans avoir commencé à apprendre le français. En d'autres mots, elle peut rester au Québec pendant sept ans sans avoir besoin de remplir une exigence linguistique. Selon sa situation professionnelle, elle pourrait par la suite se voir délivrer un deuxième permis de travail, qui sera renouvelable si elle prouve avoir une connaissance minimale du français (niveau 4). Considérant les coûts de renoncement élevés auxquels font face les personnes diplômées qui ne connaissent pas le français, nous jugeons peu probable qu'une personne en vienne à utiliser le français comme langue habituelle si elle a étudié ou travaillé en anglais pendant plusieurs années et qu'elle n'a pas investi de façon substantielle dans l'apprentissage du français avant ou pendant ses études.

Une personne immigrante peut rester au Québec pendant sept ans sans avoir besoin de remplir une exigence linguistique.

Pour l'instant, le gouvernement du Québec n'exerce aucun rôle dans la délivrance du PTPD. En effet, comme le prévoit l'accord Canada-Québec en matière d'immigration, les personnes qui demandent le PTPD n'ont pas besoin d'obtenir au préalable un CAQ, car la délivrance de ce permis n'exige pas d'EIMT⁶⁶. Comme pour les autres types de permis délivrés dans le cadre du PMI, le gouvernement du Québec a cependant été consulté par le gouvernement du Canada au moment où les conditions d'admissibilité au PTPD ont été déterminées. Il est probable qu'au moment de cette consultation, les décideurs n'avaient pas prévu l'importance que ce volet prendrait avec le temps, ni son influence sur la situation linguistique du Québec.

Recommandation 8

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'entamer des discussions avec le gouvernement du Canada en vue de rendre la délivrance du permis de travail postdiplôme conditionnelle à l'atteinte du niveau 7 à l'oral et du niveau 5 à l'écrit de l'Échelle québécoise.

À notre connaissance, aucune compétence fédérale ne serait compromise si la délivrance du PTPD était conditionnelle à la connaissance du français, car ce permis vise essentiellement à faire le pont entre les études au Canada et la résidence permanente. Par ailleurs, le fait d'exiger une connaissance du français des personnes diplômées qui souhaitent rester au Québec éviterait d'alimenter le goulot d'étranglement qui s'est formé entre l'immigration temporaire et l'immigration permanente depuis quelques années. Cette exigence contribuerait à établir un cheminement d'apprentissage du français réaliste et cohérent pour les étudiantes et étudiants qui ont l'intention de s'établir durablement au Québec pour y travailler. Néanmoins, elle n'empêcherait pas celles et ceux qui le souhaitent de venir au Québec simplement pour y étudier en anglais, mais sans y rester par la suite.

Précision sur les niveaux proposés

Comme nous l'avons expliqué dans notre mémoire pour la consultation pluriannuelle sur l'immigration 2024-2027⁶⁷, une connaissance du français de niveau 7 est vraisemblablement

⁶⁶ Gouvernement du Canada, 1991.

⁶⁷ Commissaire à la langue française, 2023.

trop faible pour occuper un emploi professionnel. En guise de comparaison, les universités de langue anglaise au Canada exigent généralement à l'admission une connaissance de l'anglais de niveau C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Ce niveau se rapproche du niveau 9 de l'Échelle québécoise. Comme les universités jugent ce niveau nécessaire à la réussite des études, il serait surprenant qu'un diplômé ayant des compétences de niveau 7 puisse réaliser de manière efficace les tâches propres à une profession qui exige des études universitaires.

Pour clarifier les enjeux relatifs aux niveaux de connaissance exigés à l'immigration⁶⁸, le ministère de la Langue française (MLF) et l'Université de Montréal collaborent actuellement en vue de concevoir un référentiel des compétences en français qui seraient propres aux différents métiers et professions. D'ici la publication de ce document, il nous semble préférable d'adopter le niveau 7 pour assurer une cohérence entre les programmes d'immigration temporaire et les programmes d'immigration permanente, notamment entre le PTPD et le PSTQ, qui exigent des candidates et candidats qu'ils démontrent avoir atteint le niveau 7 à l'oral et le niveau 5 à l'écrit. Ces niveaux devraient néanmoins être réévalués une fois le référentiel terminé.

Effets sur les universités anglophones

Il est important de reconnaître que l'imposition d'une exigence de connaissance du français de niveau 3 pour travailler hors campus et d'une connaissance de niveau 7 au moment de la délivrance du PTPD aurait des répercussions sur le modèle d'affaires des universités anglophones. La possibilité de travailler au Canada pendant et après les études fait partie des avantages recherchés par les titulaires d'un permis d'études, de même que l'accès ultérieur à la résidence permanente. Ces avantages permettent aux universités de langue anglaise de se démarquer dans des marchés comme l'Inde ou la Chine, où il existe un nombre important d'étudiantes et étudiants talentueux qui sont disposés à payer des droits de scolarité élevés pour étudier et travailler en anglais au Canada.

Or, exiger de ces personnes qu'elles connaissent le français pour obtenir ces avantages viendrait modifier leur plan, car plusieurs d'entre elles voient les études en anglais au Québec comme un tremplin vers la résidence permanente. Comme elles devraient consacrer un temps appréciable à acquérir les compétences linguistiques leur donnant le droit de travailler au Québec, cette exigence pourrait les obliger à réduire leurs heures travaillées avant leur arrivée ou pendant leurs études, ou encore à prolonger la durée de leurs études. Peu importe leur choix, il est certain qu'une certaine proportion de ces étudiantes et étudiants renoncerait à venir au Québec ou choisirait une autre destination.

Il nous apparaît néanmoins essentiel de mettre en place des mesures qui amèneraient les personnes qui veulent immigrer au Canada à s'engager le plus tôt possible dans un cheminement crédible pour leur apprentissage du français, c'est-à-dire avant que les coûts de renoncement ne deviennent trop importants.

Le fait d'imposer aux étudiantes et étudiants étrangers de connaître le français à deux moments clés de leur cheminement viendrait, par ailleurs, modifier le comportement des établissements

⁶⁸ Université de Montréal, 2024.

anglophones. Ces derniers seraient incités à explorer d'autres marchés, par exemple, en admettant des étudiantes et des étudiants qui maîtrisent déjà le français ou qui souhaitent l'apprendre. En contrepartie, ces exigences inciteraient les étudiantes et les étudiants à créer des liens significatifs avec la société québécoise durant leurs études et à demeurer au Québec après l'obtention de leur diplôme.

7

**Les recommandations
concernant les
personnes
demandeuses d'asile**

Depuis 2017, la hausse du nombre de demandeurs d'asile au Québec a créé une pression importante sur la société d'accueil. Sur le plan linguistique, l'apprentissage du français demeure un défi pour ceux qui ne le connaissent pas déjà.

Dans ce chapitre, nous exposerons d'abord les conséquences qui ont découlé de la hausse des demandes d'asile, puis nous présenterons certains enjeux relatifs à l'intégration linguistique des personnes qui ont demandé l'asile au Québec. Avant de présenter nos recommandations, nous mettrons aussi en lumière les difficultés que soulève la francisation de ces personnes.

7.1

Les conséquences de l'augmentation des demandes d'asile

Ces dernières années, l'augmentation des demandes d'asile a exercé une forte pression sur les organismes qui doivent offrir des services aux personnes en attente d'une décision de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugiés (CISR). Par exemple, comme les 1 200 places en hébergement destinées aux demandeurs d'asile sont occupées en permanence, des services d'hébergement pour personnes itinérantes doivent maintenant en accueillir⁶⁹. Pour répondre à ce besoin, le gouvernement du Canada a dû ouvrir, en collaboration avec le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), un hôtel de débordement⁷⁰ et prolonger la durée de l'aide provisoire pour le logement⁷¹.

À Montréal, où vivent la majorité des demandeurs d'asile, les organismes communautaires font également face à une demande dépassant largement leur capacité, selon la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes⁷². À titre d'exemple, un service de traduction recevrait aujourd'hui douze fois plus de demandes qu'avant la réouverture des frontières à la fin de la pandémie de COVID-19, soit 60 demandes par jour au lieu de cinq. Un autre exemple : une cafétéria communautaire aurait étendu au maximum ses services, au point d'évaluer sa production à 400 % de sa capacité réelle, sans pour autant recevoir le financement nécessaire à son fonctionnement.

De plus, en raison de la forte hausse des demandes d'asile, la CISR est confrontée à une augmentation de ses délais de traitement. En avril 2023, l'organisation rapportait un temps d'attente moyen de 22 mois pour les nouvelles demandes d'asile⁷³.

Or, en 2022 et en 2023, respectivement 92 000 et 144 000 nouvelles demandes d'asile ont été déposées⁷⁴. Nous voyons difficilement comment la CISR pourrait maintenir ses délais de traitement, car le maximum de demandes qu'elle a pu traiter en une année s'est élevé à 48 014 en 2021. Même si elle a annoncé vouloir augmenter de 10 000 le nombre de demandes

⁶⁹ La Presse canadienne, 2023.

⁷⁰ PRAIDA, 2023.

⁷¹ IRCC, 2023.

⁷² Colpron, 2023.

⁷³ Gouvernement du Canada, 2023b.

⁷⁴ IRCC, 2023a.

qu'elle réglerait par année, cette hausse serait insuffisante par rapport à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter⁷⁵.

Par ailleurs, les longs délais de traitement de la CISR ont des effets sur la santé physique et mentale des demandeurs et des demandeuses d'asile. En effet, en raison de l'incertitude d'obtenir le statut de réfugié, ces derniers peuvent ressentir du stress et de l'anxiété⁷⁶, ces émotions pouvant être même aggravées s'ils ne sont pas en emploi ni aux études⁷⁷.

D'un autre côté, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les municipalités font l'objet de pressions financières. Ces pressions varient en fonction du nombre de demandeurs d'asile et du délai de traitement de la CISR. Par exemple, pour l'année financière 2017-2018, le Directeur parlementaire du budget du Canada estimait qu'un migrant irrégulier occasionnait, pour le gouvernement fédéral, une dépense moyenne de 14 321 \$ pour tout le processus d'une demande d'asile⁷⁸. Nous n'avons pas connaissance d'un estimé des coûts par demandeur du côté des provinces, mais les gouvernements du Québec et de l'Ontario soutiennent depuis longtemps que l'accueil des demandeurs d'asile leur occasionne d'importantes pressions budgétaires.

En 2019, le gouvernement fédéral a signé une nouvelle entente avec les provinces en vue de leur rembourser 250 M\$ pour les dépenses qu'elles ont engagées en 2017 et 2018⁷⁹. Récemment, il a revu à la hausse les fonds destinés aux demandeuses et demandeurs d'asile. En effet, dans son budget de 2023, il a alloué 460 M\$ au financement de leurs soins de santé, ainsi que 530 M\$ pour leur hébergement temporaire⁸⁰. Néanmoins, selon le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral lui aurait remboursé moins de 15 % de ses dépenses pour les services liés aux demandes d'asile en 2021 et 2022, soit 66,9 M\$ sur 461,7 M\$. Effectivement, le gouvernement du Québec rapporte avoir dépensé pour ces services 135,9 M\$ en 2021 et 334,4 M\$ en 2022, auxquels s'ajoutent 58,3 M\$ pour les ressortissants ukrainiens. Ces dépenses correspondent aux différentes aides que le Québec apporte aux demandeurs d'asile, notamment l'hébergement temporaire, l'aide financière de dernier recours, les services de francisation, l'aide à l'emploi et l'aide pour trouver un logement⁸¹. Au début de l'année 2024, le gouvernement du Québec réclamait encore 470 M\$ au gouvernement fédéral pour les années 2021 et 2022, ainsi que la même somme pour les années subséquentes. Ce dernier a annoncé le 31 janvier 2024 un financement de 100 M\$ pour couvrir les dépenses de logement⁸².

⁷⁵ CISR, 2022.

⁷⁶ Cange et autres, 2019.

⁷⁷ Phillimore et Cheung, 2021.

⁷⁸ Bureau du directeur parlementaire du budget, 2018.

⁷⁹ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2019.

⁸⁰ Gouvernement du Canada, 2023a.

⁸¹ Faucher, 2023.

⁸² Vieira, 2024.

7.2

L'importance de l'intégration linguistique

Si l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile a beaucoup retenu l'attention au cours des dernières années, la question de leur intégration linguistique a rarement été au cœur des préoccupations. Cette situation est surprenante si nous considérons l'importance de cette intégration pour assurer le bien-être physique et mental des personnes immigrantes, ainsi que le succès de leur installation.

Le demandeur d'asile qui souhaite s'établir au Québec cherche généralement à intégrer le marché du travail. En effet, le fait d'occuper un emploi est souvent nécessaire pour subvenir à ses besoins⁸³, agrandir son réseau social, s'épanouir et se sentir pleinement autonome⁸⁴. De plus, le fait de retarder son insertion sur le marché du travail peut augmenter la difficulté d'y accéder plus tard⁸⁵ et affecter durablement la santé mentale de la personne immigrante⁸⁶.

Par ailleurs, les demandeurs d'asile qui ne connaissent ni le français ni l'anglais sont particulièrement vulnérables. Non seulement ils sont moins susceptibles de trouver un emploi, mais aussi les emplois qu'ils obtiennent ont tendance à moins correspondre à leurs compétences⁸⁷ et à s'accompagner d'un salaire moindre que celui offert au reste de la population⁸⁸. Pour les demandeurs en attente d'un permis de travail, le risque est élevé de se retrouver piégés dans une situation économique précaire⁸⁹.

Bien entendu, les demandeurs d'asile cherchent à s'intégrer à leur nouvelle société non seulement par le travail, mais aussi par leur réseau social. S'ils maîtrisent la langue de la société d'accueil, ils peuvent plus facilement créer des liens d'affinité avec des personnes qui y sont établies depuis longtemps et qui maîtrisent ses codes⁹⁰. Ils peuvent aussi trouver plus aisément un emploi intéressant, ou encore mieux faire face à leurs problèmes financiers ou médicaux. À l'inverse, le fait de ne pas avoir les connaissances linguistiques appropriées peut influencer l'apparition ou l'aggravation de problèmes mentaux⁹¹.

⁸³ « Trouver rapidement un emploi constitue un enjeu de survie pour ces personnes, car le montant qu'elles perçoivent de l'aide sociale ne suffit pas à couvrir tous les frais et elles ne sont pas admissibles à de nombreux services sociaux, tels que des allocations ou le logement subventionné. » Oechslin et Bélanger, 2023.

⁸⁴ Ahmad et autres, 2020.

⁸⁵ Hvidtfelt et autres, 2018.

⁸⁶ Beiser et Hou, 2001.

⁸⁷ La barrière linguistique peut aussi mener à des difficultés dans l'avancement en emploi pour les réfugiés. Pour un exemple au Canada, voir Jackson et Bauder, 2014.

⁸⁸ Bloch, 2002. Selon l'auteur, 30 % des personnes interviewées pendant l'étude ont d'ailleurs mentionné que la langue était la plus grande barrière à l'emploi.

⁸⁹ Lee et autres, 2020.

⁹⁰ Lamba et Krahn, 2003; Cange et autres, 2019 (pour le cas des réfugiés syriens en Europe); Salvo et Williams, 2017; Philimore, 2011; Cheung et Phillimore, 2014 (pour les cas de réfugiés au Royaume-Uni). Prévost, 2021 (pour le cas des réfugiés bhoutanais à Québec); Mangrio et autres, 2022 (pour le cas des réfugiés en Suède).

⁹¹ Ahmad et autres, 2021 (pour le cas des réfugiés syriens au Canada).

7.3

L'apprentissage du français par les demandeurs d'asile

Nous pouvons mettre ces constats en relation avec l'analyse de la situation linguistique que nous avons établie au chapitre 3. Nous avons vu qu'au Québec, parmi les demandeurs d'asile qui ne connaissaient pas le français, 25,6 % connaissaient l'anglais et 13,3 % ne le connaissaient pas. Nous considérons que les premiers sont moins vulnérables sur le plan financier ou social en raison des nombreuses possibilités qu'offre la maîtrise de l'anglais au Québec. En revanche, le fait qu'ils adoptent de façon prédominante l'anglais contribue à fragiliser la place du français au Québec, particulièrement dans la RMR de Montréal. De leur côté, les demandeurs qui ne maîtrisent aucune des deux langues ne font pas peser un tel risque sur la situation linguistique québécoise. Ils se trouvent cependant dans une situation plus précaire, qui exigerait un soutien conséquent.

Les enjeux d'ordre linguistique sont exacerbés par l'augmentation du nombre de personnes qui demandent l'asile au Québec ainsi que par les longs délais de traitement de leurs demandes par la CISR. En principe, l'intégration linguistique devrait s'effectuer le plus rapidement possible après l'arrivée d'une personne immigrante au Québec, et ce, autant pour assurer son bien-être que pour favoriser son adoption du français comme langue commune.

Or, pour l'instant, seule une petite partie de cet investissement est réalisée. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. En effet, les demandeurs d'asile peuvent préférer intégrer le marché du travail plutôt que de se consacrer à l'apprentissage du français. Ou encore, les aides financières qui leur sont offertes peuvent ne pas leur permettre de satisfaire leurs besoins fondamentaux pendant leur apprentissage du français⁹². Or, un investissement insuffisant ou trop tardif peut nuire à l'intégration du demandeur d'asile et accroître la probabilité qu'il adopte l'anglais comme langue habituelle, notamment au travail.

7.4

Recommandations

Les enjeux soulevés par le traitement des demandes d'asile au Québec ne sont pas uniques. Au sein de l'Union européenne, par exemple, il n'existait jusqu'à tout récemment aucun mécanisme pour partager de manière durable les responsabilités entre les États membres. Cette situation faisait en sorte qu'un nombre limité de pays devaient traiter la majorité des demandes d'asile⁹³. L'absence d'un dispositif de solidarité et le manque de coordination entre les États membres favorisaient ainsi l'apparition de tensions politiques lorsque la pression migratoire s'accroissait, ce qui affaiblissait aussi bien l'efficacité que la légitimité de l'Union européenne⁹⁴.

Le Pacte sur la migration et l'asile, conclu par le Conseil européen et le Parlement européen le 20 décembre 2023, vise à établir un cadre durable pour le partage des responsabilités entre les acteurs européens⁹⁵. Il instaure notamment un principe de solidarité obligatoire entre

⁹² Arsenault, Bonci et Giroux, 2023.

⁹³ Pour une idée de l'ampleur du phénomène, voir Sénat, 2018.

⁹⁴ Commission européenne, 2016; Sénat français, 2018.

⁹⁵ Commission européenne, 2023.

les États pour soutenir les pays en première ligne. Selon ce principe, une demande d'asile pourra être traitée par un autre État membre, où elle sera transmise. Si cet autre État membre refuse d'accueillir le demandeur d'asile, il devra verser une compensation financière de 20 000 euros à la Commission européenne, qui redistribuera cette somme aux États les plus touchés. Le cadre prévoit également la mise en place d'une procédure accélérée, qui sera déployée aux frontières, ainsi que la création d'une base de données commune aux États.

La nécessité d'une entente fédérale-provinciale

Au Canada, les enjeux entourant l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile ne sont pas les mêmes qu'en Europe. Cependant, ils découlent d'un problème similaire, portant sur la solidarité et la coordination entre les membres de la fédération. Dans un contexte où le Canada reçoit un nombre important de personnes lui demandant l'asile, la résolution de ce problème est primordiale, que ce soit pour assurer un accueil digne à ces personnes, pour favoriser leur intégration ou pour garantir l'acceptabilité sociale des politiques d'accueil.

Recommandation 9

Nous recommandons au gouvernement du Québec de proposer au gouvernement du Canada la mise en place d'une entente fédérale-provinciale portant sur l'accueil et l'intégration des demandeuses et demandeurs d'asile.

Cette entente devrait prévoir un mécanisme de partage des coûts relatifs à l'accueil des demandeurs d'asile. Elle devrait aussi accorder de l'importance aux enjeux de l'intégration linguistique et à la vulnérabilité particulière de la langue française au Québec et au Canada.

La création d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 3, les coûts associés à l'apprentissage d'une nouvelle langue sont considérables en raison, essentiellement, de l'investissement en temps qui est nécessaire à cet apprentissage et des coûts de renoncement qui lui sont associés. Au Canada, à cause des coûts de renoncement, les demandeurs d'asile qui ne maîtrisent ni l'anglais ni le français risquent de retarder leur apprentissage et, par conséquent, de se retrouver dans une position sociale et professionnelle vulnérable, qui peut affecter leur bien-être physique et mental. Dans le cas du Québec, les coûts de renoncement expliquent aussi en partie pourquoi les demandeurs d'asile qui maîtrisent déjà l'anglais tendent à adopter cette langue de manière habituelle au travail.

Recommandation 10

Nous recommandons au gouvernement du Québec de proposer au gouvernement du Canada la création d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile à l'échelle canadienne en vue de minimiser les coûts relatifs à l'intégration linguistique.

Ainsi, nous proposons d'orienter les personnes qui demandent l'asile vers les provinces dont elles connaissent la langue principale. Pour cette proposition, nous nous sommes inspirés d'une étude réalisée en Suisse. Dans ce pays, il a été observé que les demandeurs d'asile avaient des chances considérablement plus élevées de se trouver un emploi lorsque l'État les installait dans une région dont ils parlaient déjà la langue principale⁹⁶.

Pour mettre en œuvre cette proposition, on doit mesurer, dès l'arrivée, les compétences linguistiques des personnes qui demandent l'asile au Canada. Pour l'instant, seules les données du recensement, jumelées à celles sur la langue des dossiers de la CISR et à celles sur les pays d'origine des demandeurs récents, nous permettent de connaître de manière approximative les compétences linguistiques des personnes qui demandent l'asile au Québec.

Recommandation 11

Nous recommandons au gouvernement du Québec de proposer au gouvernement fédéral que soit documenté, dès l'arrivée, le niveau de connaissance en français et en anglais des personnes qui lui demandent l'asile.

Au Québec, cette évaluation pourrait être réalisée dans le cadre de la procédure d'accueil qui est prise en charge par le PRAIDA. Ainsi, elle aurait lieu en même temps que l'examen médical auquel le demandeur d'asile est soumis.

Pour compléter ces mesures, nous proposons des règles de répartition qui minimiseraient les coûts de l'intégration linguistique pour la personne immigrante et pour la société d'accueil, tout en tenant compte de la vulnérabilité particulière du français au Canada.

Tableau 33 – Règles de répartition des personnes demandeuses d'asile selon leur connaissance des langues

	Connaissances des langues	Milieu d'accueil vers lequel la personne serait orientée
1	Français seulement	Québec
2	Anglais seulement	Canada hors Québec
3	Français et anglais	Communauté francophone minoritaire
4	Ni français ni anglais	Province recevant une proportion de demandeurs d'asile inférieure à son poids démographique

Les règles 1 et 2 visent à réduire les coûts de l'intégration linguistique en tenant compte de la situation particulière du Québec, où le français et l'anglais sont en concurrence. La règle 3 sert à renforcer la vitalité de la francophonie minoritaire ailleurs au Canada sans faire abstraction du fait que l'on doit maîtriser l'anglais pour réussir sur le marché du travail à l'extérieur du Québec. La règle 4 a pour but d'assurer une répartition équitable des efforts entre les États membres de la fédération et de consolider leur solidarité. Nous souhaitons que ces règles soient

⁹⁶ Auer, 2018.

appliquées de manière souple, de façon à prendre en considération les liens familiaux et les situations particulières des personnes immigrantes.

Une fois établi dans une province, un demandeur d'asile pourrait déménager dans une autre province : aucun mécanisme ne l'en empêcherait. Cette possibilité pourrait représenter un risque pour le Québec, car des demandeurs d'asile pourraient souhaiter y déménager après s'être installés ailleurs au Canada. Ce risque est néanmoins limité. Comme en témoignent les données sur la migration secondaire, plusieurs demandeurs d'asile arrivent au Québec sans avoir l'intention de s'y établir. C'était le cas non seulement de ceux qui ont immigré de manière irrégulière par le chemin Roxham, mais aussi d'une part importante de ceux qui ont déposé leur demande d'asile à l'aéroport où ils ont atterri en premier au Canada. Par conséquent, il est plausible qu'une meilleure orientation des demandeurs d'asile à l'entrée puisse réduire cette migration secondaire, ainsi que les coûts qui y sont associés, que ce soit pour la personne immigrante ou pour la société d'accueil.

Pour réduire la migration secondaire, il serait également nécessaire de renforcer la capacité d'accueil des provinces qui ont peu ou pas d'expérience dans l'accueil des demandeurs d'asile. La mise en place de services d'hébergement, d'intégration ou d'accompagnement juridique, plus particulièrement, sera nécessaire à l'établissement réussi des personnes immigrantes. L'implication active des employeurs sera aussi requise pour orienter les personnes immigrantes vers les métiers où la demande est la plus forte.

[Le financement adéquat de l'intégration linguistique](#)

La mise en place d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile réduirait de façon importante les besoins en matière de formation linguistique à l'échelle canadienne, mais elle ne les éliminerait pas complètement. Ainsi, au recensement canadien de 2021, environ 15 % des demandeurs d'asile de plus de 15 ans déclaraient ne connaître ni l'anglais ni le français. Ces personnes auraient donc besoin d'apprendre au moins l'une de ces langues même après la mise en place réussie d'un mécanisme de répartition.

Dans le cas du Québec, notre analyse des données d'inscription de Francisation Québec démontre que seule une faible proportion des demandeurs d'asile sont engagés dans un processus d'apprentissage du français. Nous sommes conscients que certains demandeurs d'asile doivent travailler pour assurer leur subsistance et que, par conséquent, ils ne sont pas disponibles pour suivre des cours. Cette explication demeure cependant incomplète. En effet, les données du recensement de 2021 indiquent que la plupart des demandeurs d'asile qui ne maîtrisent ni le français ni l'anglais au Québec (59 %) et au Canada (66 %) n'avaient pas travaillé pendant l'année de référence, alors qu'un petit nombre (9 %) déclaraient avoir travaillé toute l'année à temps plein.

Évidemment, les données du recensement doivent être considérées avec prudence, car il est possible que certains demandeurs d'asile aient un travail relevant plutôt de l'économie informelle. Néanmoins, nous pouvons avancer sans risque qu'une part importante des demandeurs d'asile qui ne parlent ni anglais ni français se trouvent dans une situation financière et professionnelle précaire. Cette situation représente un obstacle majeur à l'intégration et au bien-être de ces personnes, car la plupart d'entre elles devront attendre

quelques années avant d'obtenir une décision de la CISR et, dans une majorité de cas, de voir confirmer leur droit de s'établir durablement au Canada.

Pour toutes ces raisons, il nous semble indispensable de repenser l'aide financière accordée aux demandeurs d'asile en vue de mieux soutenir leur intégration linguistique dès leur arrivée et de limiter le risque qu'elles se trouvent isolées et vulnérables sur le marché du travail.

Recommandation 12

Nous recommandons au gouvernement du Québec de proposer au gouvernement du Canada la mise en place d'une aide financière supplémentaire pour appuyer la formation linguistique des demandeurs d'asile qui ne parlent ni anglais ni français.

Au Québec, cette aide consisterait en une compensation horaire qui serait versée aux demandeurs d'asile inscrits dans un cours de français offert par Francisation Québec. Ailleurs au Canada, elle prendrait la forme d'une aide financière accordée aux personnes inscrites dans un cours de français ou d'anglais. Au Québec, l'aide pourrait être versée jusqu'à ce que le demandeur d'asile atteigne le niveau 5 de l'Échelle québécoise. Au Canada, elle pourrait l'être jusqu'à l'atteinte du niveau équivalent des Niveaux de compétence linguistique canadiens.

Sur le plan financier, cette aide devrait être d'une valeur suffisante pour concurrencer les salaires offerts aux demandeurs d'asile par les employeurs, y compris ceux de l'économie informelle. Le partage des coûts relatifs à cette aide devrait être établi dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale portant sur l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile.

Le coût de cette mesure pourrait varier de façon importante selon la composition de la population immigrante et l'efficacité du mécanisme de répartition mis en œuvre. Au chapitre 3, nous avons calculé qu'un montant de 1,8 G\$ serait vraisemblablement nécessaire pour couvrir les coûts de renoncement des personnes en attente d'une décision de la CISR, si toutes celles qui ne maîtrisent pas le français acceptaient de suivre une formation d'un an. À cette somme, il faudrait ajouter des coûts directs de formation de 831 M\$, pour un total de 2,6 G\$.

L'existence d'un mécanisme de répartition efficace aurait permis de réduire considérablement cette somme. Selon le recensement de 2021, sur tout le territoire canadien, 14 % des demandeurs d'asile connaissaient le français, mais pas l'anglais. De plus, 12 % maîtrisaient à la fois le français et l'anglais. En principe, il aurait donc été possible pour le Québec de recevoir une proportion de demandeurs d'asile équivalente à son poids démographique (22 %) et de faire en sorte que la totalité d'entre eux connaissent le français. Les coûts associés à l'intégration linguistique de ces personnes auraient alors été très faibles. De plus, les économies ainsi réalisées auraient profité à la fois aux contribuables, aux personnes immigrantes et aux employeurs.

Conclusion

La décision de préparer ce rapport a découlé de la publication, à l'automne 2023, des estimations démographiques de Statistique Canada, qui indiquaient une croissance sans précédent de la population non permanente au Québec. Elle fut également motivée par les données préoccupantes du recensement de 2021, qui révélaient qu'une forte proportion de l'immigration temporaire ignorait le français et adoptait principalement l'anglais au travail.

Notre analyse nous a permis de mieux comprendre la dynamique linguistique à l'œuvre au sein de l'immigration temporaire. Elle a permis de démontrer que la croissance récente d'une population qui ne connaissait pas le français et qui fonctionnait principalement en anglais se concentrait dans quelques programmes et groupes particuliers : les travailleurs temporaires en dehors du secteur agricole, les étudiants fréquentant les établissements d'enseignement anglophones, les diplômés de ces établissements et les demandeurs d'asile.

Nous avons constaté que les immigrantes et immigrants temporaires qui adoptent principalement l'anglais se retrouvent dans plusieurs domaines professionnels et secteurs économiques. Ils ont cependant en commun de venir principalement de pays de tradition anglophone (Inde, Philippines), d'autres pays asiatiques ciblés pour le recrutement par les universités de langue anglaise au Canada (Chine et Iran) et, dans une certaine mesure, d'Amérique latine (Brésil, Colombie et Mexique).

Depuis 2016, la croissance de l'immigration temporaire a joué un rôle central dans la baisse du français comme langue connue et comme langue principalement utilisée au travail au Québec. En nous appuyant sur ce que nous savons des caractéristiques linguistiques des personnes arrivées au Québec entre 2021 et 2023, nous avons estimé que la population ne connaissant pas le français et celle travaillant principalement en anglais auraient toutes deux augmenté d'environ un point de pourcentage. En nombre absolu, entre le recensement de 2011 et 2023, la population ne connaissant pas le français aurait ainsi augmenté de 52 % et celle travaillant principalement en anglais de 41 %.

Notre analyse des données de Francisation Québec montre que le rythme actuel d'apprentissage du français est insuffisant. La plupart des immigrantes et immigrants temporaires qui ne connaissent pas le français ne se sont pas inscrits aux cours offerts par Francisation Québec. Parmi ceux qui se sont inscrits, plusieurs n'ont pas obtenu une place. Enfin, parmi ceux qui en ont obtenu une, la plupart n'ont suivi que des cours à temps partiel et pendant quelques mois, c'est-à-dire pendant une durée insuffisante pour apprendre à parler le français couramment.

Pour réussir la francisation, il serait non seulement nécessaire d'accroître l'offre de cours par Francisation Québec, mais aussi de convaincre l'ensemble des immigrantes et immigrants temporaires d'y consacrer le temps nécessaire. Or, nous avons estimé entre 10,6 G\$ et 12,9 G\$ les coûts de formation et les coûts de renoncement de la francisation de l'immigration temporaire. Sans exclure l'ajout de ressources en francisation, nous avons considéré essentiel d'explorer des

avenues moins coûteuses afin d'accroître substantiellement la place du français au sein de l'immigration temporaire.

Les recommandations proposées suivent une trame commune : elles visent à convaincre les acteurs de l'immigration de choisir le français. Ainsi, elles comprennent des mesures incitatives à l'endroit des employeurs et des établissements d'enseignement, dont l'objectif est de les encourager à choisir des personnes qui ont déjà investi dans l'apprentissage du français. De plus, elles comprennent des mesures ciblant les personnes immigrantes elles-mêmes. Ces mesures ont pour but de s'assurer que les personnes qui ne connaissent pas le français s'engagent le plus tôt possible dans une démarche crédible et réaliste qui les amènera à l'apprendre et à l'adopter. Enfin, les recommandations que nous proposons comprennent des mesures touchant à la collaboration fédérale-provinciale en matière d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile. Si elles étaient mises en œuvre, le Québec n'aurait plus à assurer l'intégration linguistique de personnes qui connaissent déjà à leur arrivée la langue dominante du Canada, l'anglais.

Nous sommes conscients que les enjeux linguistiques ne représentent qu'une partie des questions soulevées par la croissance sans comparaison de la population non permanente. Pourtant, sans une gestion sérieuse de ces enjeux, le bon fonctionnement de l'ensemble du système d'immigration québécois pourrait être compromis. Nous sommes confiants que les recommandations que nous avons présentées permettraient de rétablir une certaine cohérence entre l'immigration temporaire et l'immigration permanente, tout en renforçant la transparence, l'équité et l'efficacité de nos politiques.

Bibliographie

Agence des Nations Unies pour les réfugiés. 2023. « Rapport annuel du HCR sur les tendances mondiales 2022 ». HCR. <https://www.unhcr.org/fr/tendances-mondiales-2022>.

Ahmad, Farah, Nasih Othman, Michaela Hynie, Ahmed M. Bayoumi, Anna Oda et Kwame McKenzie. 2021. "Depression-Level Symptoms among Syrian Refugees: Findings from a Canadian Longitudinal Study". *Journal of Mental Health* 30 (2) : 246-254. <https://doi.org/10.1080/09638237.2020.1765998>.

Arsenault, Stéphanie, Alessandra Bonci et Samantha Giroux. 2023. « L'apprentissage du français chez les immigrants temporaires en emploi à Québec ». Équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec. n° 17. https://www.ediq.ulaval.ca/sites/ediq.ulaval.ca/files/uploads/Ediqscope/C3%A9diqscope_2023.pdf.

Assemblée nationale du Québec. 2023. « Mémoires déposés lors du mandat « Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 » - Assemblée nationale du Québec. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-49371/memoires-deposes.html>.

Auer, Daniel. 2018. "Language roulette – the effect of random placement on refugees' labour market integration". *Journal of Ethnic and Migration Studies* 44 (3) : 341-362. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1304208>.

Behaghel, Luc, Julien Grenet et Marc Gurgand. 2023. *Économie de l'éducation*. Paris: La Découverte.

Beiser, Morton et Feng Hou. 2001. "Language acquisition, unemployment and depressive disorder among Southeast Asian refugees: A 10-year study". *Social Science & Medicine* 53 (10) : 132-134. [https://doi.org/10.1016/S0277-9536\(00\)00412-3](https://doi.org/10.1016/S0277-9536(00)00412-3).

Bélanger, Danièle, Myriam Ouellet, Capucine Coustere et Charles Fleury. 2023. "Staggered inclusion: between temporary and permanent immigration status in Quebec, Canada". *Nationalism and Ethnic Politics* 29 (4) : 412-425. <https://doi.org/10.1080/13537113.2023.2174667>.

Bloch, Alice. 2002. "Refugees' Opportunities and Barriers in Employment and Training". Department for Work and Pensions Research, n° 179. https://www.researchgate.net/publication/237210603_Refugees%27_Opportunities_and_Barriers_in_Employment_and_Training.

Bousmah, Ibrahim, Gilles Grenier, et David M. Gray. 2021. "Linguistic Distance, Languages of Work and Wages of Immigrants in Montreal". *Journal of Labor Research* 42 (1) : 1-28. <https://doi.org/10.1007/s12122-020-09316-1>.

Braham, Emna et Daye Diallo. 2023. « Portrait de l'immigration temporaire. Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec ». Institut du Québec. <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2023/05/20230518-IDQ-ETUDIANTSETRANGERS.pdf>.

Bureau du directeur parlementaire du budget. 2018. « Coût de la migration irrégulière à la frontière sud du Canada ». [YN5-166-2018-fra.pdf \(publications.gc.ca\)](https://www.bdpd.ca/yn5-166-2018-fra.pdf).

Cabinet du premier ministre. 2023. « Planification de l'immigration du Québec pour les années 2024 et 2025 - De nouveaux seuils d'immigration qui répondent aux objectifs linguistiques et économiques du gouvernement du Québec ». Gouvernement du Québec, 2023.

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/planification-de-limmigration-du-quebec-pour-les-annees-2024-et-2025-de-nouveaux-seuils-dimmigration-qui-repondent-aux-objectifs-linguistiques-et-economiques-du-gouvernement-du-quebec-51703>.

Cange, Charles W, Calle Brunell, Ceren Acarturk et Fouad M Fouad. 2019. "Considering chronic uncertainty among Syrian refugees resettling in Europe". *The Lancet Public Health* 4 (1) : e14.
[https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(18\)30261-5](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(18)30261-5).

Colpron, Suzanne. 2023. « Demandeurs d'asile : le milieu communautaire crie à l'aide ». *La Presse*, 24 janvier 2023. <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-01-24/demandeurs-d-asile/le-milieu-communautaire-crie-a-l-aide.php>.

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. 2021. « Programmes d'immigration visant à répondre aux besoins du marché du travail ». Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, Chambre des communes du Canada.

Commissaire à la langue française. 2023a. « Consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec, période 2024-2027 ». Commission des relations avec les citoyens: Commissaire à la langue française.

Commissaire à la langue française, 2023b. « Rapport d'activité 2022-2023 ». Commissaire à la langue française. https://commissairelanguefrancaise.quebec/publications/rapports/RAG_2022-2023_rapport-activite.pdf.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). 2018. « Demander l'asile - 4. Assister à votre audience ». <https://www.irb-cisr.gc.ca:443/fr/presenter-demande-asile/Pages/index4.aspx>.

———. 2022. « Plan ministériel de 2023-2024 ». <https://www.irb-cisr.gc.ca:443/fr/rapports-publications/planification-rendement/Pages/rapport-plan-ministeriel-2324.aspx>.

———. 2023 « Demandes d'asile par pays présenté comme pays de persécution ». <https://www.irb-cisr.gc.ca:443/fr/statistiques/asile/Pages/SPRStat2023.aspx>.

Commission européenne. 2016. « Vers une réforme du régime d'asile européen commun et une amélioration des voies d'entrée légale en Europe ». Communication de la commission au Parlement européen et au conseil. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016DC0197>.

———. 2023. « La Commission se félicite des progrès majeurs accomplis par le Parlement et le Conseil en ce qui concerne le nouveau pacte sur la migration et l'asile ». https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement_23_6708.

Conseil canadien pour les réfugiés. 2023. « Processus initiaux ». <https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/2023-04/Processus%20initiaux%20infographie.pdf>.

Conseil des académies canadiennes. 2021. « Formés pour réussir ». Comité d'experts sur la transition des nouveaux titulaires de doctorat vers le marché du travail, Conseil des académies canadiennes. Ottawa. https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2021/01/Formes-pour-reussir_rapport_FR.pdf.

Corbeil, Jean-Pierre, Richard Marcoux et Victor Piché. 2023. « Un Québec au diapason de la nouvelle francophonie », dans *Le français en déclin : Repenser la francophonie québécoise*, sous la dir. de Jean-Pierre Corbeil, Richard Marcoux et Victor Piché, 23-26. Montréal, Del Busso Éditeurs.

- Crossman, Eden, Feng Hou et Garnett Picot. 2021. « Les écarts relatifs à la situation sur le marché du travail entre les immigrants et leurs homologues nés au Canada commencent-ils à se resserrer? » Rapports économiques et sociaux. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021004/article/00004-fra.htm>.
- Cuko, Kostanca, et Valérie Amireault. 2020. « “Vivre” la société d'accueil : le rôle de l'apprentissage informel du français langue seconde dans le processus d'intégration des immigrants au Québec ». *Journal of International Mobility* 8 (1) : 167-181. <https://doi.org/10.3917/jim.008.0167>.
- Eid, Paul, Jill Hanley et Sid Ahmed Soussi. 2022. « Le programme des travailleurs migrants temporaires : une discrimination institutionnalisée ». dans *Nouvelles dynamiques de l'immigration au Québec*, sous la dir. de Mireille Paquet, 47-64. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Emploi et Développement social Canada. 2017. « Embaucher un travailleur étranger temporaire pour un poste à haut salaire ou à bas salaire ». Description de programme, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/salaire-moyen.html>.
- . 2021. « Hiérarchie et structure de la Classification nationale des professions ». <https://noc.esdc.gc.ca/LaStructure/Hierarchie>.
- . 2023. « Titulaires de permis de travail du programme des travailleurs étrangers temporaires selon la province / le territoire de destination envisagé(e), la profession envisagée (codes à quatre chiffres de la CNP 2011) et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur », <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9/resource/fc7cee6e-3096-4d9a-9e71-89074557eaea>
- Esses, Victoria, Alina Sutter, Alejandro Ortiz, Ning Luo, Jean Cui et Lisa Deacon. 2018. "Retaining International Students in Canada Post-Graduation: Understanding the Motivations and Drivers of the Decision to Stay". Ontario, Canadian Bureau for International Education.
- Université de Montréal. 2024. « Groupe de recherche « Outils en francisation pour le Québec de demain » ». Faculté des sciences de l'éducation. Consulté le 10 janvier 2024. <https://fse.umontreal.ca/recherche/chaieres-centres-et-groupes-de-recherche/groupe-de-recherche-outils-en-francisation-pour-le-quebec-de-demain/>.
- Faucher, Olivier. 2023. « Québec veut se faire rembourser 460 millions \$ par Ottawa pour l'accueil des demandeurs d'asile et des Ukrainiens ». Le Journal de Montréal, 17 novembre 2023. <https://www.journaldemontreal.com/2023/11/17/quebec-veut-se-faire-rembourser-460-millions--par-ottawa-pour-laccueil-des-demandeurs-dasile-et-des-ukrainiens>.
- Fleury, Charles, Danièle Bélanger et Guillaume Haemmerli. 2018. « Les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une sous-classe d'employés ? » *Cahiers québécois de démographie : revue internationale d'étude des populations* 47 (1) : 81-108. <https://doi.org/10.7202/1062107ar>.
- Fleury, Charles, Danièle Bélanger et Aline Lechaume. 2020. « Réformes de l'immigration au Québec en 2019 et 2020 : La Logique Politique à l'épreuve de l'analyse statistique ». *Canadian Review of Sociology/Revue Canadienne de Sociologie* 57 (3) : 453-472. <https://doi.org/10.1111/cars.12293>.
- Gagnon, Charles et Jennifer Dion. 2018. « La francisation et l'intégration des personnes immigrantes ». Québec, Conseil supérieur de la langue française. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3444424>.
- Gagnon, Philippe, Robert Mason et Madalina Chesoi. 2023. « Aperçu de l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis ». Ottawa, Études de la Colline. https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/202070E.

- Gouvernement du Canada. 1991. « Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains ». Politiques. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords-ententes/federaux-provinciaux/quebec/accord-canada-quebec-relatif-immigration-admission-temporaire-aubains.html>.
- . 2023a. « Budget 2023 - Un plan canadien. <https://www.budget.canada.ca/2023/pdf/budget-2023-fr.pdf>.
- . 2023b. « L'InfoBase du GC », <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/174/results>.
- Gouvernement du Québec. 2023 « Conditions de sélection pour le volet Diplômés du Québec dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise ». Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/travailleurs-qualifies/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/diplomes-quebec>.
- Gouvernement du Québec. 2023b. « Journées Québec », <https://journeesquebec.gouv.qc.ca/>
- Gravel, Sylvie, Stéphanie Bernstein, Francisco Villanueva, Jill Hanley, Daniel Crespo-Villarreal et Emmanuelle Ostiguy. 2017. « Le recours à l'embauche des travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs saisonniers au Québec : le point de vue des employeurs ». *Études ethniques canadiennes* 49 (2) : 75-98. <https://doi.org/10.1353/ces.2017.0013>.
- Green, David A., et Christopher Worswick. 2017. "Canadian Economics Research on Immigration through the Lens of Theories of Justice". *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'économie* 50 (5) : 1262-1303. <https://doi.org/10.1111/caje.12298>.
- Grenier, Gilles et Serge Nadeau. 2011. "English as the Lingua Franca and the Economic Value of Other Languages: The Case of the Language of Work of Immigrants and Non-Immigrants in the Montreal Labour Market". Working Paper #1107E. Department of Economics, University of Ottawa. <http://ruor.uottawa.ca/handle/10393/41337>.
- Harrison, Alan. 2023. "Ensuring Financial Sustainability for Ontario's Postsecondary Sector". Blue-Ribbon Panel on Postsecondary Education Financial Sustainability. <https://files.ontario.ca/mcu-ensuring-financial-sustainability-for-ontarios-postsecondary-sector-en-2023-11-14.pdf>.
- Hou, Feng, Eden Crossman et Garnett Picot. 2021. « Sélection des immigrants en deux étapes : l'expérience de travail spécialisé par rapport à un emploi réservé ». Rapports économiques et sociaux, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021004/article/00004-fra.htm>.
- Hvidtfeldt, Camilla, Marie Louise Schultz-Nielsen, Erdal Tekin et Mogens Fosgerau. 2018. "An Estimate of the Effect of Waiting Time in the Danish Asylum System on Post-Resettlement Employment among Refugees: Separating the Pure Delay Effect from the Effects of the Conditions under Which Refugees Are Waiting". *PLOS ONE* 13 (11) : e0206737. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0206737>.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. 2012. « J'ai un permis de travail ouvert étant donné que mon conjoint travaille ou étudie au Canada. Quelle est la durée de validité de mon permis? ». <https://www.ircc.canada.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=1522&top=17>.
- . 2013. « Demandes d'asile présentées au Canada : Admissibilité ». Description de programme. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/demandes-asile/canada/traitement-demandes-asile-presentees-admissibilite.html>.

- . 2014. « Codes de dispense de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) – Programme de mobilité internationale ». Description de programme. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/codes-dispense.html>.
- . 2018 « Cours de langue financés par le gouvernement du Canada ». Descriptions de services. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/nouvelle-vie-canada/ameliorer-francais-anglais/cours.html>.
- . 2023. « Plus d'aide fédérale au logement pour les demandeurs d'asile ». Communiqués de presse, 18 juillet 2023. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/07/plus-daide-federale-au-logement-pour-les-demandeurs-dasile.html>.
- . 2023. « Cahier de transition du ministre d'IRCC 2023 : Étudiants étrangers », 23 novembre 2023. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/cahiers-transition/ministre-2023/etudiants-etrangers.html>.
- . « Demandeurs d'asile - Mises à jour mensuelles d'IRCC - Open Government Portal », 2023a. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/b6cbcf4d-f763-4924-a2fb-8cc4a06e3de4>.
- . « Résidents temporaires: les détenteurs de Permis de travail du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) et du Programme de mobilité internationale (PMI) – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Open Government Portal », 2023b. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9>.
- . « Statistiques du Programme des travailleurs étrangers temporaires sur l'évaluation de l'impact sur le marché du travail 2022T1-2023T3 - Open Government Portal », 2023c. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/e8745429-21e7-4a73-b3f5-90a779b78d1e>.
- . « Résidents temporaires: Détenteurs de Permis d'études – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Open Government Portal », 2023d. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/90115b00-f9b8-49e8-afa3-b4cff8facaee>.
- Institut de la statistique du Québec. 2023. « Nombre de postes vacants, répartition des postes vacants, taux de postes vacants et salaire horaire moyen des postes vacants, données trimestrielles non désaisonnalisées, résultats selon diverses caractéristiques, Québec ». Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/4224>.
- Jackson, Samantha et Harald Bauder. 2014. "Neither Temporary, Nor Permanent: The Precarious Employment Experiences of Refugee Claimants in Canada". *Journal of Refugee Studies* 27 (3) : 360-381. <https://doi.org/10.1093/jrs/fet048>.
- La Presse Canadienne. 2023. « Plusieurs demandeurs d'asile se tournent vers les refuges pour personnes itinérantes ». Ici Radio-Canada, 5 janvier 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1946131/demandeurs-asile-refuge-itinerance>.
- Lamba, Navjot K. et Harvey Krahn. 2003. "Social Capital and Refugee Resettlement: The Social Networks of Refugees in Canada". *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de la migration internationale* 4 (3) : 335-360. <https://doi.org/10.1007/s12134-003-1025-z>.
- Langford, Will, et Catherine Carstairs. 2023. « Le coût réel du financement inadéquat pour les étudiant.e.s aux cycles supérieurs ». *Affaires universitaires*, 19 janvier 2023. <https://www.affairesuniversitaires.ca/conseils-carriere/conseils-carriere-article/le-cout-reel-du-financement-inadequat-pour-les-etudiant-e-s-aux-cycles-superieurs/>.

- Lee, Eun Su, Betina Szkudlarek, Duc Cuong Nguyen et Luciara Nardon. (2020). "Unveiling the *Canvas Ceiling* : A Multidisciplinary Literature Review of Refugee Employment and Workforce Integration". *International Journal of Management Reviews* 22 (2) : 193-216. <https://doi.org/10.1111/ijmr.12222>.
- Mangrio, Elisabeth, Mathias Grahn, Slobodan Zdravkovic et Carin Cuadra. 2022. "Social Relations and Mental Ill-Health among Newly Arrived Refugees in Sweden: A Cross-Sectional Study". *PLOS Global Public Health* 2 (7). e0000362. <https://doi.org/10.1371/journal.pgph.0000362>.
- Mayrand, Hélène et Andrew Smith-Grégoire. 2018. « À la croisée du chemin Roxham et de la rhétorique politique : démystifier l'Entente sur les tiers pays sûrs ». *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke* 48 (3) : 321-375. <https://doi.org/10.7202/1076188ar>.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2013. « Programme d'études francisation - domaine des langues - formation générale des adultes ».
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2021. « Le ministre Jean Boulet annonce l'entrée en vigueur d'un assouplissement au programme des travailleurs étrangers temporaires ». Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-ministre-jean-boulet-annonce-lentree-en-vigueur-dun-assouplissement-au-programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires-36790>.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2023. « Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale ». Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2023. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance_soc/STAT_clientele_prog-aide-sociale_octobre-2023_MESS.pdf.
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 2019. « Entente conclue entre Québec et Ottawa - Québec obtient le remboursement pour l'ensemble des dépenses reliées aux demandeurs d'asile en 2017 et en 2018 ». <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/entente-conclue-entre-quebec-et-ottawa-quebec-obtient-le-remboursement-pour-l-ensemble-des-depenses-reliees-aux-demandeurs-d-asile-en-2017-et-en-2018-830239244.html>.
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. 2023. « Réforme des programmes d'immigration économique : publication du Règlement modifiant le Règlement sur l'Immigration au Québec à la Gazette officielle ». <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/publication-reglement-modifiant-reglement-immigration-gazette-officielle-51862>.
- . 2020. « Document de consultation sur le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ». https://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/DOC_consultation.pdf.
- Ministère de la Langue française, 2023. « Échelle québécoise des niveaux de compétence en français ». https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/francisation/MIFI/referentiel/NM_echelle_niveaux_competences.pdf.
- Montmarquette, Claude, François Vaillancourt et Brigitte Milord. 2022. « Le rendement d'un diplôme universitaire au Québec en 2015 : taux individuels et sociaux. » Dans *Le Québec économique 10: Compétences et transformation du marché du travail*, sous la dir. de Geneviève Dufour, 161-178. Montréal, CIRANO. <https://doi.org/10.54932/CJXC9058>.
- Oechslin, Chenour et Danièle Bélanger. 2023. « De l'urgence de colmater les brèches », Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiale. https://dynamiques-migratoires.chaire.ulaval.ca/partemp/wp-content/uploads/2023/05/Rapport01_mars2023-enligne.pdf.

- Office québécois de la langue française. 2023. « Langue et éducation au Québec en 2021-2022 : enseignement universitaire : tableaux de données ». https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2023/2021-2022_annexe_langue_education_universitaire.pdf.
- . 2022. « Portrait du revenu d'emploi au Québec en 2015 selon les langues utilisées au travail ». https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2022/2022_etude_revenu-emploi-selon-langues-utilisees-travail.pdf.
- Organisation de coopération et de développement économiques. 2023. « Salaires moyens ». <http://data.oecd.org/fr/earnwage/salaires-moyens.htm>.
- Paquet, Mireille. 2016. *La fédéralisation de l'immigration au Canada*. Les presses de l'université de Montréal. Montréal, Les presses de l'Université de Montréal.
- Paquet, Mireille, Mariève Deschamps-Band et Robert Schertzer. 2022. « Les demandeurs d'asile et les relations intergouvernementales », dans *Nouvelles dynamiques de l'immigration au Québec*, sous la dir. de Mireille Paquet, 29-46. Montréal, Les presses de l'Université de Montréal. https://pum.umontreal.ca/catalogue/nouvelles_dynamiques_de_limmigration_au_quebec.
- Parlement européen. 2023. « Demandes d'asile dans l'UE ». Parlement européen. https://www.europarl.europa.eu/infographic/asylum-migration/index_fr.html.
- Phillimore, Jenny. Monitoring for equality? Asylum seekers and refugees' retention and achievement in English for Speakers of Other Languages (ESOL) ». *International Journal of Inclusive Education* 15, n° 3 (1^{er} avril 2011): 317-29. <https://doi.org/10.1080/13603110902866145>.
- Phillimore, Jenny, et Sin Yi Cheung. 2021. "The violence of uncertainty: Empirical evidence on how asylum waiting time undermines refugee health". *Social Science & Medicine* 282 (1) : 114-154. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2021.114154>.
- Picot, Garnett, et Arthur Sweetman. 2005. « Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles ». Statistique Canada, Direction des études analytiques : documents de recherche, 11F0019M2005262. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/11F0019M2005262>.
- PRAIDA. « Rapport annuel 2022-2023 », 2023. https://cdn.ciussscentreouest.ca/documents/ciusss-coim/Programmes_et_services/PRAIDA/PRAIDA_Rapport_annuel_2022-2023.pdf?1692732378.
- Prévost, Claudia. 2021. « Parcours d'apprentissage du français de réfugiés d'origine bhoutanaise dans la ville de Québec: Influences des mobilités, des apprentissages et des dynamiques familiales ». Thèse de doctorat, Université Laval. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/68074>.
- Salvo, Tania et Amanda C de C Williams. 2017. "If I Speak English, What Am I? I Am Full Man, Me": Emotional Impact and Barriers for Refugees and Asylum Seekers Learning English". *Transcultural Psychiatry* 54 (5-6) : 733-755. <https://doi.org/10.1177/1363461517746315>.
- Sénat. « Proposition de loi permettant une bonne application du régime d'asile européen ». France, 2018. <https://www.senat.fr/rap/17-218/17-218.html>.
- Statistique Canada. « Qualité des données, concepts et méthodologie », 28 septembre 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-215-x/2022001/dq-qd-fra.htm>.
- . « Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, selon le niveau scolaire, 2020-2021 », 2023a. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710024001>.

- . « Différences entre les comptes du recensement et les estimations démographiques de Statistique Canada », 2023b. <https://www.statcan.gc.ca/fr/pa/estima>.
- . « Estimations démographiques du Canada au 1^{er} juillet 2023 : la plus forte croissance de la population depuis 1957 ». 2023c. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230927/dq230927a-fra.htm>
- . [Tableau 17-10-0023-01 Estimations des résidents non permanents, trimestrielles, inactifs](#)
- . Tableau 17-10-0121-01, Estimations trimestrielles du nombre de résidents non permanents par type.
- . Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population trimestrielles
- . [Tableau 98-10-0616-01 Première langue officielle parlée selon la connaissance des langues, le lieu de naissance \(y compris des provinces\) et le statut d'immigrant et la période d'immigration : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties](#)
- . [Tableau 98-10-0530-01 Langues utilisées au travail selon les statistiques du revenu d'emploi, le statut d'immigrant et le plus haut certificat, diplôme ou grade : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties](#)
- . Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-012-X2011027
- . Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-010-X2011033
- . Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016085
- . Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016193
- Sweetman, Arthur, et Casey Warman. 2010. « A new source of immigration : the canadian experience class ». *Options Politiques* Juillet-août.
- Usher, Alex. 2018. "Canada's Growing Reliance on International Students". *Policy Options*, 29 août 2018. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/august-2018/canadas-growing-reliance-on-international-students/>.
- Vaillancourt, François. 2020. « La rémunération des attributs linguistiques au Québec : résultats pour 2015 et évolution depuis 1970 ». Cahiers scientifiques 2020s-52. CIRANO. <https://cirano.qc.ca/fr/sommaires/2020s-52>.
- Vieira, Sandrine. 2024. « Ottawa accorde 100 millions au Québec pour loger les demandeurs d'asile ». Le Devoir, 31 janvier 2024. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/806360/ottawa-accorde-100-millions-quebec-loger-demandeurs-asile>.
- Villanueva, Francisco, Daniel Crespo, Sylvie Gravel, Stéphanie Bernstein et Jill Hanley. 2015. « Les travailleurs étrangers temporaires au Québec : le paradis, un peu plus loin ». *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 1 : 58-69. <https://comptrasec.fr/wp-content/uploads/2022/05/villanueva-rdctss-2015-1.pdf>.

